

Le second se situe sur la commune de Nuaille-d'Aunis. Il s'agit d'un Cèdre du Liban, planté au cœur d'un parcelle aujourd'hui cultivée. Cet arbre remarquable faisait partie du parc du domaine de Beauregard situé plus au nord. À noter qu'il n'y a pas d'accès pour contempler cet arbre qui appartient au patrimoine local de Nuaille-d'Aunis. Depuis la route au sud, parallèle à la RN 11, la vue est dégagée et ouverte sur la plaine cultivée. Cependant, à cette distance d'éloignement, la prégnance du projet est très faible. De fait, au vu de l'enjeu touristique et du risque de visibilité du projet, la sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

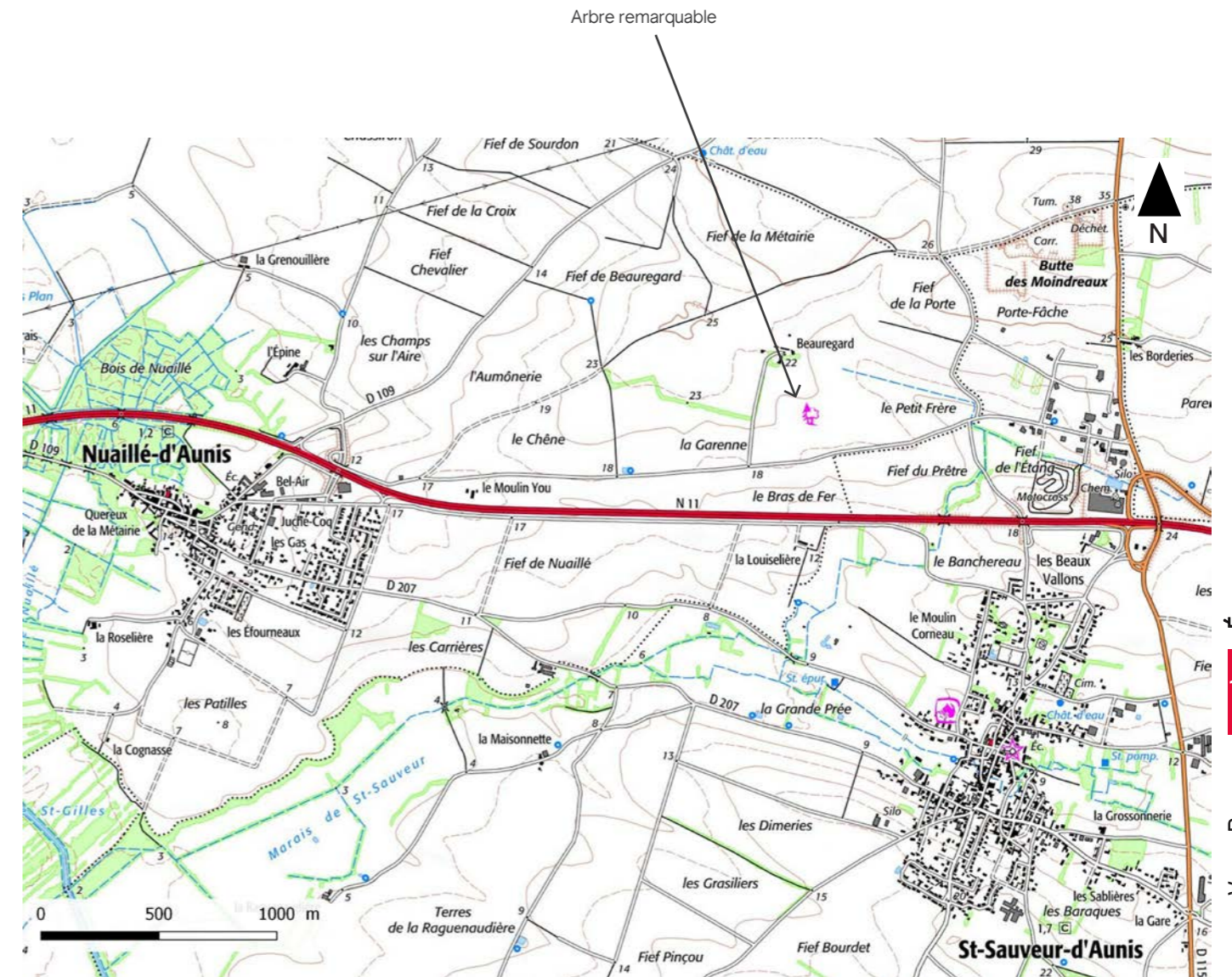


Figure 59 : Localisation du Chêne vert ; arbre remarquable






Photo 97 : Illustration de l'arbre remarquable de Nuaille-d'Aunis ; Cèdre du liban (*Cedrus libani*)








Photo 98 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet ; le site d'implantation s'insère en arrière-plan d'un linéaire boisé qui marque l'horizon




FIGURE 60 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN
PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

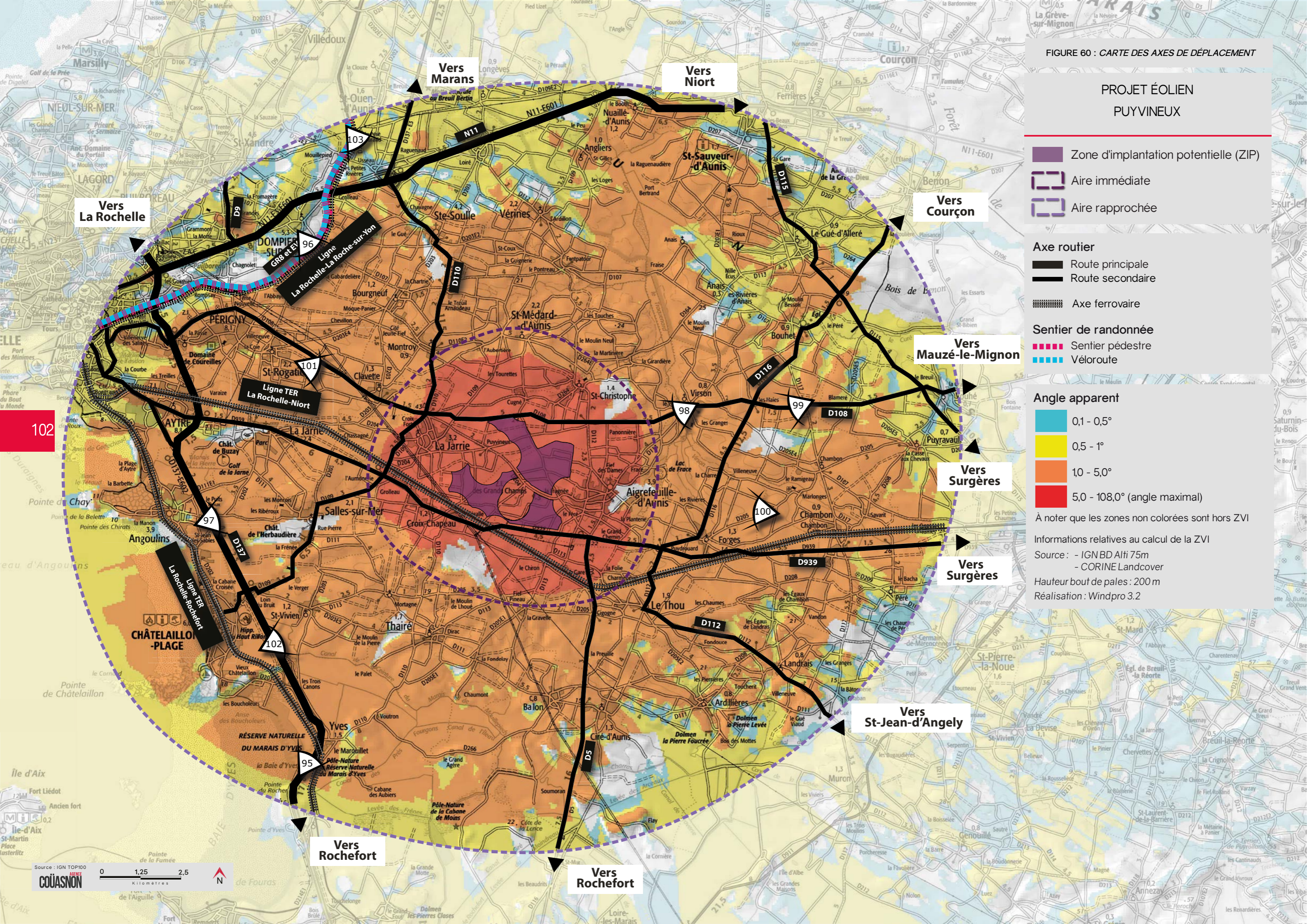
- Axe routier**
-  Route principale
 -  Route secondaire
 -  Axe ferrovaire

- Sentier de randonnée**
-  Sentier pédestre
 -  Véloroute

- Angle apparent**
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI
 Source : - IGNBD Alt 75m
 - CORINE Landcover
 Hauteur bout de pales : 200 m
 Réalisation : Windpro 3.2



102

1.3. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

La dichotomie des paysages du territoire se retranscrit à l'échelle du réseau de déplacement : au nord, le maillage d'axes de communication est plus dilaté qu'au sud puisque peu de voies traversent le Marais de Rochefort. Le réseau hydraulique y est beaucoup plus développé mais n'est pour autant pas utilisé à des fins de déplacement. Les axes de communication les plus importants sectionnent l'aire d'étude d'ouest en est notamment avec la ligne TER reliant La Rochelle à Niort, la D108 et la D939. De nombreux axes rayonnent autour de l'agglomération rochelaise à l'ouest. Dans son ensemble, l'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axe de déplacement important et divers : voies piétonnes, cyclables, routes et voies ferrées.

1.3.1. CHEMINS DE RANDONNÉE ET VÉLOROUTE

L'aire d'étude rapprochée est traversée et parcourue par trois sentiers de randonnée (piéton et cyclo) : le GR 8, l'EuroVélo n°1 (EV 1) et la vélo Francette. Ces circuits s'appuient sur le tracé du canal qui traverse l'aire : le canal de Marans à la Rochelle.

L'ensemble de ces circuits suivent le même tracé : du canal de Marans à La Rochelle. Depuis ce sentier, les perceptions visuelles en direction du projet sont globalement masquées par une frange végétale importante qui suit le canal ainsi que par les travaux de déblais réalisés pour ce canal (talus). De plus, au vu de l'éloignement, le risque de visibilité du projet demeure nul.

1.3.2. AXES VIAIRES

Les axes les plus importants et fréquentés de l'aire d'étude rapprochée sont la RN 11 et la RN 137 qui convergent vers agglomération de La Rochelle. Un maillage de routes départementales quadrille et traverse les plaines du Marais de Rochefort et d'Aunis rejoignant les villes de Marans, Surgères, Niort, Rochefort et St-Jean-d'Angély (pour les plus importantes) et desservant l'ensemble des villes périphériques de La Rochelle à savoir Dompierre-sur-Mer, Périgny et Aytré. Pour assurer les liaisons inter-villages dans l'arrière-pays, le maillage routier se déploie via un réseau de routes (départementales et communales) qui parcourt l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. On remarque cependant qu'il est plus discret à l'approche du marais de Rochefort.



Photo 99 : Circuit Euro-vélo n°1, en bordure du canal de Marans



Figure 61 : Localisation des aires d'étude et du projet éolien Puyvineux sur la carte du circuit Euro-vélo n°1



Figure 62 : Localisation des aires d'étude et du projet éolien Puyvineux sur la carte du circuit de «la vélo Francette»



Photo 100 : Vue tronquée par la végétation en direction de la ZIP depuis la D137 au sud de Le Marouillet



Photo 101 : Vue fermée par le relief encaissé du réseau hydraulique et par la ripisylve qui accompagne le canal de Marans à La Rochelle depuis le GR 8 et l'EV 1



Photo 102 : Vue tronquée par le relief et les boisements à l'horizon en direction du projet depuis le croisement de la RD 137 et la RD 202

Au nord, le paysage tabulaire du Marais Poitevin traversé offre des vues très ouvertes. De fait, les séquences routières de ce secteur présentent des sensibilités plus élevées. Le projet s'inscrit lisiblement sur la ligne d'horizon.

A l'est, les variations altimétriques de la plaine d'Aunis et la présence de linéaire bocager réduisent fortement la fraction visible du projet. Quelques séquences présentent des sensibilités plus modérées au vu de leur proximité avec la ZIP et/ou de l'orientation de la route (ZIP visible dans l'axe de la route).

À l'ouest, depuis les grands axes (RN 11 et RN 137 (périphérique de l'agglomération rochelaise) les sensibilités sont relativement faibles du fait de l'éloignement, du mouvement de l'observateur, de l'encaissement de certaines sections et de la trame bâtie dense à proximité de La Rochelle. Toutefois, quelques séquences ouvertes présentent des sensibilités plus élevées depuis des séquences de replats, ou dès lors que le projet se situe dans l'axe de la voie, ont été relevées.

Enfin, au sud, la topographie extrêmement plane permet des vues ouvertes en direction du projet mais est parfois découpée par la présence de résidus bocagers ou de villages qui bloquent la vue. Le long de la D5, la sensibilité peut donc varier de très faible à modérée.

1.3.3. AXES FERROVIAIRES

L'aire d'étude rapprochée est traversée par deux lignes ferroviaires : les lignes TER La Rochelle/Niort et La Rochelle/Rochefort.

Depuis ces voies ferrées, les vues en direction du projet éolien Puyvineux sont limitées par les masses et linéaires arborés et arbustifs (roseaux, bocages...) qui longent les rails. De plus, il s'agit de perceptions dynamiques pour les usagers, où les vues sont brèves et en mouvement, ce qui réduit la prégnance pressentie du projet depuis les quelques séquences ouvertes relevées.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence ou absence de filtres entre la voie et le projet), de l'orientation du tracé par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique présenté ci-après.



Photo 103 : Vue tronquée en direction de la ZIP depuis la D108 en sortie de Virson



Photo 104 : Vue ouverte sur la plaine d'Aunis et sur le projet depuis le carrefour entre la RD1 17 et la RD 108.



Photo 105 : Vue ouverte en direction du projet depuis la RD 205 à l'est de Thairé



Photo 106 : La ZIP du projet s'insère dans l'axe de la route ; la vue est tronquée par les trames végétales et bâties depuis la RD 108















Photo 107 : Vue extrêmement filtrée par un linéaire bocager important le long de la RD 137



Photo 108 : Vue fermée en direction du projet par la trame végétale et le bâti depuis la ligne de TER La Rochelle - Niort (gare de Mouillepie)

FIGURE 63 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN
PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 -  Aire immédiate
 -  Aire rapprochée
- Gradient de la sensibilité paysagère
- | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|
|  Nulle |  Très faible |  Faible |  Modérée |  Forte |  Très forte |
|---|---|--|---|---|--|
-  Axe routier
 -  Axe ferroviaire
 -  Sentier de randonnée

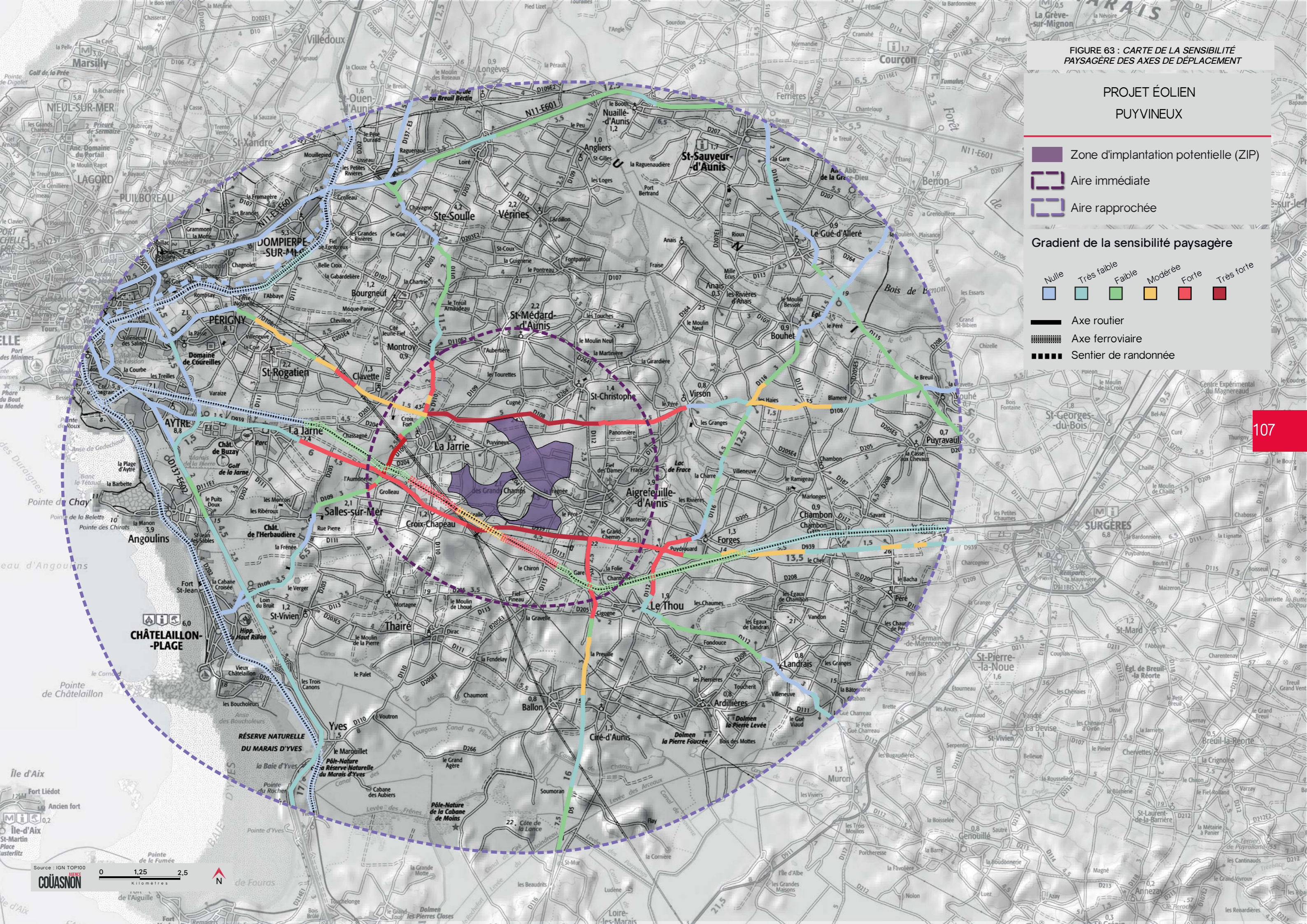


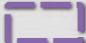

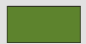


FIGURE 64 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT





PROJET ÉOLIEN
PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

-  Habitat implanté dans la plaine maritime
-  Habitat implanté dans la plaine de champs ouvert

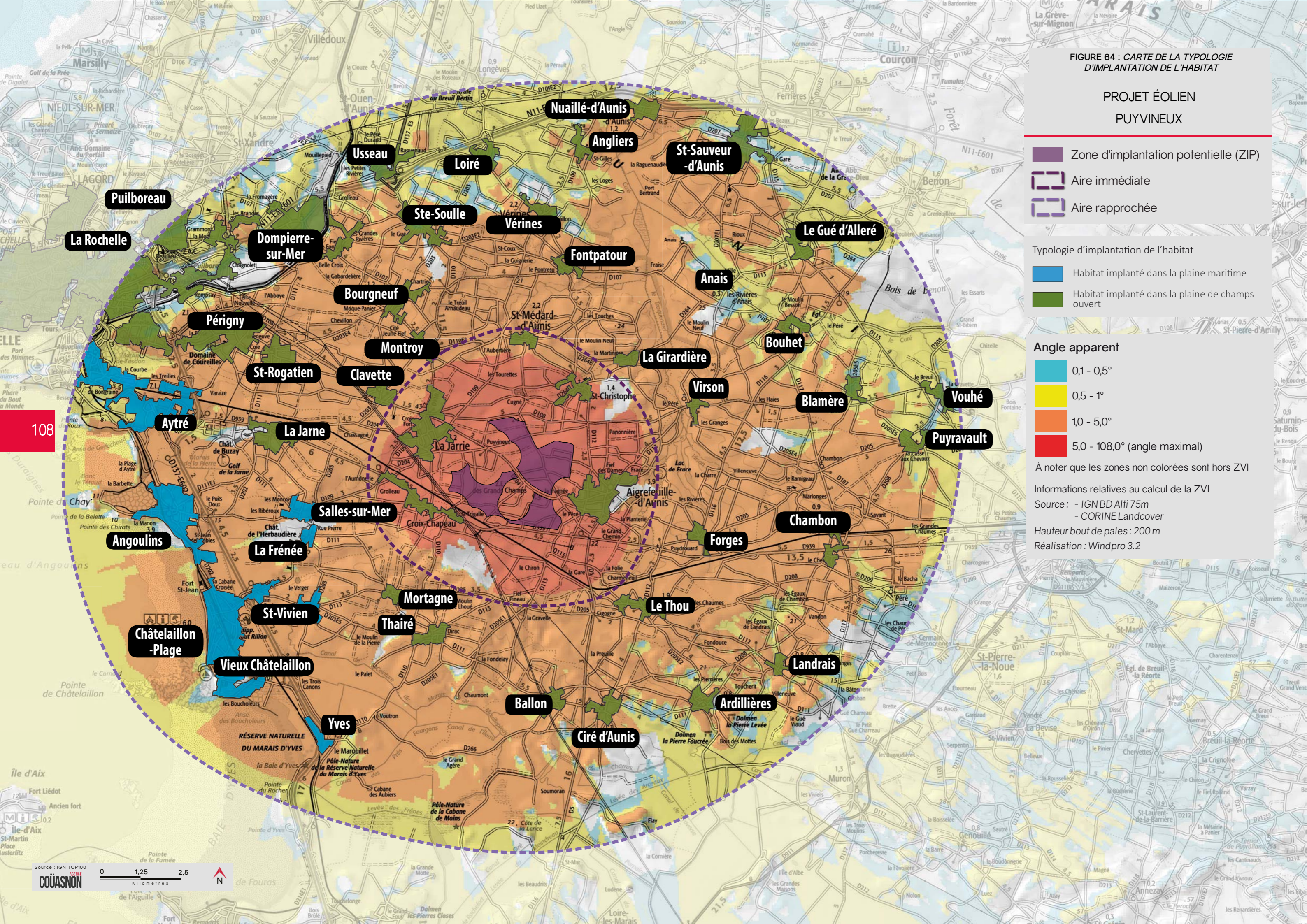
Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 200 m
Réalisation : Windpro 3.2



1.4. L'HABITAT

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire d'étude rapprochée en analysant, par typologie d'implantation, les perceptions depuis les entrées, cœurs et sorties de bourgs.

Cette analyse s'appuie sur plusieurs éléments :

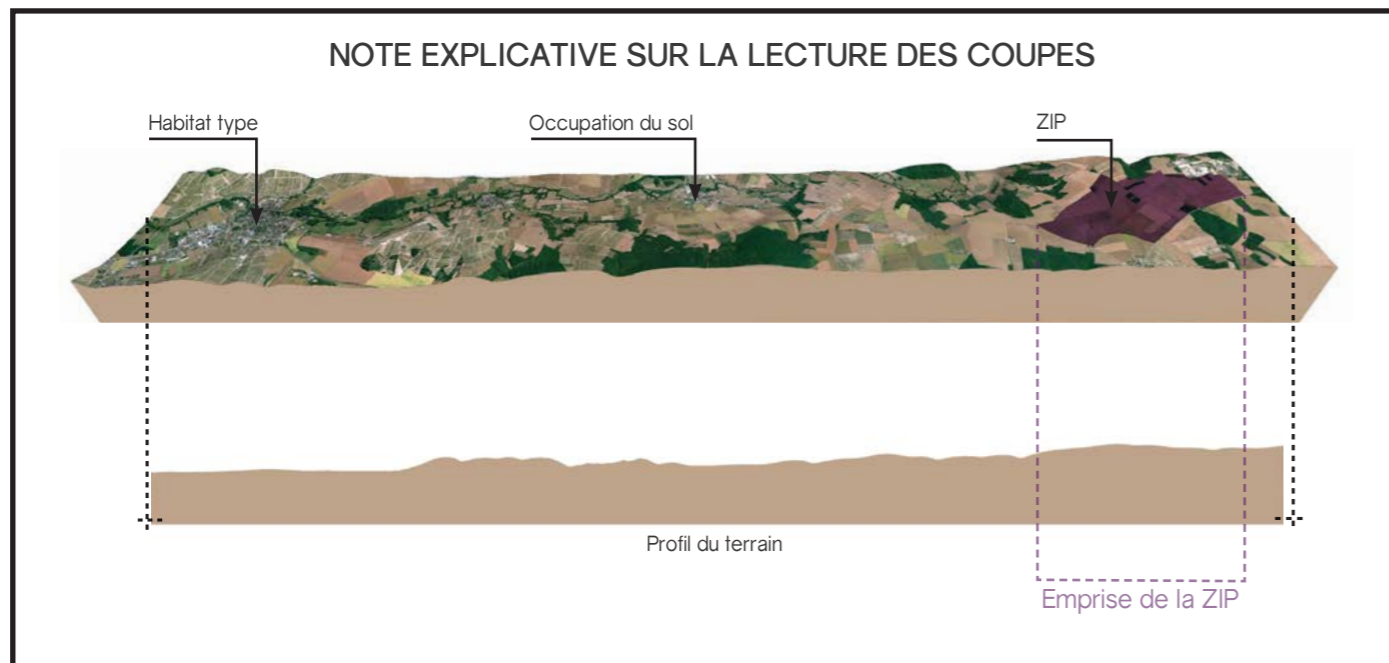
> la caractérisation de l'implantation de l'habitat. Cette analyse explique le degré d'ouverture du bourg sur le paysage en fonction de sa typologie d'implantation.

> des photographies illustratives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs. Ces photographies ont été regroupées par typologie d'habitat.

> un bloc diagramme pour illustrer les typologies d'habitat (facteur d'élévation 1 pour 3).

> la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines et une évaluation de la sensibilité générale.

À noter que l'étude porte sur l'habitat de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Trois catégories d'habitats sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux (de taille conséquente). Les villes regroupent plus de 2000 habitants, les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier).



1.4.1. HABITAT DE PLAINE MARITIME

« Dans les marais, la position des motifs construits vient rappeler les caractères anciens des golfes et de leurs îles... »

Les exploitations et les villages des marais desséchés du Marais Poitevin ou des marais de Rochefort restent principalement sur « la terre ferme », le long des côtes mortes, sur les « îles » ou autres affleurements, et viennent renforcer les contrastes entre les terres basses du marais et les terres hautes de la plaine autour. Le système des cabanes de marais desséchés (habitations et exploitations agricoles, datant du XVII^e siècle, régulièrement réparties le long d'un canal) est encore très visible le long du canal de la Banche (Marais Poitevin). »¹

L'habitat de plaine maritime s'installe sur les côtes littorales et au cœur des zones de marais. Ces zones sont aussi définies par le découpage des grands ensembles paysagers de l'atlas régional des paysages de Poitou-Charentes.

Plus précisément, les villes qui se sont développées dans la bordure nord de la plaine alluviale de l'ancien golfe des Santons et le long de la côte du Pertuis d'Antioche sont peu nombreuses dans l'air rapproché. Cependant ce sont des villes relativement importantes (Aytré, Angoulins, Salles-sur-Mer, Châtelaiillon-Plage). Ces villes sont pour la plupart relativement proches les unes des autres et se concentrent le long de la côte du Pertuis d'Antioche. La présence importante de bâti dans cette partie de la plaine maritime ferme la plupart des vues en direction du projet. Cependant, lorsque le bâti se dé-densifie, ou en bordure de bourg, la topographie relativement plane des cultures et l'absence de végétation dense offre des vues ouvertes vers le projet.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

La planéité du relief et l'éloignement de ces zones habitées empêchent les perceptions simultanées du projet et des silhouettes des villes. En effet, les masques visuels sont nombreux, tels que la trame bâtie et végétale, qu'elle soit issue des espaces privés ou de l'espace public.

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Le même phénomène paysager va expliquer une sensibilité plus ou moins importante pour les sorties de bourgs (absence ou présence de végétation et de bâti). Ainsi, les franges les plus sensibles sont celles de Angoulins et Salles-sur-mer tandis que Châtelaiillon-Plage, la Frénée, Vieux Châtelaiillon, Yves et Aytré sont davantage préservés.

> Les cœurs de bourgs :

Globalement, la densité du tissu bâti ne permet que peu, voire pas, de fenêtres visuelles en direction du projet. En effet la planéité du relief offre des horizons très lointains et donc un projet peu perceptible. En revanche la ville d'Yves présente une très faible sensibilité de part son bâti moins dense et son ouverture visuelle en direction du projet.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION
Aytré	Ville	10	plaine maritime	Au Sud de l'agglomération de La Rochelle
Angoulins	Ville	8,5	plaine maritime	A l'Est de la pointe du Chay et à l'Ouest de la RD 137
Salles-sur-Mer	Ville	4,6	plaine maritime	A l'Est de la RD 109 et au Nord du marais des Vaches
Châtelaiillon-Plage	Ville	8,2	plaine maritime	Le long de la rade des Basques et à l'Ouest de la RD 137
Yves	Village	8,7	plaine maritime	Le long de la baie d'Yves au cœur des marais d'Yves
La Frénée	Village	4,7	plaine maritime	Le long de la RD 109 dans le marais des Vaches
Vieux Châtelaiillon	Village	9,2	plaine maritime	Le long de la rade des Basques et à l'Ouest de la RD 137

Figure 66 : Liste des habitats de la plaine maritime dans l'aire d'étude rapprochée

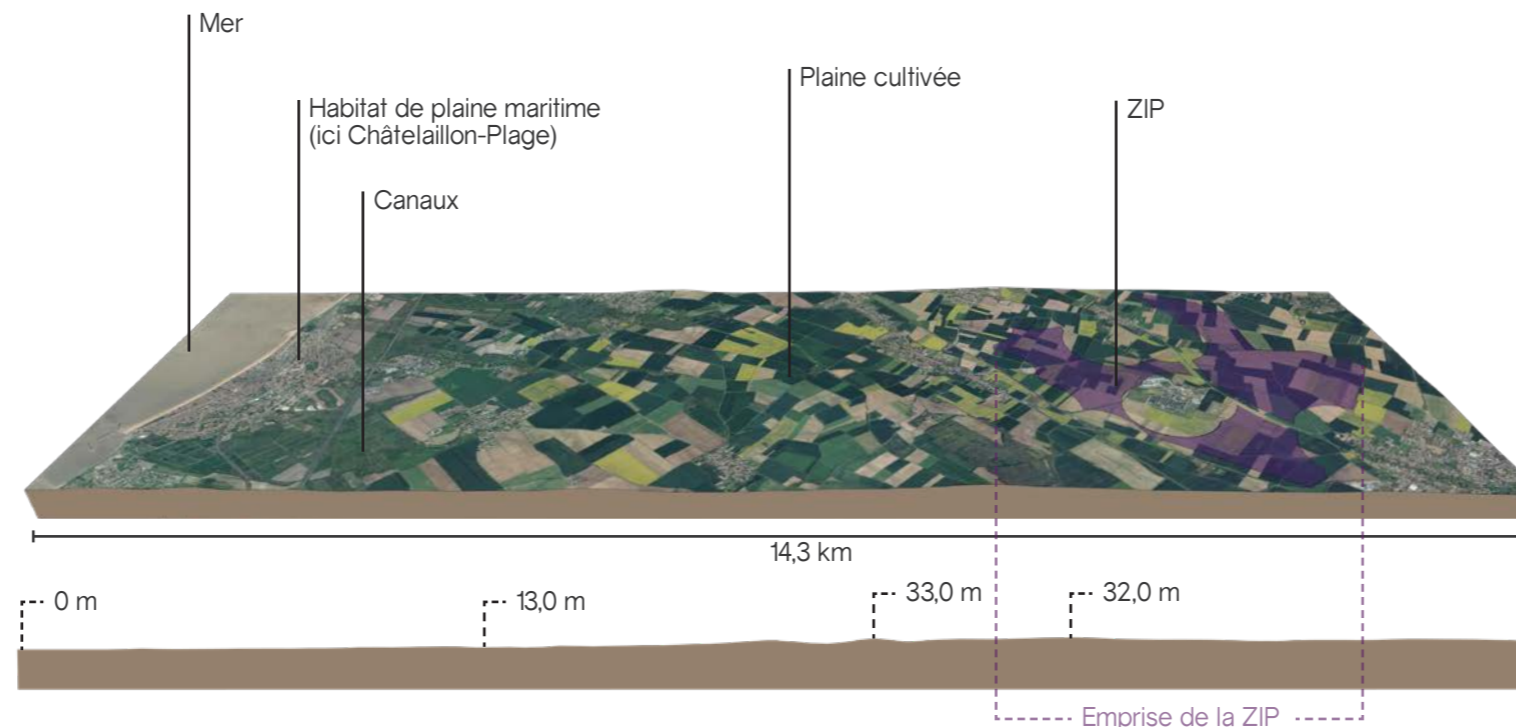


Figure 65 : Coupe de principe entre la ville de Châtelaiillon-Plage et le site d'implantation potentiel



Photo 109 : Entre Châtelailion-Plage et le Vieux-Châtelailion, les vues en direction du projet sont fermées par la trame végétale



Photo 110 : Depuis la frange nord-est de Châtelailion-Plage, les vues en direction du projet sont tronquées par la végétation.



Photo 111 : Depuis le secteur de Saint-Jean-des-Sables au sud d'Angoulins, les vues en direction du projet sont fermées par la trame bâtie



Photo 113 : Vue tronquée par la végétation et le bâti en arrière plan depuis la frange sud-est d'Angoulins



Photo 112 : La vue est filtrée voire fermée par la végétation (à gauche sur la photo) depuis la frange est de Châtelailon-Plage



Photo 114 : La vue est tronquée et filtrée par la végétation et le bâti (à droite sur la photo) depuis la frange nord de Salles-Sur-Mer



Photo 115 : Vue fermée par le bâti en direction de la ZIP depuis la frange sud de Salles-sur-Mer



Photo 116 : Depuis le coeur de Salles-sur-Mer les vues en direction du projet sont fermées par la trame bâtie



Photo 117 : Les vues en direction du projet sont tronquées par le bâti et la végétation depuis l'extrême sud de Salles-sur-Mer

1.4.2. HABITAT DE PLAINE DE CHAMPS OUVERT

« Un certain nombre de secteurs de plaine sont situés dans ou à proximité de bassins de développement économique et démographique important. Dans ces paysages d'habitats groupés, le développement des grandes agglomérations et bourgs mais également des villages (habitations, zones artisanales ou commerciales) se fait hors des limites anciennes inscrites dans le paysage, et bien souvent sans cohérence ni continuité. Cette évolution bouleverse les compositions, souvent de qualité, des espaces de transition et des dégagements visuels et constitue à ce titre un facteur important de modification de nos paysages régionaux. »¹

L'habitat de plaine de champs ouverts s'installe au cœur de la plaine d'Aunis. Cette zone est définie par le découpage des grands ensemble paysagers de l'atlas régional des paysages de Poitou-Charentes.

Un nombre important (35) de villes et villages se sont développés dans la plaine d'Aunis. La plaine d'Aunis présente une trame végétale importante : forêt, bois, bosquets et linéaire bocager. Cette trame suit le parcellaire agricole ou accompagne les cours d'eaux. Ainsi, lorsque le maillage bocager s'étirole, les perceptions sont plus longues et dégagées. À contrario, la profondeur de champ est réduite lorsque la végétation se densifie et lorsque les ondulations de la plaine sont plus importantes.

Les secteurs habités présentent une structure bâtie dense autour d'un centre ancien mais avec des extensions pavillonnaires irrégulières et dilatées. De plus, par leur implantation, au gré des variations altimétriques de la plaine les situations de concurrence visuelle sont possibles au plus proche du site d'implantation potentiel.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Le réseau bocager et boisé de la plaine d'Aunis limite fréquemment les vues sur les silhouettes de villes et villages. Le site d'implantation potentiel et les secteurs habités ne sont alors pas perceptibles conjointement. En revanche, lorsque les ondulations de la plaine offrent de la hauteur et que la trame végétale se clairsème, la silhouette des villes et villages se dessine et peut se superposer à celle du site de projet (Fontpatour, Vérines, Sainte-Soulle, Montroy, Bourgneuf, Thairé).

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Dès lors que des extensions se construisent en périphérie des villages (zones pavillonnaires), celles-ci donnent à voir directement sur l'espace agricole. La présence de bosquets et de linéaires bocagers et/ou les variations de relief de la plaine qui s'intercalent entre le village et le site d'implantation potentiel peuvent limiter les vues. De fait, en l'absence de végétation haute et d'un dénivelé marqué, les franges de villages orientées vers le projet présentent des sensibilités plus élevées (Bourgneuf, Loiré, Vérines, Saint-Sauveur-d'Aunis, La Girardière, Thou, Forges, Chambon, Ciré-d'Aunis, Ballon, Thairé, Jarne, Clavette, Montroy.)

> Les cœurs de bourgs :

La densité du tissu bâti et l'éloignement vis-à-vis du projet conditionnent la perception ou non du site d'implantation potentiel. Les villes et villages présentant des dents creuses, ou ouvertures visuelles ponctuelles, en direction du projet, présentent une sensibilité plus importante (Forges, Jarne, Thou, Thairé, Chambon).

¹ extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

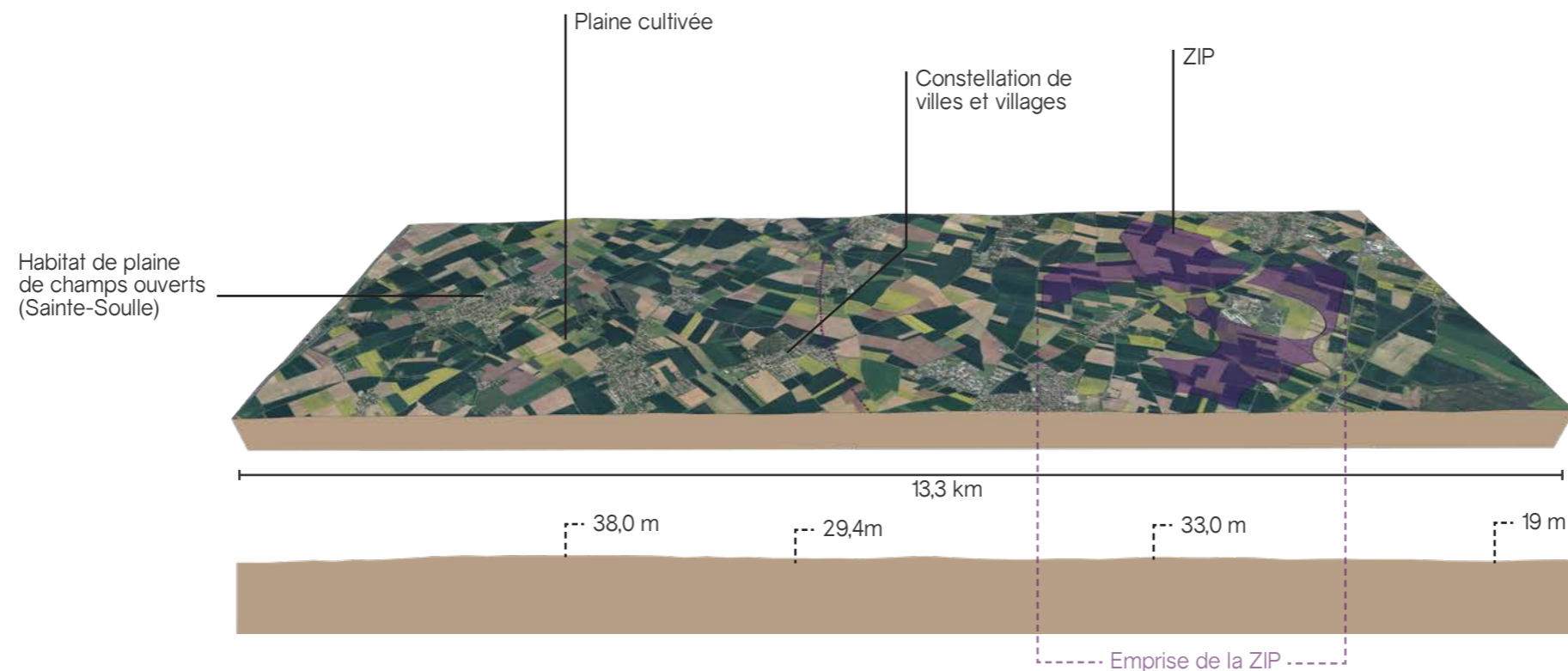


Figure 67 : Coupe de principe entre le village de Sainte-Soulle et le site d'implantation potentiel

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION
Nuaillé-d'Aunis	Village	10,5	plaine de champs ouvert	Sur la bordure Sud du marais de Poitevin
Saint-Sauveur-d'Aunis	Village	10,9	plaine de champs ouvert	Sur le versant Nord de la vallée du Cher
Le Gué-d'Alléré	Village	9,4	plaine de champs ouvert	Bordé par les cultures et les boisements
Bouhet	Village	8	plaine de champs ouvert	Sur le rebord d'une dépression rejoignant la vallée de l'Arnon
Bourgneuf	Village	4,7	plaine de champs ouvert	Sur le rebord du plateau au Nord de la vallée du Cher
Montroy	Village	3,1	plaine de champs ouvert	Sur le versant Ouest de la vallée du Fouzon
Clavette	Village	3,3	plaine de champs ouvert	Sur le rebord du plateau au nord de la vallée du Cher
Saint-Rogatien	Ville	6,5	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine de champs ouvert
Périgny	Ville	8	plaine de champs ouvert	Sur le versant Ouest de la vallée du Fouzon
La Jarne	Ville	5,6	plaine de champs ouvert	A proximité de l'agglomération rochelaise et bordé par la RD 939
Thairé	Village	4,1	plaine de champs ouvert	Sur la plaine au Nord des marais de Voutron
Ballon	Village	5,3	plaine de champs ouvert	S'implante à l'Ouest de la RD 5
Ciré-d'Aunis	Village	5,8	plaine de champs ouvert	S'implante à l'Est de la RD 5
Ardillières	Village	7	plaine de champs ouvert	En bordure Nord du marais de Rochefort
Le Thou	Village	3,4	plaine de champs ouvert	Sur la plaine à proximité de la RD 112
Landrais	Village	8,1	plaine de champs ouvert	Au Nord de la RD 112 sur la plaine d'Aunis
Forges	Village	4,6	plaine de champs ouvert	Traversé par la RD 116, au cœur de la plaine d'Aunis
Chambon	Village	8,4	plaine de champs ouvert	Le long de la RD 939 au cœur de la plaine d'Aunis
Puyravault	Village	10,6	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine d'Aunis bordé par les cultures
Virson	Village	3,9	plaine de champs ouvert	Bordé à l'Ouest par la vallée du Virson
Bouhet	Village	8	plaine de champs ouvert	Bordé au Nord par la vallée du Curé
Dompierre-sur-Mer	Ville	8,4	plaine de champs ouvert	Sur le rebord du plateau au Nord de la vallée du Cher
Angliers	Village	8,7	plaine de champs ouvert	Sur la plaine, à proximité du Canal du Curé
Anais	Hameau	7,2	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine d'Aunis bordé par les cultures
Saint-Vivien	Village	5,7	plaine de champs ouvert	S'implante au Nord du Marais Doux
Sainte-Soulle	Ville	6,4	plaine de champs ouvert	Le long de la RD 110 au cœur de la plaine d'Aunis
Usseau	Hameau	8,5	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine d'Aunis, bordé au Sud par la RN 11
Vouhé	Village	11,7	plaine de champs ouvert	Au croisement de la RD 108 et la RD 115
Loiré	Village	8,2	plaine de champs ouvert	Sur la plaine au Sud de la RN 11
Mortagne	Village	3,6	plaine de champs ouvert	S'implante au Nord du Bois Grelet

Blamere	Village	8,9	plaine de champs ouvert	Sur la plaine à proximité de la RD 108
Fontpatour	Village	4,9	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine d'Aunis bordé par les cultures
Puilboreau	Ville	11,7	plaine de champs ouvert	Ville périphérique, pris en étau entre les rocales de l'agglomération rochelaise et la RD 9
La Rochelle	Ville	12,2	plaine de champs ouvert	Le long de la côte et de la mer des pertuis
Vérines	Ville	6,4	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine d'Aunis bordé par les cultures

Figure 68 : Liste des habitats de plaine de champs ouverts dans l'aire d'étude rapprochée



Photo 118 : Vue en direction du projet légèrement tronquée par la végétation depuis la frange est du village de La Jarne



Photo 119 : Depuis le centre du village de La Jarne, le projet est en grande partie filtré voire masqué par la végétation



Photo 120 : Depuis la frange nord de Fontpatour, le projet est filtré voire masqué par la végétation du village



Photo 121 : Depuis le centre de Vérines, les vues en direction du projet sont fermées par la trame bâtie et la végétation



Photo 122 : Depuis la frange sud de Vérines, les vues sont ouvertes en direction du projet



Photo 123 : Depuis la frange nord-est d'Ardillères, les vues vers le projet sont tronquées par le relief et la végétation.



Photo 125 : Depuis la frange nord de Ciré-d'Aunis, les vues vers le projet sont tronquées par la végétation et le relief



Photo 124 : Depuis la frange nord de Ballon, les vues sont ouvertes vers le projet



Photo 126 : Depuis le nord-ouest de Thairé, les vues sont tronquées par la végétation et le bâti en direction du projet



Photo 127 : Depuis le nord de Le Thou, les vues sont ouvertes en direction du projet



Photo 128 : Depuis la frange sud du Thou, les vues en direction du projet sont tronquées par la trame végétale et bâtie du village



Photo 129 : Depuis le cœur de Clavette, les vues en direction du projet sont tronquées par les trames bâties et végétales

FIGURE 69 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

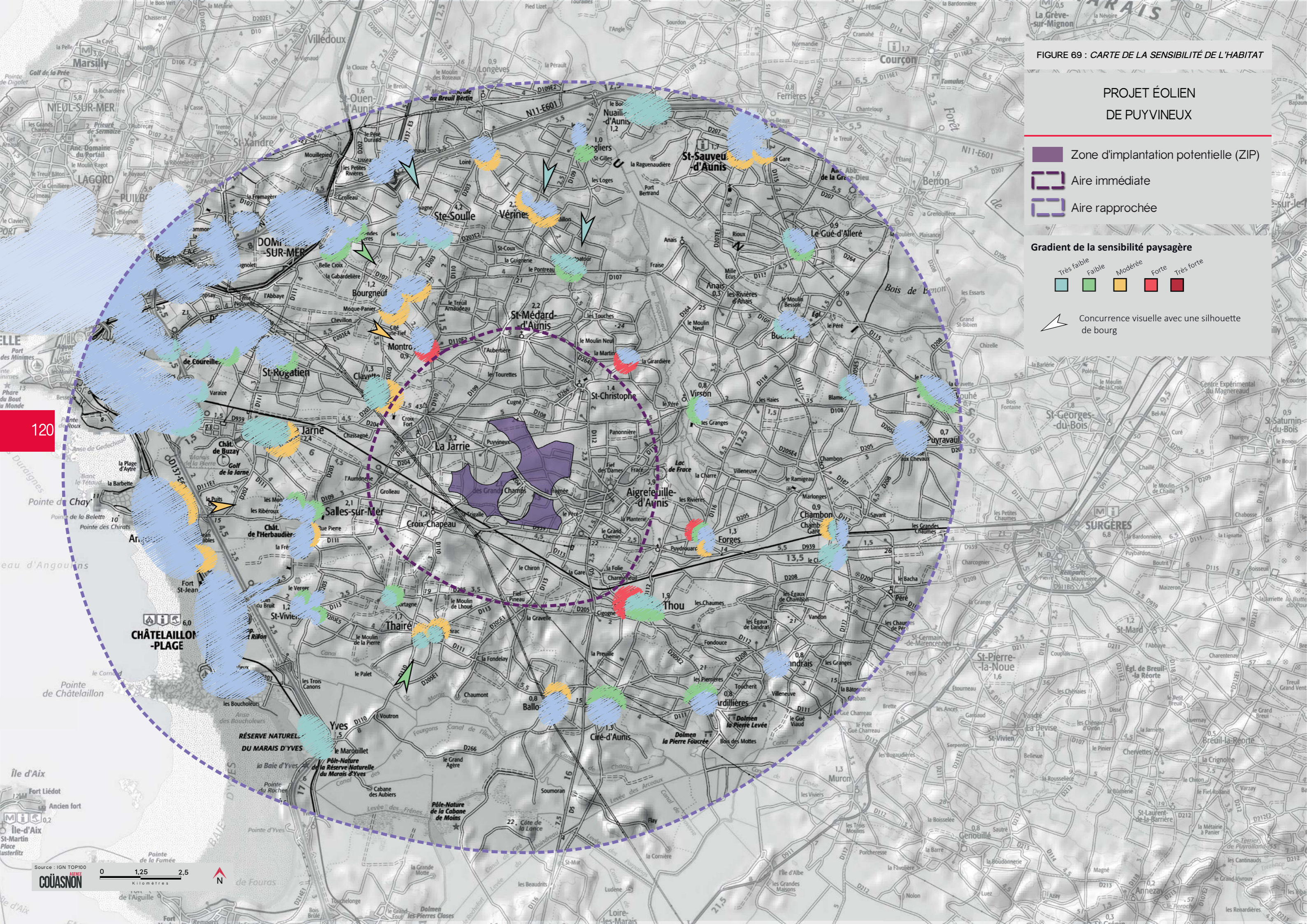
PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible	Faible	Moderée	Forte	Très forte

Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



120

1.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

Le relief de l'aire d'étude rapprochée présente dans sa globalité un relief relativement plat marqué par une dépression qui le traverse du nord au sud et vient créer des ondulations dans le paysage.

De manière générale, la présence de l'eau est un marqueur fort de l'aire d'étude rapprochée qui rythme les perceptions depuis les plaines (alluviales ou de champs ouverts), notamment au sud de l'aire rapprochée. La végétation qui accompagne ces circuits d'eau tend à réduire la visibilité pressentie du projet au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il y a un risque d'effet d'écrasement ou de miniaturisation des structures végétales. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et de l'implantation des machines.

De manière générale, les séquences routières présentent des sensibilités relativement faibles du fait d'un horizon fermé par la végétation (linéaire arborée, résidus bocager, végétation encadrant les structures bâties ...). Toutefois, les grands axes routiers les séquences de replat ou l'alignement d'une route avec la zone d'implantation potentielle du projet va parfois élever cette sensibilité sur les grands axes routiers (N11 et D137) et les axes est/ouest (D108 et D939)

L'habitat de l'aire d'étude rapprochée s'est développé de manière plus importante sur le secteur ouest, dans la plaine ondulée d'Aunis et à l'approche de la côte de l'agglomération de La Rochelle. La sensibilité de l'habitat a été évaluée comme relativement très faible, excepté pour les villes et villages à proximité directe de l'aire d'étude immédiate.


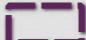
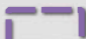
Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet.






Vue panoramique depuis la Pointe du Chay (© Agence couasnon)

FIGURE 70 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

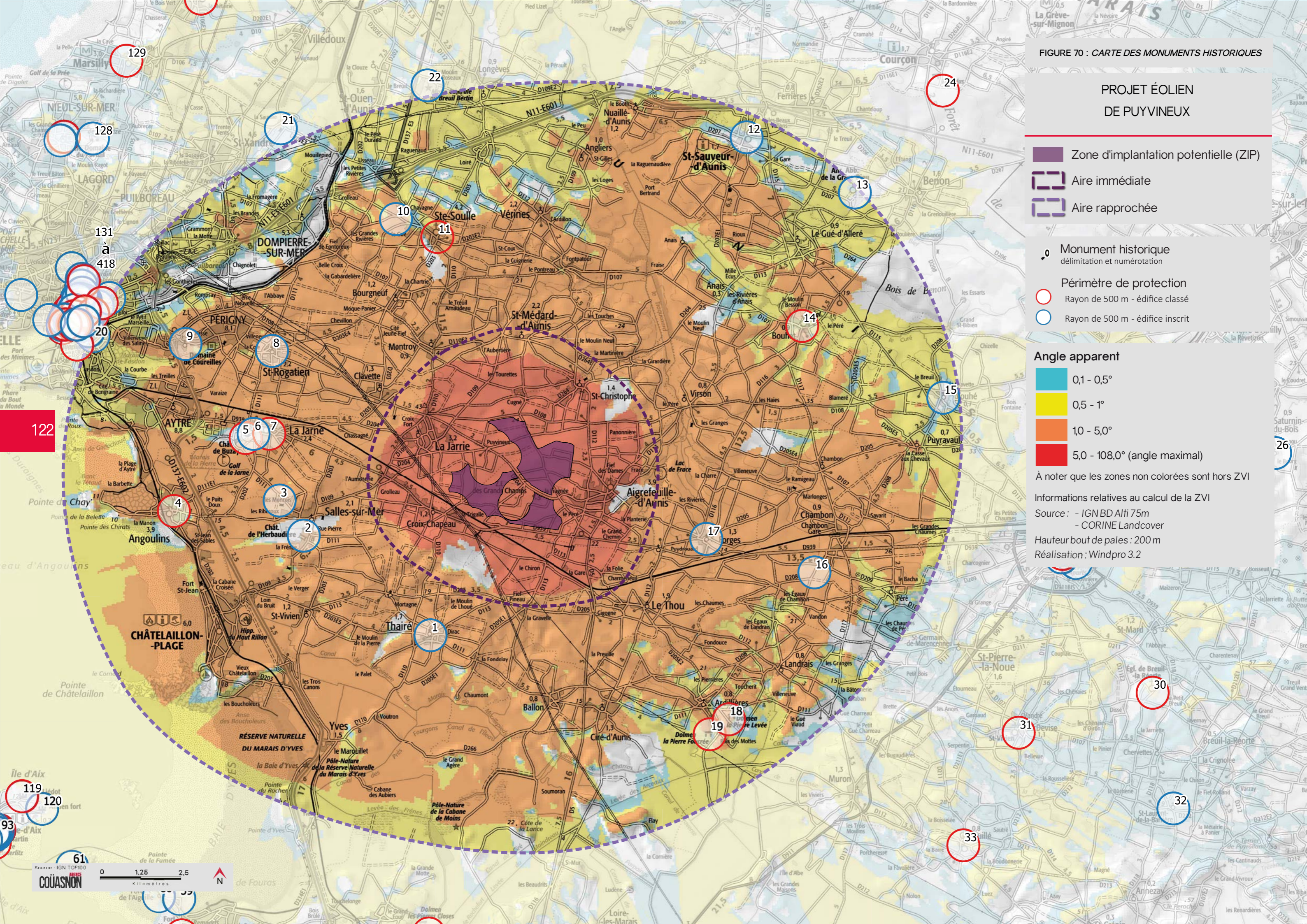
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

-  Monument historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
Rayon de 500 m - édifice classé
-  Rayon de 500 m - édifice inscrit

- Angle apparent**
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI
 Source : - IGN BD Alti 75m
 - CORINE Landcover
 Hauteur bout de pales : 200 m
 Réalisation : Windpro 3.2



2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ (AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE)

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

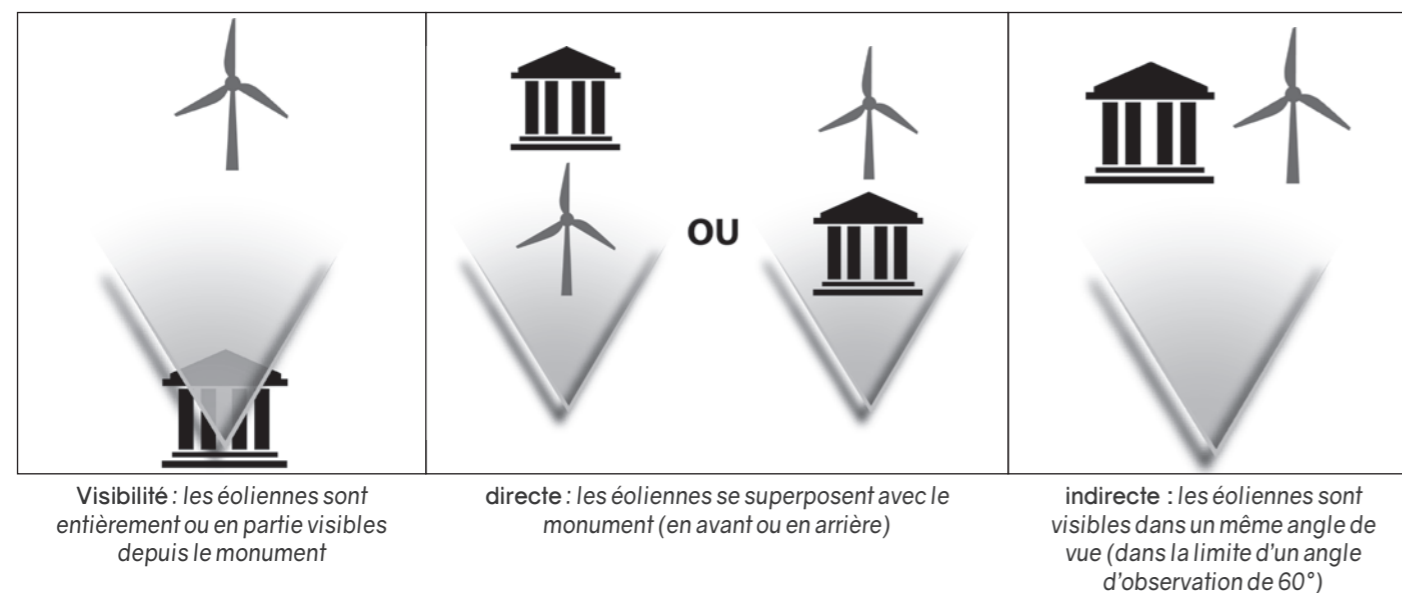


Figure 72 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte (© Agence Couasnon)

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse dudit est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Le détail des monuments présents dans le territoire d'étude est donné en annexe dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Ce tableau est accompagné d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque monument protégé avec une flèche pointant en direction de la ZIP.

L'aire d'étude rapprochée compte 20 Monuments Historiques dont quatre sont susceptibles de présenter une visibilité vers le projet éolien.

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
10	Motte castrale de la Roche Bertin	Sainte-Soulle	Charente-Maritime	Inscrit	6,9	Implanté en périphérie du bourg de Sainte-Soulle	En ZVI	Vue filtrée par la trame bocagère
16	Eglise Saint-Jacques du Cher	Chambon	Charente-Maritime	Inscrit	8,0	Implanté le long de la RD 208 en bordure du bourg du Cher	En ZVI	Vue tronquée par la trame bocagère
18	Dolmen	Ardillières	Charente-Maritime	Classé	8,0	Implanté au milieu d'une parcelle agricole en bordure du bourg d'Ardillières	En ZVI	Vue ouverte en direction de la ZIP
19	Dolmen	Ardillières	Charente-Maritime	Classé	7,9	Implanté au milieu d'une parcelle agricole en bordure du bourg d'Ardillières	En ZVI	Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation

Figure 71 : Liste des visibilités pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation potentielle

■ MH 10 - MOTTE CASTRALE DE LA ROCHE BERTIN // SAINTE-SOULLE



Photo 130 : Vue tronquée par la trame bocagère et le bâti aux abords de la motte castrale.

Degré d'ouverture sur le paysage : La motte castrale de la Roche Bertin en périphérie ouest du village de Sainte-Soulle. Le Monument Historique se situe au cœur d'un bois ; les vues en direction du projet sont fermées par la densité de la masse boisée. Le risque de visibilité de la zone d'implantation potentielle est qualifié de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 16 - EGLISE SAINT-JACQUES DU CHER // CHAMBON



Photo 131 : Vue tronquée par la trame bocagère depuis les abords de l'église.

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église est implantée au cœur d'un secteur agricole ouvert (la plaine d'Aunis). Depuis les abords de l'édifice les vues sont dégagées. Le projet s'inscrit en arrière-plan des résidus bocager qui marquent l'horizon. Au vu de la proximité du site d'implantation, la prégnance pressentie de ce dernier est qualifiée de modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 18 - DOLMEN // ARDILLÈRES



Photo 132 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale en direction du projet depuis la rue de Boussay le long du dolmen.

Degré d'ouverture sur le paysage : Le dolmen est implanté le long de la rue de Boussay sur une parcelle agricole au sud-est du bourg d'Ardillères. Les vues en direction du projet sont tronquées par la trame végétale et bâtie. Par ailleurs, l'accès difficile jusqu'au Monument Historique présente un enjeu touristique faible. La sensibilité de ce dolmen face au projet de Puyvineux est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 19 - DOLMEN // ARDILLÈRES

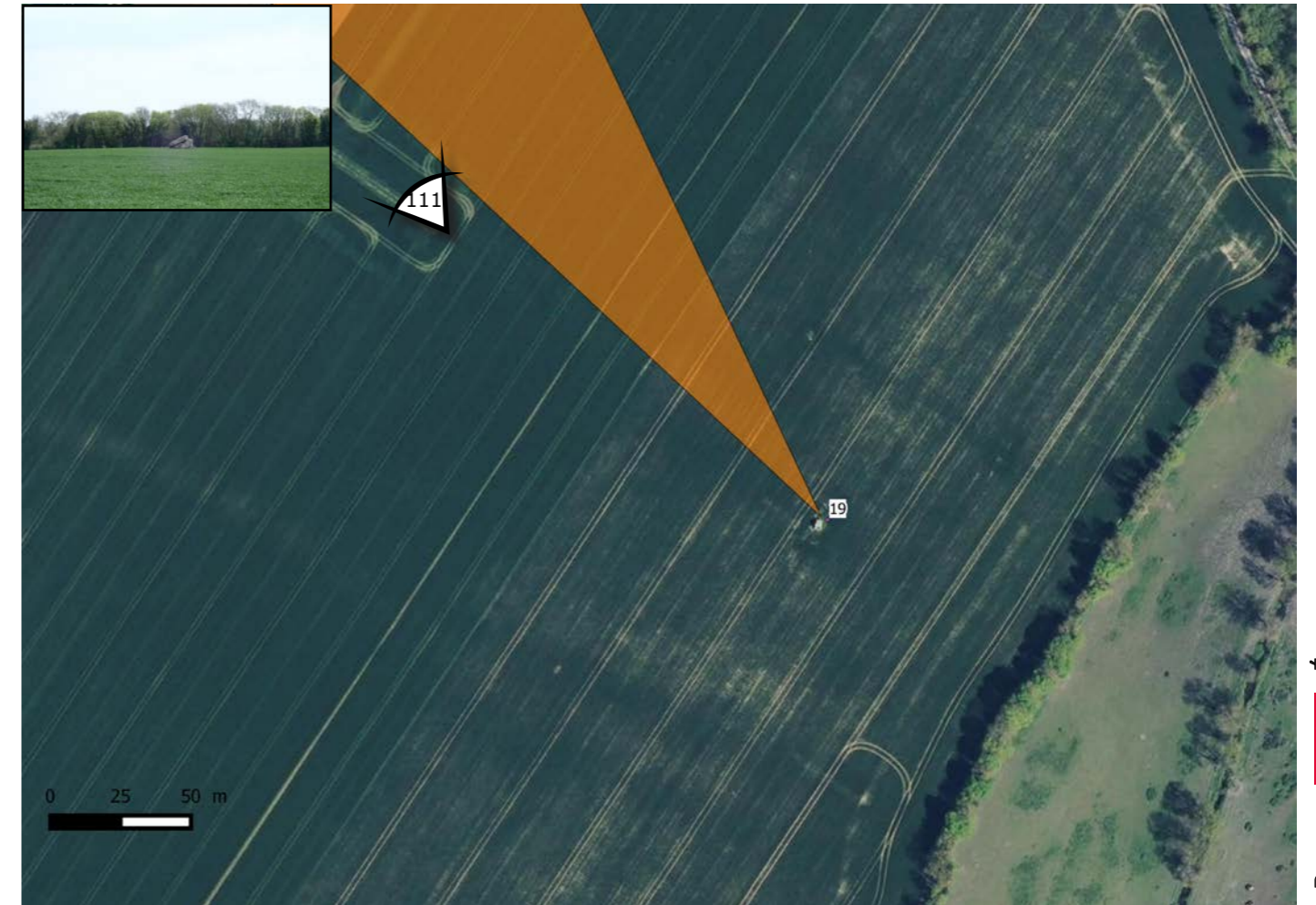


Photo 133 : Vue altérée par la végétation et le relief bombé de la plaine en direction du projet depuis les abords du prieuré

Degré d'ouverture sur le paysage : Le dolmen est implanté au cœur d'une parcelle agricole située au sud du bourg d'Ardillères. Les vues sont ouvertes en direction du projet mais l'inaccessibilité du monument historique permet de qualifier la sensibilité de ce dernier face au projet de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

2.1.2. COVISIBILITÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire rapprochée, cinq édifices protégés sont susceptibles d'être concernés par une séquence de covisibilité et font l'objet d'une analyse particulière ci-après.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ MH 1 - EGLISE DE L'ASSOMPTION // THAIRÉ

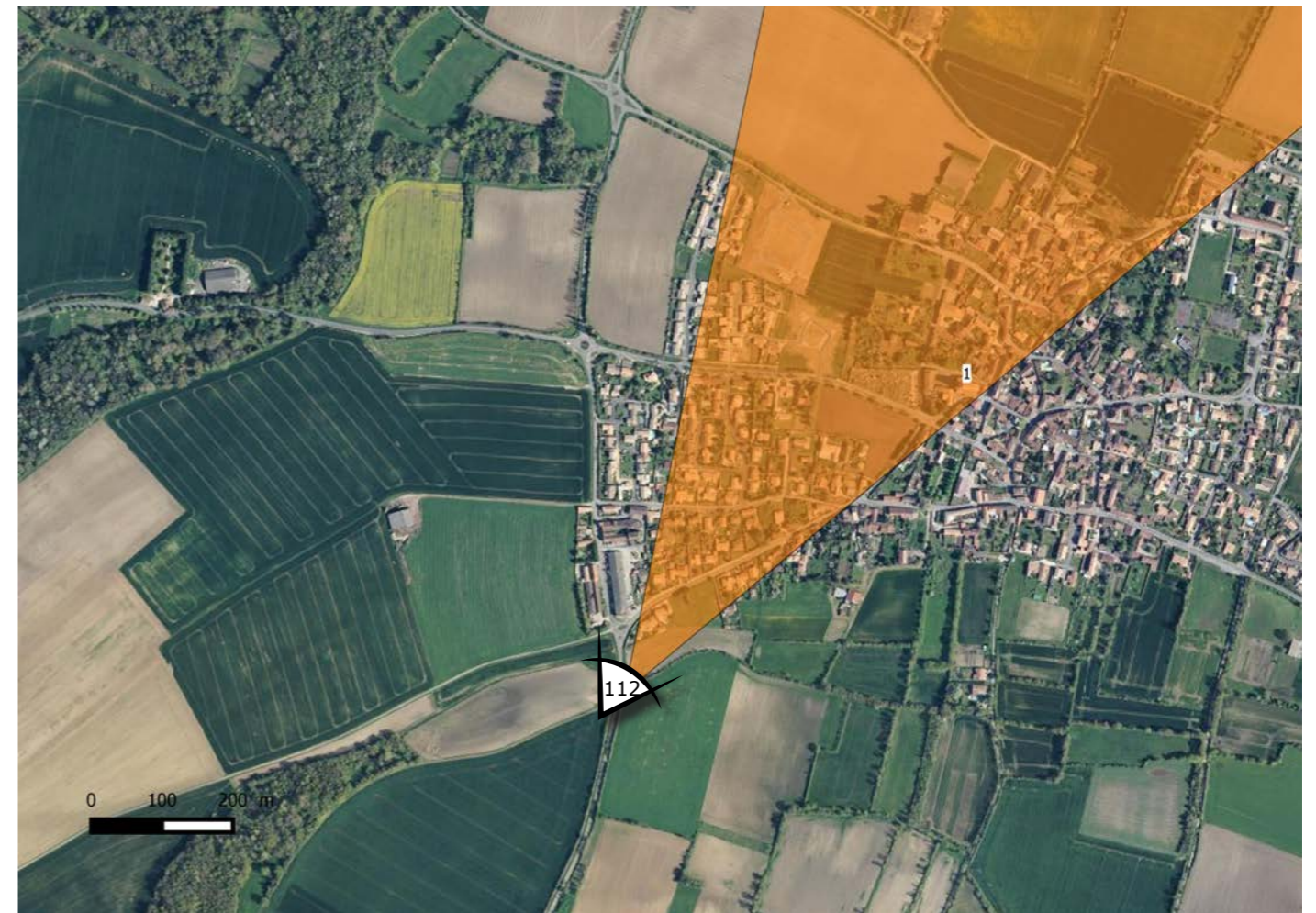


Photo 134 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale depuis la D110 en direction du projet.

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation du village de Thairé dans la plaine des marais de Voutron offre des situations de covisibilité entre le projet et la silhouette de l'église de l'Assomption. Depuis la RD 110, à l'entrée de Thairé, la silhouette de l'église émerge de la trame bâtie et végétale du village. Le projet s'inscrit en arrière-plan du clocher et des constructions. Toutefois, au vu de la densité de la végétation et de l'éloignement de la ZIP face à l'édifice, la sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 3 - CHÂTEAU DE CRAMAHÉ // SALLES-SUR-MER

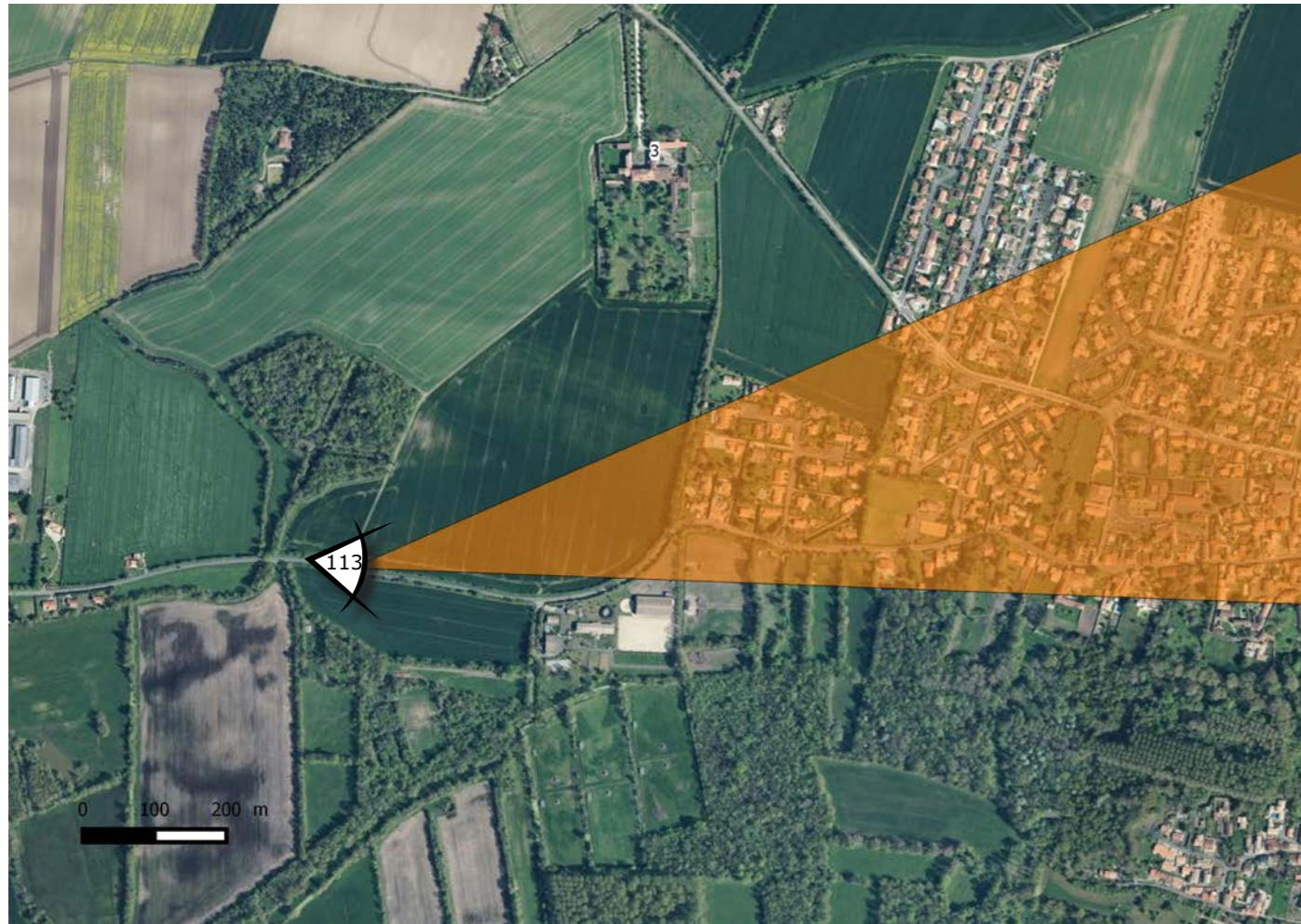


Photo 135 : Vue filtrée et tronquée par la végétation depuis la rue des Champs Maillard en direction du projet.

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation du château de Cramahé au sein de la plaine maritime de Salles-sur-Mer offre une situation de covisibilité entre le château et le projet depuis la rue des Champs Maillard en direction de Salles-sur-Mer. Il n'y a pas de chevauchement pressenti entre l'édifice et le site d'implantation potentiel mais les deux entités sont visibles sur le même panorama. Cependant, la trame arborée qui orne le domaine du château ainsi que les masses arborées qui encadrent le villages de Salles-su-Mer altèrent les vues sur le projet. De fait, la sensibilité de cette covisibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 11 - EGLISE SAINT-LAURENT / SAINTE-SOULLE



Photo 136 : Vue tronquée par la trame bocagère et le bâti depuis le chemin de Barbionnes en amont de Sainte-Soulle

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église est implantée au cœur du village de la ville de Sainte-Soulle dans une plaine de champs ouvert. On observe une situation de covisibilité entre l'église et le projet depuis le chemin de Barbionnes, au nord de Sainte-Soulle. Il n'y a pas de chevauchement pressentie entre les deux entités. Par ailleurs, la faible fréquentation de cette rue et la faible prégnance pressentie du projet (ZIP en grande partie tronquée par les masses arborées) réduisent la sensibilité de l'édifice vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 20 - GARE DE LA ROCHELLE // LA ROCHELLE

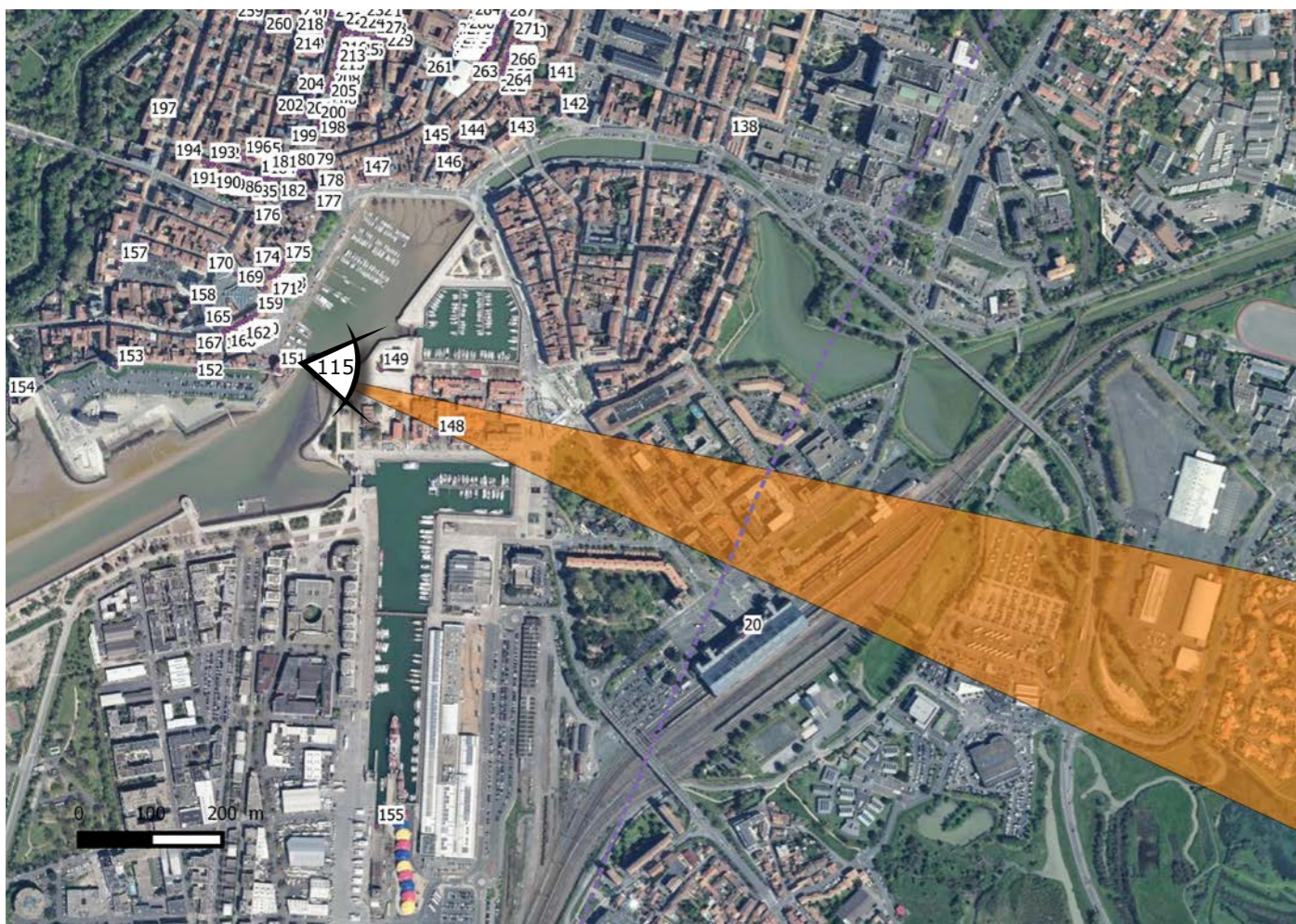


Photo 137 : Vue ouverte depuis la Tour Saint-Nicolas à La Rochelle.

Degré d'ouverture sur le paysage : La terrasse de la Tour Saint-Nicolas domine la trame bâtie de la ville de la Rochelle. Depuis ce point, la vue est ouverte et dégagée sur l'agglomération rochelaise et sa périphérie, où quelques monuments protégés émergent de la ligne d'horizon et sont clairement identifiables. Il y a alors un enjeu de covisibilité avec le projet qui s'inscrit en arrière-plan. Cependant, la distance du projet depuis ce point réduit la prégnance de la ZIP. La sensibilité de ces Monuments Historiques est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	RISQUE DE COVISIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
1	Eglise de l'Assomption	Thairé	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	4,1	Implanté au cœur du bourg de Thairé	En ZVI	Nulle	Très faible
3	Château de Cramahé	Salles-sur-Mer	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	5,3	Implanté en franges nord-ouest de Salles-sur-mer	En ZVI	Nulle	Très faible
10	Motte castrale de la Roche Bertin	Sainte-Soulle	Charente-Maritime	Inscrit	6,9	Implanté en périphérie du bourg de Sainte-Soulle	En ZVI	Nulle	Nulle
11	Eglise Saint-Laurent	Sainte-Soulle	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	6,0	Implanté au cœur du bourg de Sainte-Soulle	En ZVI	Nulle	Très faible
16	Eglise Saint-Jacques du Cher	Chambon	Charente-Maritime	Inscrit	8,0	Implanté le long de la RD 208 en bordure du bourg du Cher	En ZVI	Faible	Nulle
18	Dolmen	Ardillières	Charente-Maritime	Classé	8,0	Implanté au milieu d'une parcelle agricole en bordure du bourg d'Ardillères	En ZVI	Très faible	Nulle
19	Dolmen	Ardillières	Charente-Maritime	Classé	7,9	Implanté au milieu d'une parcelle agricole en bordure du bourg d'Ardillères	En ZVI	Très faible	Nulle
20	Gare	La Rochelle	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	11,9	Implanté en centre ville de la Rochelle	En ZVI	Nulle	Faible

Figure 73 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE 74 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

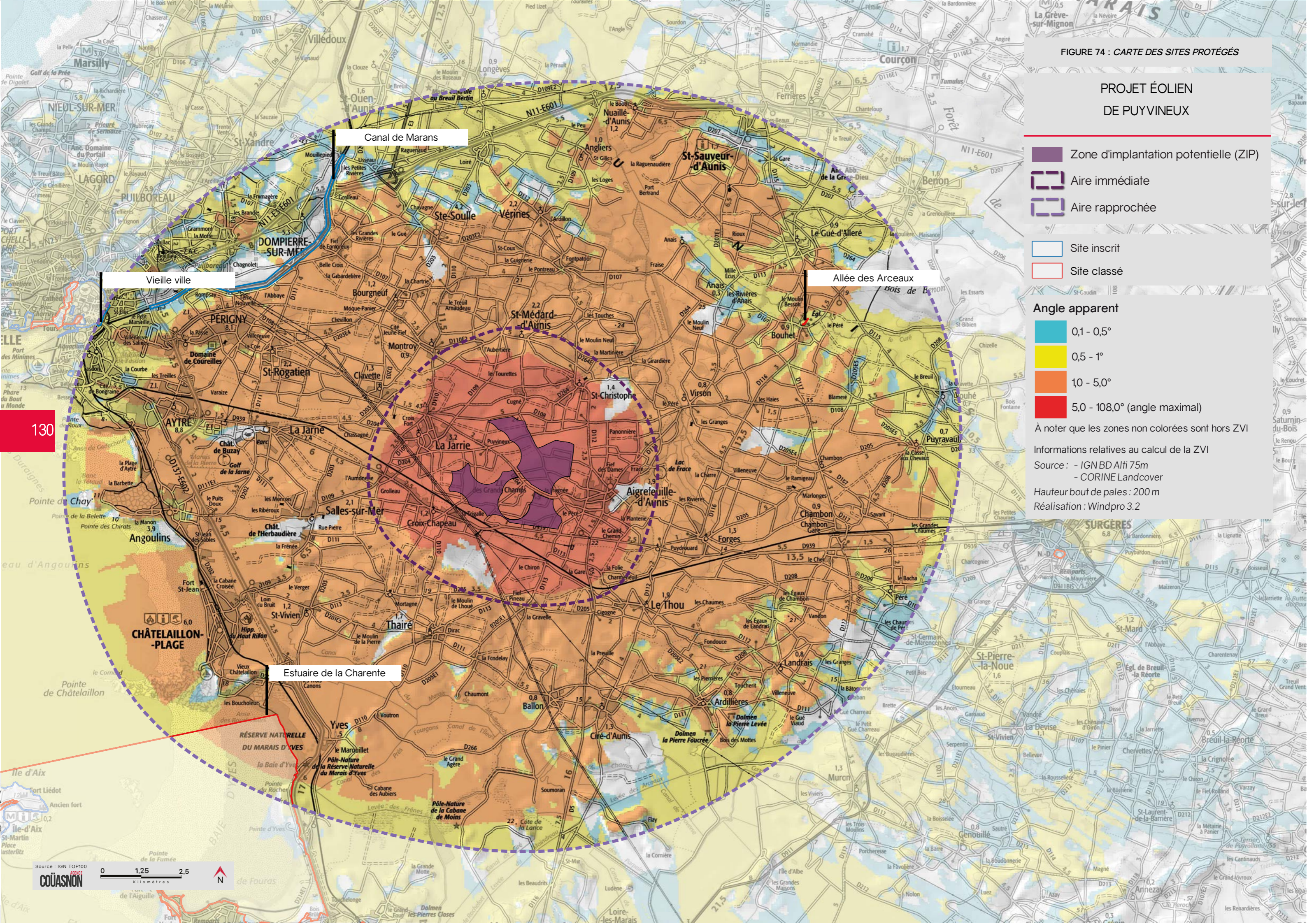
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Site inscrit
- Site classé

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
 - 0,5 - 1°
 - 10 - 5,0°
 - 5,0 - 108,0° (angle maximal)
- À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alt 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 200 m
Réalisation : Windpro 3.2



2.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement). Cette protection est maintenant régie par l'article L. 631-1 du code du patrimoine qui prévoit : «sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.» Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figures : le classement et l'inscription. Sont concernés, les sites dont la conservation ou la préservation présentent, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

À noter que, dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport.

L'aire d'étude rapprochée compte deux sites protégés l'allée des arceaux et le Canal de Marans. Les périmètres des sites de l'estuaire de la Charente et de la vieille ville de La Rochelle débordent sur l'aire d'étude rapprochée. Ces deux derniers sites ont été analysés dans l'aire d'étude éloignée.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Allée des arceaux	Bouhet	Charente-Maritime	Classé	8,2	Allée arborée dans un domaine privé, dans le centre de Bouhet	En ZVI	Vue fermée par les masses végétales
Canal de Marans	--	Charente-Maritime	Inscrit	7,7	Canal encaissé traversant les communes de Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle, Périgny et La Rochelle	Partiellement en ZVI	Vue filtrée ou masquée par la ripisylve qui accompagne le canal

Figure 75 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

■ CANAL DE MARANS



Figure 76 : Localisation du site inscrit du canal de Marans

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

Le canal maritime de Marans à la mer est aussi nommé canal de Rompsay. Il a été édifié entre 1806 et 1888. Ce canal est un canal de jonction par dérivation, de la Sèvre Niortaise vers l'océan mesurant près de 24 km. Sur cette longueur, le canal concentre un nombre important d'ouvrage hydraulique, comme un tunnel, un chemin de halage (utilisé aujourd'hui pour les GR), quatre écluses, deux ponts-canaux, un réservoir de décharge. Des ponts tournants étaient échelonnés le long du canal mais ils ont été démontés dans les années 1970.

Une section de ce canal a été protégée au titre de site inscrit du pont de Mouillepieds à l'écluse de Rompsay, soit 8,860 km. L'euro-vélo 1 et la Vélo Francette suivent le canal sur le chemin de halage (voie verte du canal de Marans). Cette section de canal est encaissée. Le relief du canal de Marans ainsi que la masse végétale qui l'accompagne limitent fortement les vues en direction du site d'implantation potentiel. Toutefois, aux abords des circuits vélos-touristiques, le replat vers la plaine cultivée laisse apparaître le projet. Bien qu'il soit tronqué par les masses arborées et bâties du hameau de Belle-Croix le projet est perceptible. Cependant, au vu de l'éloignement et de la fraction visible du site d'implantation potentiel, la qualité paysagère et patrimoniale du canal de Marans ne sont pas altérées. La sensibilité de ce site est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 138 : Carte postale de la gare de Mouillepieu et le canal de Marans



Photo 139 : Carte postale du pont de Mouillepieu et du canal de Marans



Photo 140 : Carte postale du pont de Rompsay et du canal de Marans



Photo 141 : Illustration du réseau hydraulique construit fin 19ème : le canal de Marans à la La Rochelle ; les vues sont fermées par le relief encaissé du canal et la masse arborée le long des rives en direction du projet, ici vue entre Dompierre-sur-Mer et Belle-Croix



Photo 142 : Voie de cheminement doux qui longe la voie ferrée près du canal, à proximité du village de Belle-Croix



Photo 143 : Voies fluviale et ferroviaire ; les vues sont filtrées par la ripisylve qui accompagne ce cours d'eau en direction du projet (à droite) depuis la gare de Moullepiéd

■ ALLÉE DES ARCEAUX // BOUHET



Figure 77 : Localisation du site classé de l'allée des Arceaux

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

L'allée des arceaux se situe au nord du centre-village de Bouhet. Cette allée d'arbres a été classée par arrêté le 15 Décembre 1924.

Actuellement, le site n'est pas accessible et fait partie d'une propriété privée. Il s'agit d'un site arboré où les vues en direction du projet sont fermées par des linéaires de haies bocagères. Bien qu'en ZVI, le risque de visibilité du projet est nul.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 144 : Vue fermée sur le site classé et en direction du projet depuis la RD 107 ; la masse arborée des haies bocagère est dense et imperméable



Photo 145 : Vue sur le site classé ; depuis ce point, aucun arbre d'alignement n'émerge de la masse végétale qui l'entoure.



Photo 146 : Le projet s'inscrit en arrière-plan du linéaire bocager du premier plan ; la vue est masquée par la trame végétale en direction du site d'implantation potentiel depuis les chemins de la Mouchenière, à proximité des abords du site

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES
PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
Allée des arceaux	Bouhet	Charente-Maritime	Classé	8,2	Allée arborée dans un domaine privé, dans le centre de Bouhet	Nulle
Canal de Marans	--	Charente-Maritime	Inscrit	7,7	Canal encaissé traversant les communes de Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle, Périgny et La Rochelle	Très faible

Figure 78 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Il n'y a pas de SPR dans cette aire d'étude.

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.

2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

L'aire d'étude rapprochée fait état d'un territoire au patrimoine varié. On y dénombre 20 Monuments Historiques, 4 sites protégés et 1 SPR.

Des sensibilités vis-à-vis du projet éolien Puyvineux ont été identifiées sur des situations de visibilité sur la ZIP et ont été évaluées comme :

> très faible pour la Motte castrale de la Roche Bertin, les dolmens d'Ardillères (MH19 et 20) et le site inscrit du canal de Marans.

> faible pour l'Église Saint-Jacques du Cher de Chambon.

De même, des sensibilités vis-à-vis du projet éolien Puyvineux ont été identifiées sur des situations de covisibilité et ont été évaluées comme :

> très faible pour l'église de l'Assomption de Thairé, le Château de Cramahé à Salles-sur-Mer et l'église Saint-Laurent à Sainte-Soulle.

> faible pour la Gare de La Rochelle

Des photomontages seront à réaliser depuis les secteurs à enjeux afin de qualifier l'impact réel du projet.

3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



L'aire d'étude rapprochée est parcourue par de nombreux canaux et cours d'eau qui irriguent respectivement les secteurs nord-est et sud. La topographie des secteurs nord et est est plus mouvementée (ondulée) que la partie sud du territoire. De plus, les vues sont plus fréquemment limitées ou altérées par la couverture végétale de la plaine d'Aunis (linéaires bocagers, bosquets ou bois).

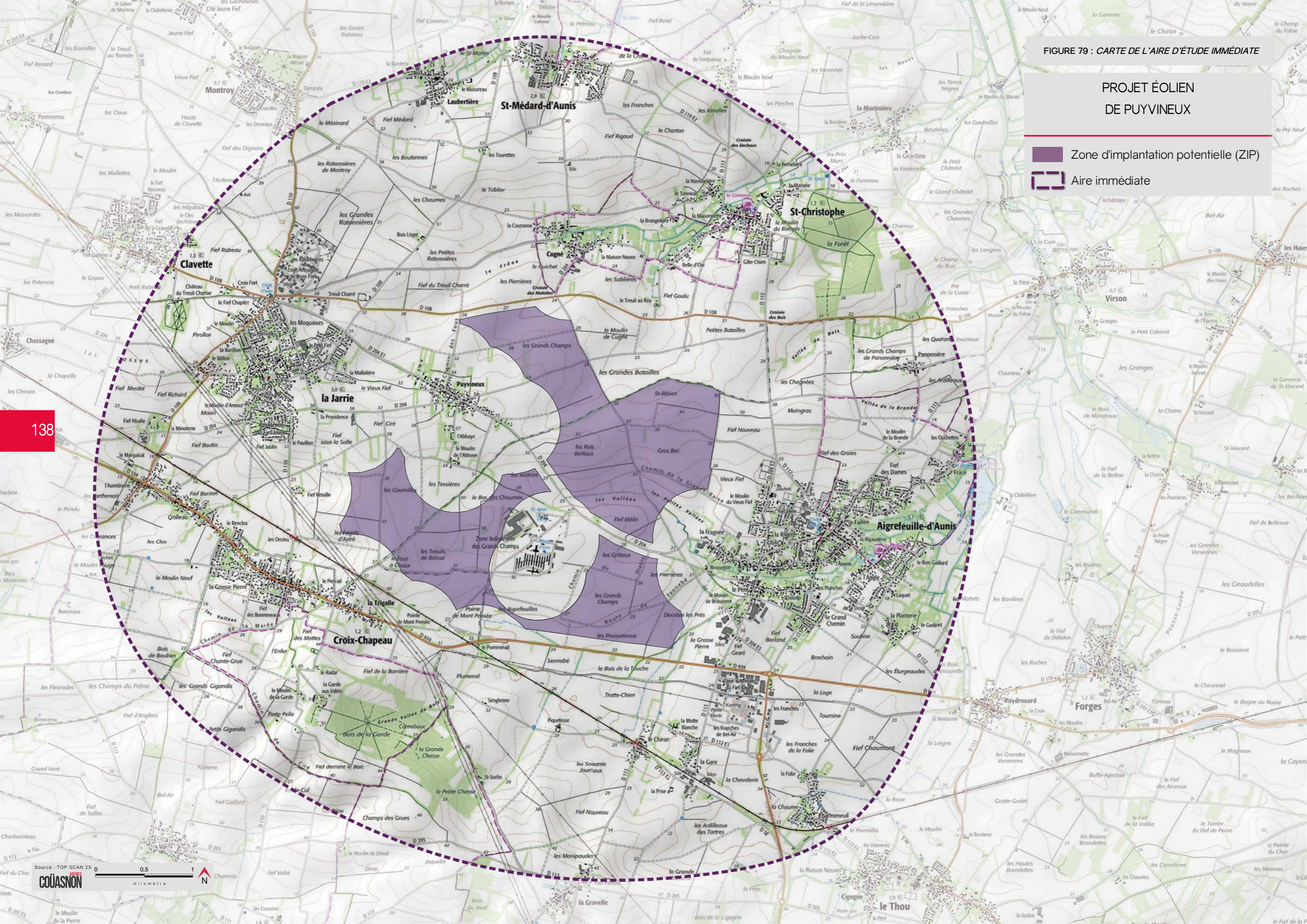
L'analyse de l'aire rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères, dont certaines ont été qualifiées de fortes ou modérées pour les structures paysagères, monuments historiques, lieux de vie ou axes de déplacement. Des photomontages devront être réalisés afin d'illustrer l'ensemble des impacts possibles de ce projet sur son cadre paysager.

À ce stade, des sensibilités majeures ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet potentiel dans le paysage.

FIGURE 79 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate





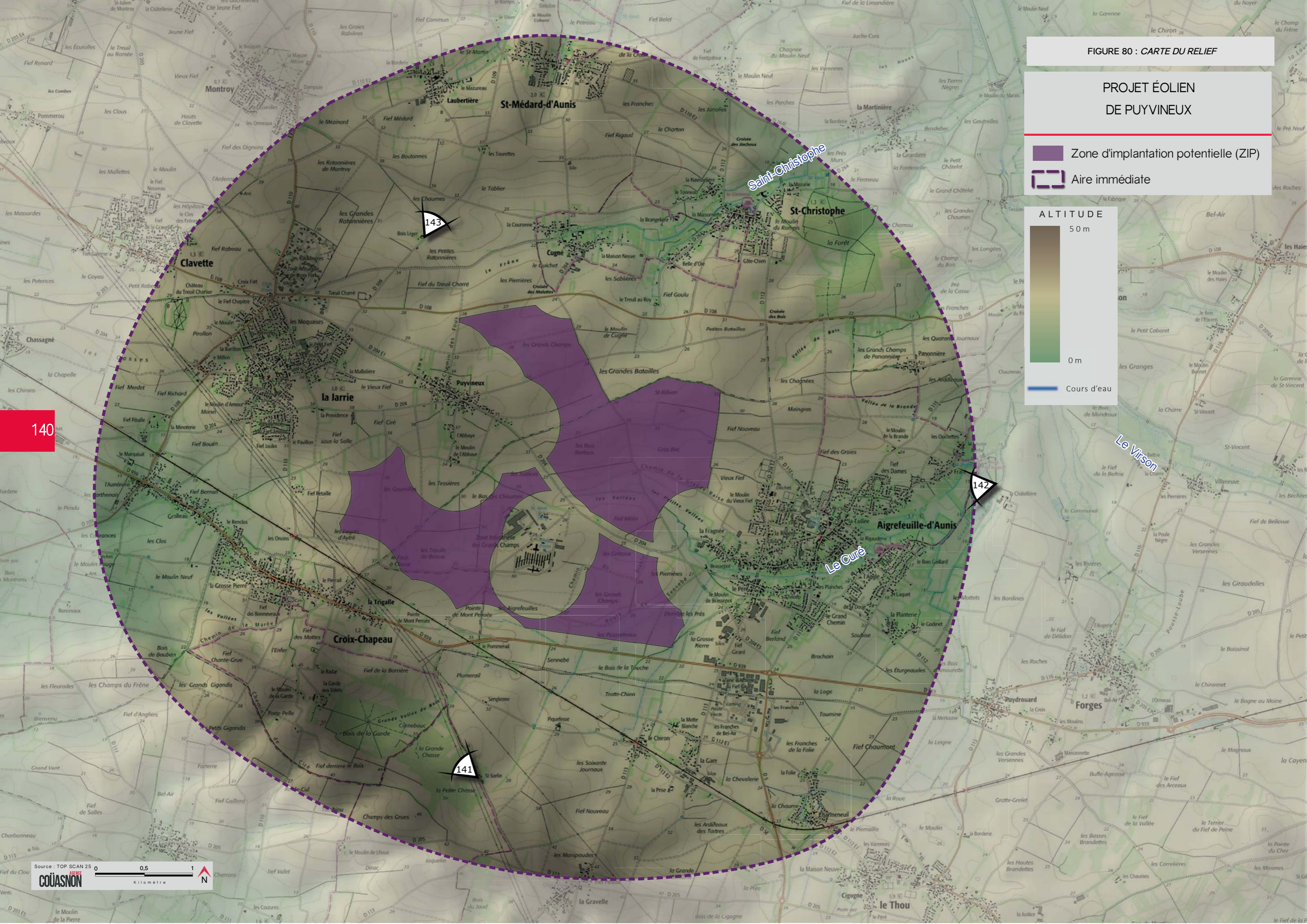
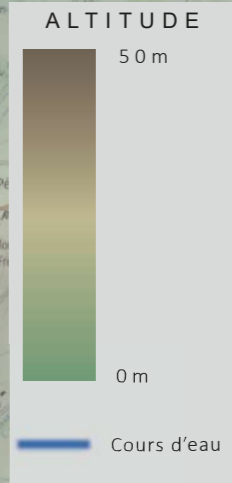
E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



FIGURE 80 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



140

143

142

141

1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.



Photo 147 : Depuis les abords du Bois de la Garde au sud, les vues peuvent être filtrées par la végétation plus ou moins proche

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

À l'échelle de l'aire immédiate, le relief est influencé par les vallées à proximité (de l'aire d'étude rapprochée) principalement celle du Virson, du Curé et de ses affluents, ce qui crée un relief particulier de plaine ondulé. Il y a un risque potentiel d'effet d'écrasement sur la lecture du dénivelé. De fait, les vues en direction du projet, sont modulées par les dépressions de ce territoire.

Les cultures de champs ouverts sont par ailleurs dominantes dans ce paysage de plaine. De fait, les vues s'ouvrent de plus en plus vers la zone d'implantation potentielle du projet. La qualité paysagère des secteurs dit «ouverts» conditionne une sensibilité élevée vis-à-vis du projet.

La couverture végétale est aussi importante mais plus localisée. La ripisylve accompagne le tracé de ruisseaux et se développe dans les zones humides (marais) tandis que les linéaires bocagers accompagnent quelques séquences routières ainsi que les parcelles cultivées. Des surfaces plus importantes de bois s'étendent à proximité de Saint-Christophe et de Croix-Chapeau. Ces espaces arborés ponctuent le territoire étudié, ce qui altère les perceptions en direction du site d'implantation. Néanmoins, il existe un risque élevé d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement de ces structures boisées.




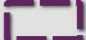
Photo 148 : Le lac de Frace prend place en bordure est de l'aire immédiate



Photo 149 : Vue sur la plaine d'Aunis et ses champs cultivés depuis les abords de la RD 109 au niveau du hameau de Bois Léger

FIGURE 81 : ORGANISATION DU TERRITOIRE

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Route départementale
(RD 108)

Plaine cultivée et ondulée

Zone industrielle des Grands Champs

Route départementale
(RD 939)

Zone d'activités du Fief Girard

Voie ferrée La Rochelle-Niort

Bois de la Garde

FIGURE 82 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

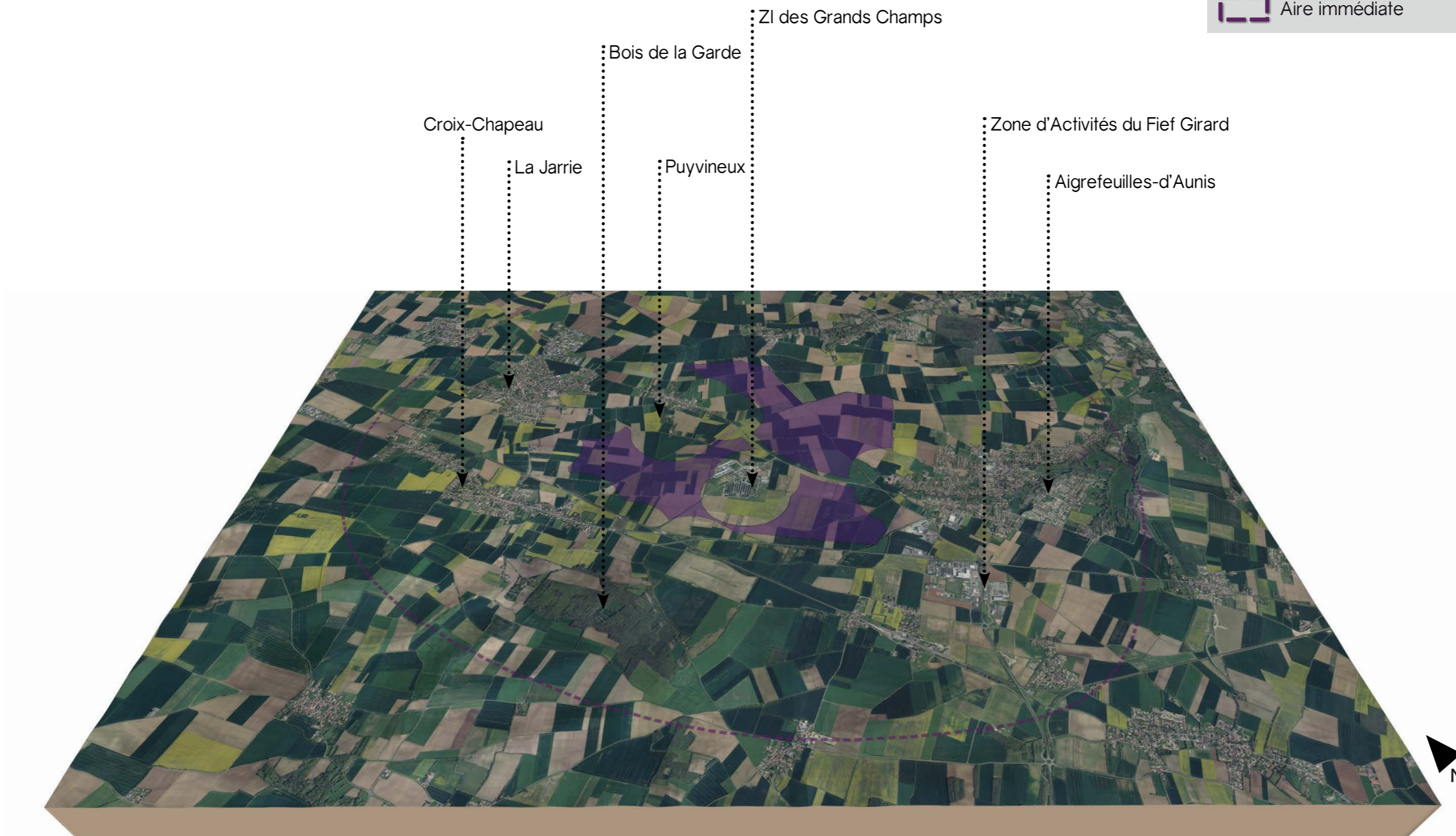



Figure 83 : Bloc-diagramme de l'aire d'étude immédiate



FIGURE 84 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)


 Aire immédiate

Axe routier





 Route principale
 Route secondaire

 Axe ferroviaire

Sentier de randonnée

 Sentier pédestre
 Véloroute

Angle apparent

 0,1 - 0,5°
 0,5 - 1°
 1,0 - 5,0°
 5,0 - 108,0° (angle maximal)

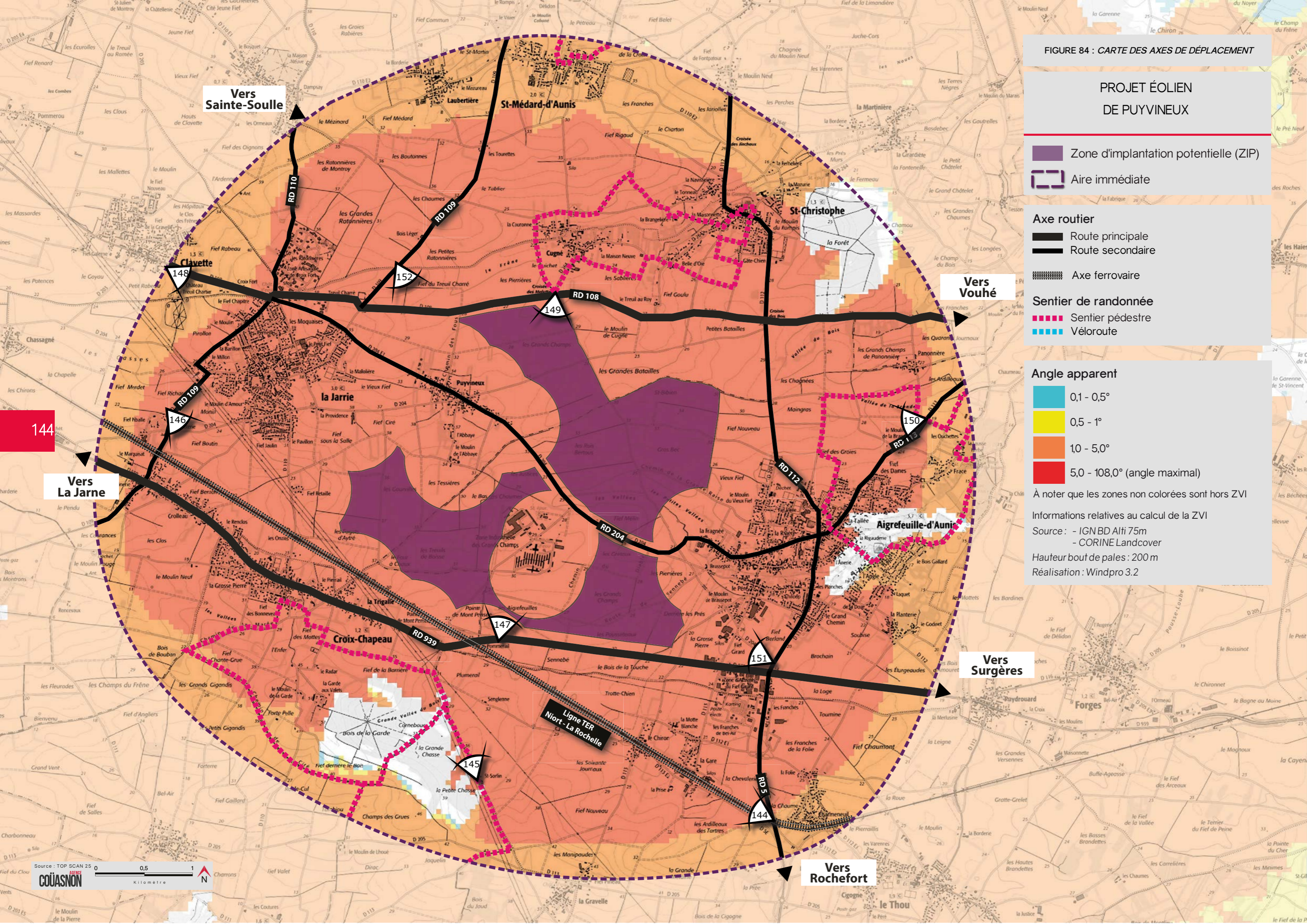
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGNBD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



144

Vers Sainte-Soulle

Vers La Jarrie

Vers Vouhé

Vers Surgères

Vers Rochefort

1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire immédiate est caractérisée par un réseau routier secondaire principalement composé de routes départementales et de routes communales qui relient les différents bourgs entre eux. Aucun axe majeur à fort trafic n'est recensé au sein de l'aire immédiate. A noter, la présence de la ligne TER qui relie Poitiers à La Rochelle, traverse l'aire d'étude immédiate sur un axe nord-ouest / sud-est.

1.2.1. CHEMINS DE RANDONNÉE ET VÉLOROUTE

L'aire d'étude immédiate est traversée et parcourue par quatre sentiers de découverte. Ils valorisent le patrimoine local et se déploient sur les communes de Saint-Christophe, Aigrefeuille-d'Aunis et Croix-Chapeau ainsi que sur Saint-Médard-d'Aunis. Depuis les zones de replats, au-delà des versants, la vue s'ouvre. Le risque de visibilité du projet demeure important. Au vu de la proximité avec le site d'implantation potentiel, il y a un risque d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement sur les structures végétales qui soulignent l'horizon.

1.2.2. AXES FERROVIAIRES

La voie ferrée TER qui relie Poitiers à la Rochelle traverse l'aire immédiate au sud de la ZIP selon l'axe est/ouest. Cette voie ferrée est semi enterré par endroit et de plus, elle est majoritairement bordée de haies bocagères qui filtrent les vues vers l'extérieur.

1.2.3. AXES VIAIRES

Les différentes voies de communication traversent l'aire immédiate principalement selon les axes est/ouest (RD 108, RD 204 et RD 939) et nord/sud (RD 5, RD 109). Cependant, la fréquentation de ce réseau secondaire demeure relativement faible. Dans ce paysage de plaine, les perceptions depuis les axes routiers varient selon l'implantation des masses boisées (bosquets et ripisylves des quelques cours d'eau), des haies le long des voies (résidus bocager) ainsi que de la topographie. De fait, les sensibilités les plus fortes ont été repérées sur les voies qui bordent la ZIP, sur les replats et/ou la prégnance pressentie du projet est forte, voire très forte.

À noter que la ligne électrique 225 kV qui permet de raccorder l'agglomération de La Rochelle en électricité passe au sud-ouest de la ZIP et représente une infrastructure très marquante dans ce paysage. De fait, ce réseau aérien entrera en concurrence visuelle avec les différents parcs existants et en projet de l'aire d'étude.

Le site d'implantation potentiel se situe sur une plaine cultivée et la lecture du projet devra être cohérente dans son ensemble. Cette lisibilité permet d'éviter des points d'appels perturbateurs pour les usagers.

Des niveaux de sensibilités ont été déterminés par axe de déplacement en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence de filtres entre la voie et le projet), de l'orientation de la voie par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 150 : Depuis la ligne de TER Poitiers-La Rochelle, les vues vers l'extérieur sont le plus souvent fermées ou filtrées par la trame bocagère qui borde les voies



Photo 151 : Vue filtrée par la trame bocagère depuis les abords du sentier de découverte de Croix-Chapeau



Photo 152 : Vue ouverte sur le projet depuis les abords de la RD 109 à l'ouest de la ZIP



Photo 153 : Vue ouverte en direction du projet depuis la RD 939 à proximité immédiate de la ZIP



Photo 154 : Vue filtrée par la trame bocagère bordant la route depuis la RD 108 en sortie de bourg de Clavette



Photo 155 : Vue ouverte en direction du site d'implantation depuis la RD 108 à proximité direct de la ZIP



Photo 156 : Depuis le sentier de découverte d'Aigrefeuille d'Aunis, aux abords de la RD 113, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP



Photo 157 : Depuis le croisement de la RD 113 et la RD 939, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le milieu agricole et la zone d'activité du Fief Girard



Photo 158 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis les abords de la RD 109 au nord-ouest du site d'implantation potentielle

FIGURE 85 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère
 Nulle
 Très faible
 Faible
 Modérée
 Forte
 Très forte

Axe routier
 Axe ferroviaire
 Sentier de randonnée

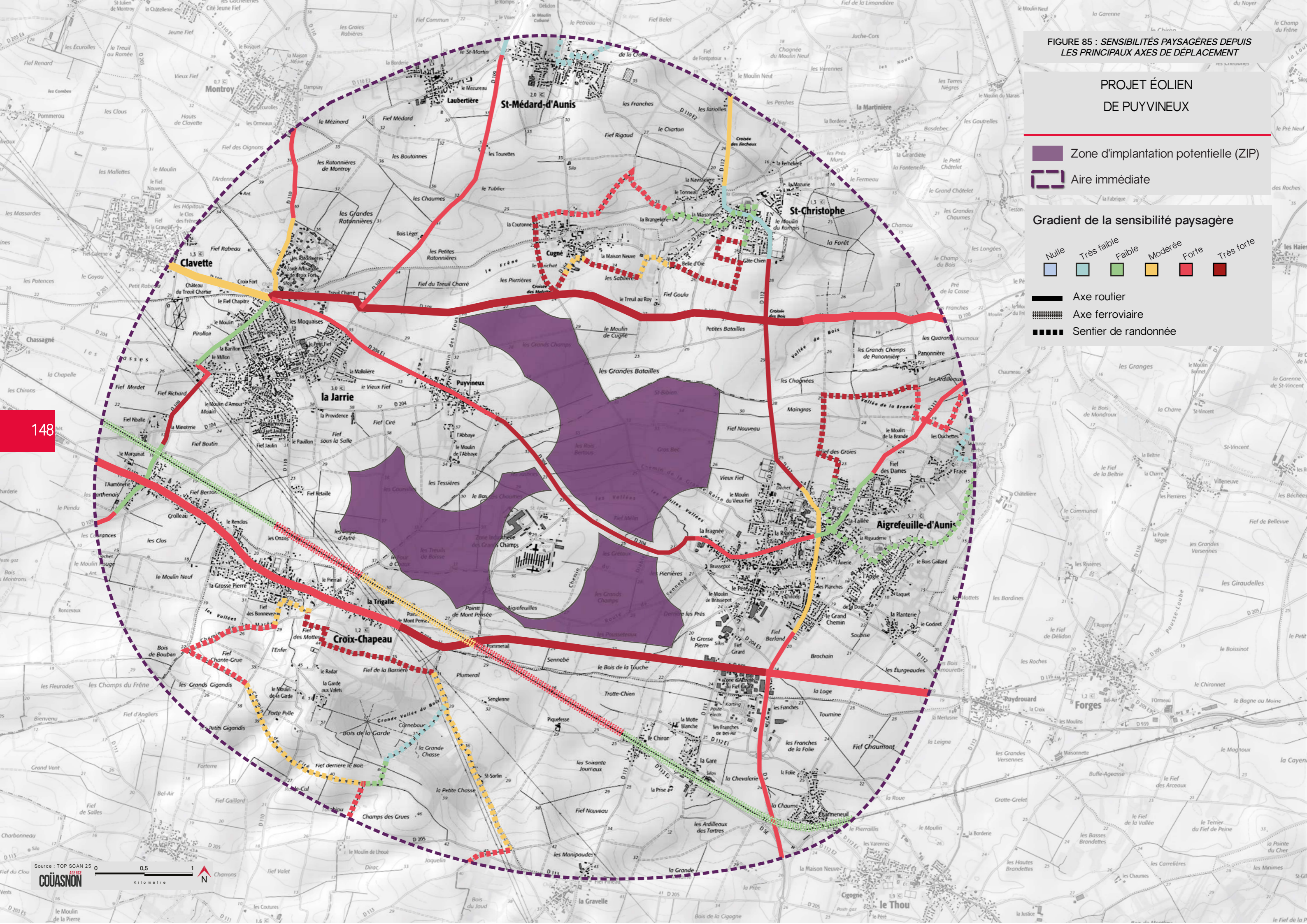

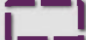



FIGURE 86 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT





PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

-  Habitat implanté dans la plaine de champs ouvert

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

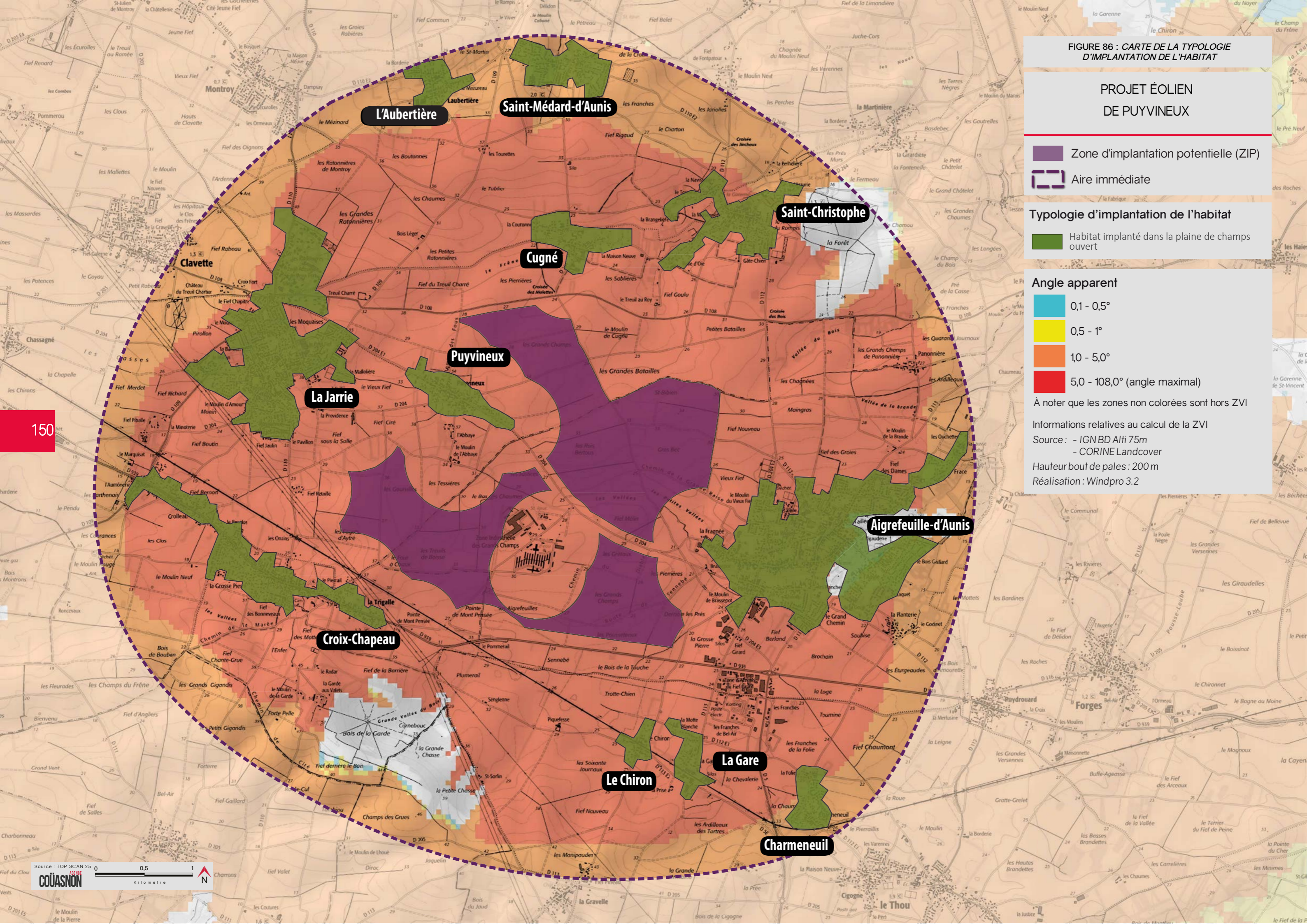
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD ALti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



150




1.3. L'HABITAT

1.3.1. LES BOURGS

Dans le prolongement de ce qui a été fait dans l'aire d'étude rapprochée, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis l'ensemble des bourgs, le degré d'ouverture en direction du projet éolien grâce à :

> l'analyse de l'implantation du bourg et son degré d'ouverture sur le paysage (la distance indiquée à la ZIP est mesurée depuis le centre bourg jusqu'aux limites du site d'implantation potentiel)

> une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.) Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

Végétation des domaines public & privé	
	Peupleraie / verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

> la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines avec le détail des écrans visuels en place, avec une évaluation de la sensibilité générale,

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines du bourg en question.

L' AUBERTIÈRE / ~ 2,3 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé le long de la RD 110E2, au cœur de la plaine d'Aunis

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES FILTRÉES // PARTIELLES

Écrans

> Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES OUVERTES

Écrans

> Trame bocagère

CENTRE - BOURG

VUES PARTIELLES // FERMÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village



Photo 159 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis les franges sud de L'Aubertière à proximité direct du site d'implantation



Photo 161 : Vue tronquée par la trame bâtie depuis la frange ouest de L'Aubertière



Photo 160 : Vue tronquée par la trame bâtie depuis le centre-bourg de L'Aubertière ; il y a un risque d'effet d'écrasement sur l'habitat au vu de la proximité du projet

S A I N T - M É D A R D - D ' A U N I S / ~ 2 , 5 K M D E L A Z I P

I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E

S'est développé le long de la RD 110E2, au cœur de la plaine d'Aunis

**ENTRÉES DE BOURG /
CONCURRENCE VISUELLE**

franges opposées au site d'étude

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Trame bocagère
- > Trame bâtie du village

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Néant

CENTRE - B O U R G

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village



Photo 162 : Depuis le chemin du Tonneau en sortie de bourg de St-Médard-d'Aunis, les vues sont ouvertes sur le milieu agricole et sur la ZIP



Photo 164 : Vue ouverte en direction du projet depuis la frange sud de Saint-Médard-d'Aunis



Photo 163 : Depuis le centre-bourg, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la trame bâtie

CUGNÉ / ~0,7 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé à la source du ruisseau de Saint-Christophe, au cœur de la plaine d'Aunis

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES TRONQUÉES // FERMÉES

Écrans

- > Trame bâtie
- > Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES TRONQUÉES // OUVERTES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village

CENTRE-BOURG

VUES PARTIELLES // FERMÉES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village



Photo 165 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange ouest de Cugné



Photo 166 : Vue tronquée par la trame bâtie de Cugné en direction de la ZIP depuis la frange nord-ouest du bourg ; il y a un risque potentiel d'effet d'écrasement sur la trame bâtie de Cugné au vu de la proximité du projet



Photo 167 : Vue partiellement tronquée par la trame bâtie depuis la RD 264 en sortie de bourg de Cugné

SAINT-CHRISTOPHE / ~1,8 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé au cœur de la plaine d'Aunis, au croisement de la RD 110E2 et la RD264

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES FILTRÉES // FERMÉES

Écrans

> Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES OUVERTES

Écrans

> Néant

CENTRE-BOURG

VUES PARTIELLES // FERMÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village



Photo 168 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis le Chemin Vert, frange sud de Saint-Christophe



Photo 170 : Depuis le centre-bourg de Saint-Christophe, les vues sont majoritairement masquées par la trame bâtie



Photo 169 : Depuis la frange sud-est de Saint-Christophe, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP

PUYVINEUX / ~0,7 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé le long de la RD 204, au cœur de la plaine d'Aunis

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES FILTRÉES // PARTIELLES

Écrans

> Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES FILTRÉES // PARTIELLES

Écrans

> Trame bocagère

CENTRE-BOURG

VUES TRONQUÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village



Photo 171 : Vue ouverte depuis le chemin de l'Abbaye en frange sud du bourg de Puyvineux



Photo 172 : Vue relativement ouverte en direction de la ZIP depuis la frange nord-est de Puyvineux ; au vu de la proximité avec le site d'implantation, la prégnance visuelle de la ZIP est forte

LA JARRIE / ~1,2 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé le long de la RD 110, au cœur de la plaine d'Aunis

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village
- > Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES FILTRÉES // PARTIELLES

Écrans

- > Trame bocagère
- > Néant

CENTRE-BOURG

VUES PARTIELLES // FERMÉES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village



Photo 173 : Vue ouverte sur le milieu agricole en direction de la ZIP depuis la frange sud de la Jarrie



Photo 175 : Depuis la RD 204 en amont de La Jarrie, la silhouette du bourg se dessine à l'horizon avec son clocher, il y a une concurrence visuelle direct avec la ZIP qui prend place en arrière-plan



Photo 174 : Vue ouverte depuis les abords de la RD 109 en sortie de bourg de la Jarrie



Photo 176 : Vue fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de la Jarrie

AIGREFEUILLE D'AUNIS / ~1,3 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé le long du vallon boisé du Curé, au cœur de la plaine d'Aunis

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES PARTIELLES // FERMÉES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village
- > Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES PARTIELLES

Écrans

- > Haies bocagères

CENTRE-BOURG

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village



Photo 177 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis la frange ouest d'Aigrefeuille d'Aunis



Photo 179 : Vue ouverte en direction de la ZIP tronquée par la trame bâtie d'Aigrefeuille d'Aunis depuis la frange sud du bourg



Photo 178 : Vue partiellement filtrée par la trame bocagère en direction de la ZIP depuis la frange nord d'Aigrefeuille d'Aunis



Photo 180 : Vue fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis le centre-bourg d'Aigrefeuille d'Aunis

LE CHIRON ET LA GARE /

~ 1 ET 1,3 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

Se sont développés le long de la voie ferrée Poitiers - La Rochelle

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES FILTRÉES // FERMÉES

Écrans
> Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES TRONQUÉES // OUVERTES

Écrans
> Trame bocagère
> Néant

CENTRE-BOURG

VUES PARTIELLES // FERMÉES

Écrans
> Trame bâtie et végétale du village



Photo 181 : Depuis le centre-bourg du Chiron, à proximité de la voie ferrée, la ZIP s'immisce entre les habitations



Photo 182 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 113 en sortie du hameau de La Gare ; au vu de la proximité avec le site d'implantation, la prégnance visuelle est forte

C H A R M E N E U I L / ~ 2 , 2 K M D E L A Z I P

I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E

S'est développé le long de la RD 112, bordé au sud par la voie ferrée, au cœur de la plaine d'Aunis

**ENTRÉES DE BOURG /
CONCURRENCE VISUELLE**

franges opposées au site d'étude

VUES FERMÉES // TRONQUÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES OUVERTES

Écrans

> Néant

CENTRE - B O U R G

VUES FERMÉES // TRONQUÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village



Photo 183 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange nord-ouest de Charmeneuil



Photo 184 : Vue fermée par la trame bâtie et végétale du bourg depuis la RD 112 en entrée de bourg de Charmeneuil

CROIX-CHAPEAU / ~0,83 KM DE LA ZIP

IMPLANTATION DU VILLAGE

S'est développé le long de la RD 939, au cœur de la plaine d'Aunis

ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE

franges opposées au site d'étude

VUES FILTRÉES // FERMÉES

Écrans

> Trame bocagère

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES PARTIELLES // FILTRÉES

Écrans

> Trame arbustive

CENTRE-BOURG

VUES TRONQUÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village



Photo 185 : Vue tronquée par la végétation depuis la frange nord-est de Croix-Chapeaux



Photo 187 : Vue partiellement fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis la rue du Four à Chaux en sortie de bourg de Croix-Chapeau



Photo 186 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange nord de Croix-Chapeau

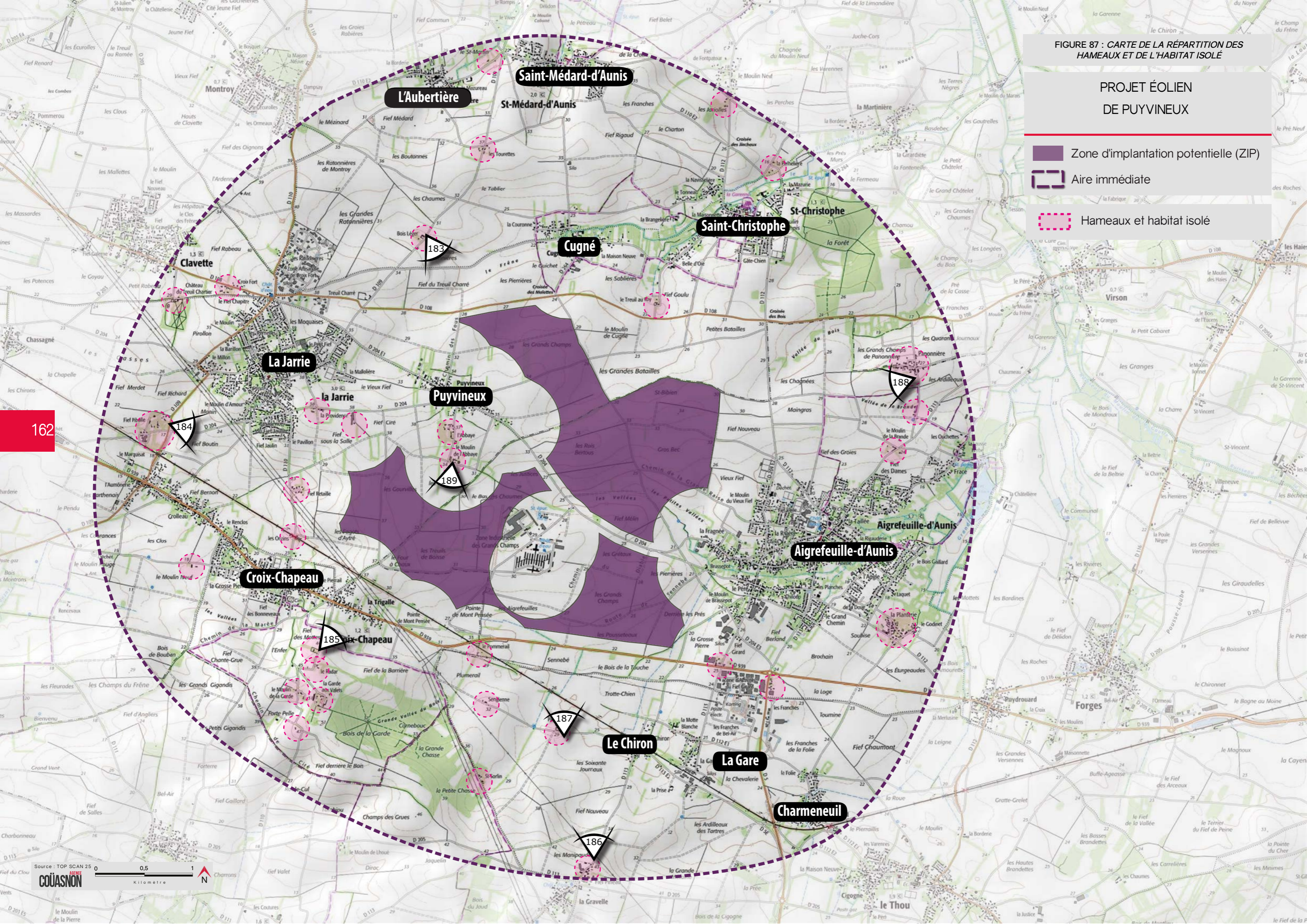


Photo 188 : En sortie de bourg de Croix-Chapeau depuis la RD 939, une haie arbustive en bord de route masque une partie des vues en direction de la ZIP ; au vu de la proximité avec le projet, la prégnance visuelle de la ZIP est importante

FIGURE 87 : CARTE DE LA RÉPARTITION DES HAMEAUX ET DE L'HABITAT ISOLÉ

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Hameaux et habitat isolé



162

1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET LES HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre important de hameaux et d'habitations isolées (exploitations agricoles). C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet). Une carte des perceptions pressenties en direction de la ZIP conclut ensuite sur la sensibilité depuis les hameaux de l'aire immédiate.

■ BOIS LÉGER



Photo 189 : Vue ouverte sur le milieu agricole en direction de la ZIP depuis les abords de l'habitat isolé de Bois Léger

■ LA MINOTERIE



Photo 190 : Vue partiellement filtrée par la haie au premier plan en direction de la ZIP depuis les abords du hameau de la Minoterie

■ FIEF DES MOTTES



Photo 191 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 110 aux abords du Fief des Mottes

■ FIEF PINEAU



Photo 192 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet depuis les abords de Fief Pineau ; la ligne à haute tension marque déjà le paysage quotidien

■ PIQUEFESSE



Photo 193 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis les abords de l'habitat isolé ; par ailleurs, au vu de la proximité avec le site d'implantation, la prégnance visuelle de la ZIP depuis ce point est importante

■ PANONNIÈRE



Photo 195 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange sud du hameau de Panonnière

■ LE MOULIN DE L'ABBAYE



Photo 194 : Vue ouverte sur le milieu agricole en direction de la ZIP depuis les abords du Moulin de l'Abbaye au sud de Puyvineux

1.3.3. HABITAT SINGULIER

Encadrée par la zone d'implantation du projet, la zone industrielle et d'activité d'Aigrefeuille-d'Aunis présente une géométrie particulière. Il s'agit d'un ancien camp militaro-hospitalier de l'OTAN. Ce site a été occupé par les Américains, des années 1950 à 1967. Ils s'y sont installés pour stocker du matériel et ont créé une grande zone hospitalière. Ce site s'étend sur 56 ha.

Ce site présente des caractéristiques singulières et particulières, aujourd'hui seules deux constructions sont des habitations. Il est donc important de prendre en compte la perception depuis ces lieux, au vu de sa situation géographique vis-à-vis de l'implantation potentielle du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des bâtiments ainsi que les vues principales vers le site du projet). Au vu de sa proximité avec la ZIP, le risque d'effet d'écrasement sur le bâti est important, tout comme le risque d'encerclement et de saturation visuelle pour les habitants.



Photo 196 : Au cœur de la zone d'activité, la ZIP est visible et prégnante bien qu'elle soit en grande partie tronquée par les bâtiments de la zone d'activité. Au vu de sa proximité, il y a un risque d'effet de miniaturisation de la trame bâtie et de saturation visuelle (vue en direction de l'est)

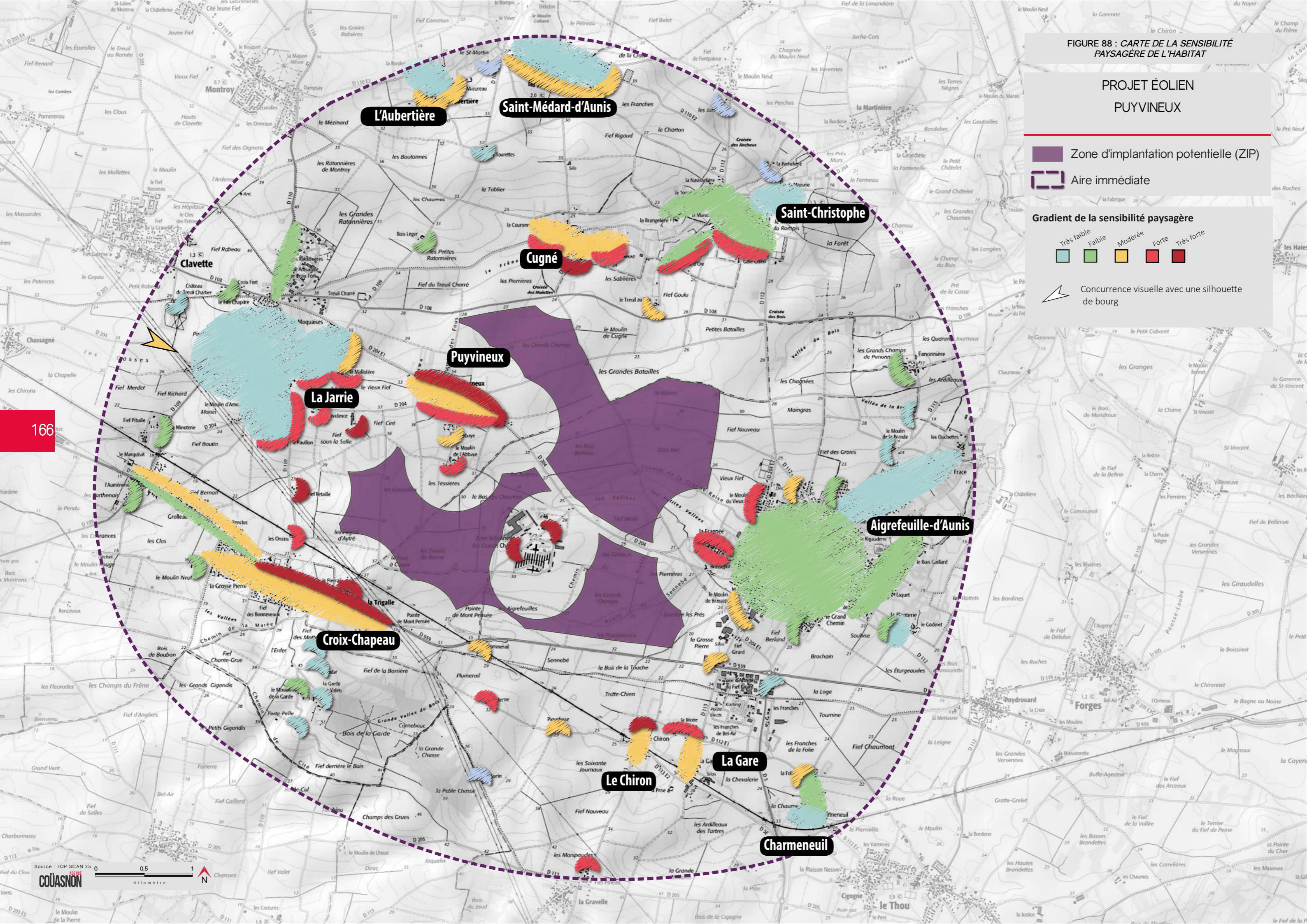


Photo 197 : Au cœur de la zone d'activité, la ZIP est visible et prégnante bien qu'elle soit en grande partie tronquée par les bâtiments de la zone d'activité. Au vu de sa proximité, il y a un risque d'effet de miniaturisation de la trame bâtie et de saturation visuelle (vue en direction de l'ouest)

FIGURE 88 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN
PUYVINEUX

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 Aire immédiate
Gradient de la sensibilité paysagère
 Très faible
 Faible
 Modérée
 Forte
 Très forte
 Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



166

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

Le paysage aux abords du site d'implantation est marqué par de douces ondulations, ce qui crée un relief particulier dit de «plaine ondulée». Par ailleurs, les vues en direction du projet sont modulées par les dépressions de ce territoire ainsi que les quelques boisements et haies bocagères résiduelles. Des précautions doivent être prises pour composer avec ces éléments paysagers afin de maintenir la lecture des rapports d'échelle existants et éviter les effets d'écrasement.

Le réseau routier est composé d'axes secondaires qui maillent le territoire et dont les vues sont conditionnées par les résidus de la trame bocagère. Ainsi, des séquences routières peuvent présenter des sensibilités fortes, voire très fortes lorsque la trame bocagère est inexistante, ou bien faibles lorsque des haies bordent les routes principalement à proximité des bourgs.

L'habitat de l'aire immédiate compte onze villes et villages. Les secteurs habités de cette aire sont importants car ce sont des villes périphériques de l'agglomération de La Rochelle. Le tissu bâti, principalement composé de zones pavillonnaires, est généralement développé le long des axes viaires.

Bien que de la végétation soit présente, dans les espaces privatifs et en bordure de ces secteurs, les constructions implantées sur la plaine d'Aunis jouissent de vues ouvertes, ou semi-ouvertes, sur le paysage et sur le site d'étude.

A noter qu'au sein de l'aire immédiate, la végétation qui entoure les bourgs et la faible hauteur de l'habitat ne permet pas de distinguer de silhouette de villages et il n'y a donc aucun risque de concurrence visuelle avec la ZIP. Cependant, la sensibilité vis-à-vis du projet éolien de Puyvineux pour depuis les secteurs habités de l'aire d'étude immédiate demeure relativement élevée.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet.

2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Au sein de l'aire immédiate, il n'y a pas de monument historique recensé.

2.2. LES SITES PROTÉGÉS

Au sein de l'aire d'étude immédiate, il n'y a pas de site protégé recensé.

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun SPR.




2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

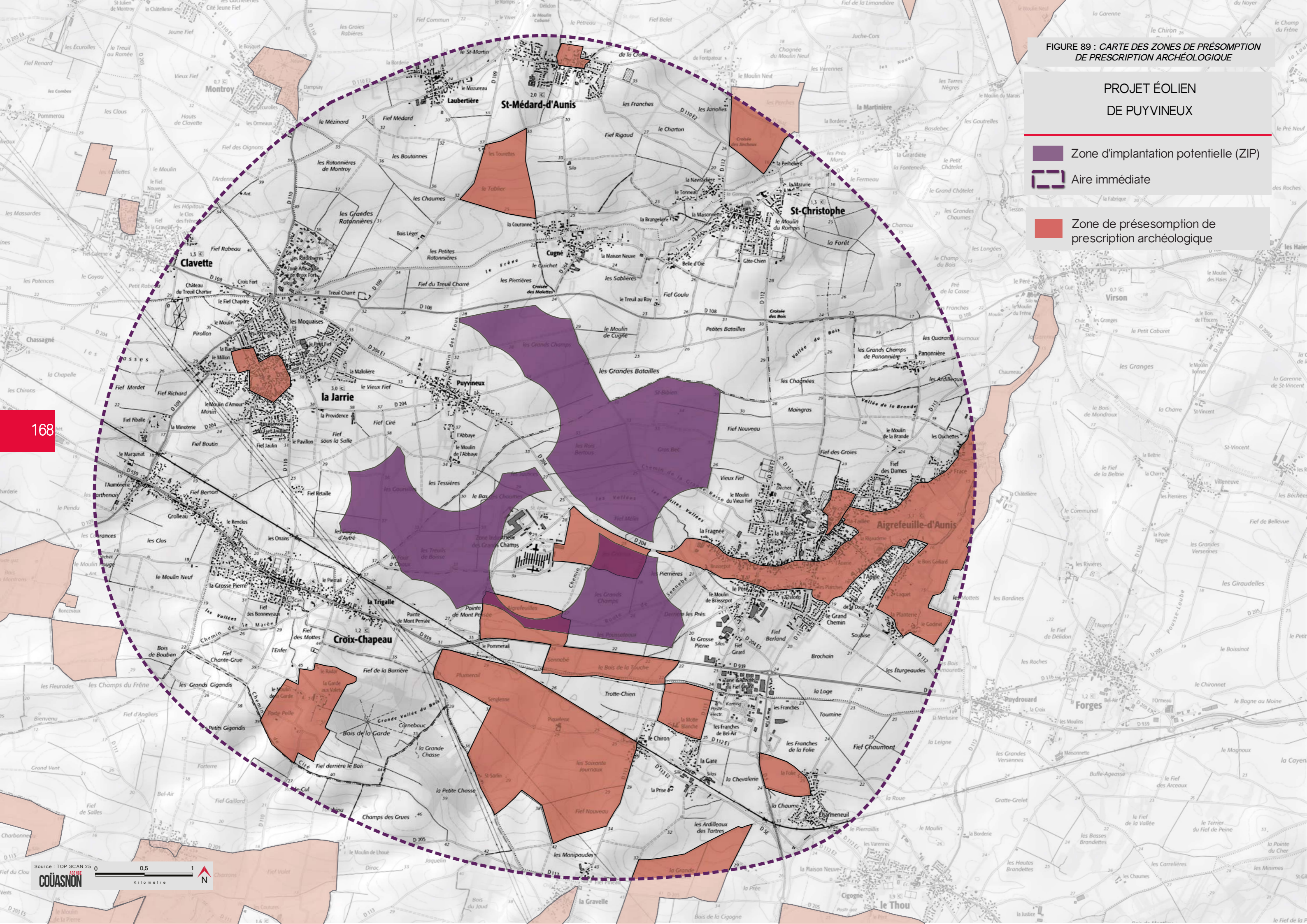
Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.



FIGURE 89 : CARTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Zone de présesomption de prescription archéologique



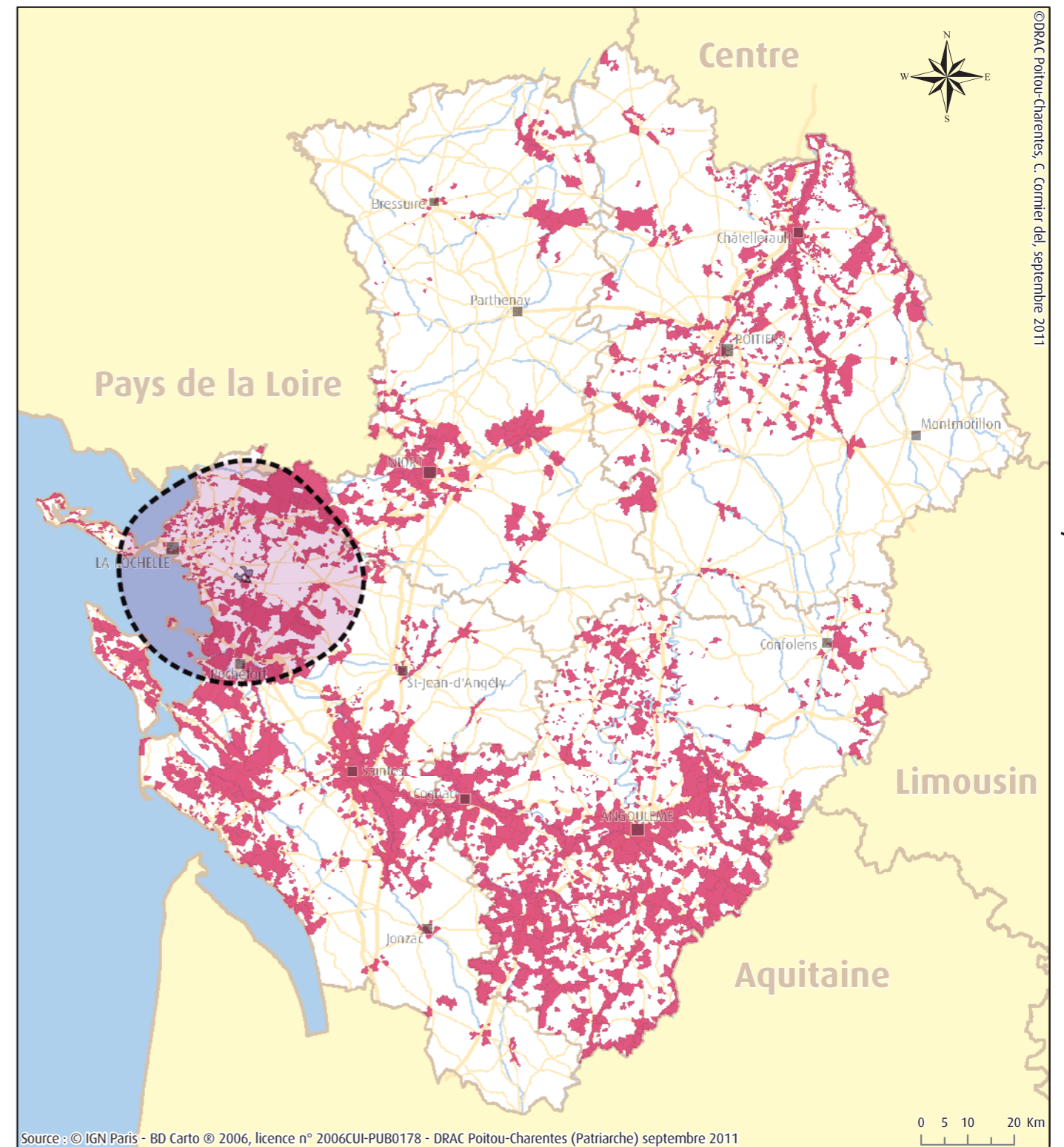
2.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs communes abritent des zones de présomptions de prescriptions archéologiques et une partie de la ZIP se situe dans une zone de sensibilité archéologique de la commune d'Aigrefeuille d'Aunis. Dans le cas où les éoliennes seraient implantées à l'intérieur de la ZPPA, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologique préalables.



ZPPA (Zones de Présomption de Prescription Archéologique) en Poitou-Charentes



Source : © IGN Paris - BD Carto © 2006, licence n° 2006CUI-PUB0178 - DRAC Poitou-Charentes (Patriarche) septembre 2011

<p>PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES</p>	<p>Protections</p> <p> ZPPA (Zone de Présomption de Prescription Archéologique)</p>	<p>Données administratives</p> <p> Préfecture de région</p> <p> Préfecture de département</p> <p> Sous-préfecture</p> <p> Département</p>	<p>Réseaux routier et hydrographique</p> <p> Autoroute</p> <p> Nationale</p> <p> Départementale</p> <p> Cours d'eau</p>
---	--	---	--

Figure 90 : Localisation du projet sur la carte des «ZPPA en Poitou-Charente»

©DRAC Poitou-Charentes, C. Cormier del, septembre 2011

É T A T I N I T I A L



3.1. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

Aucun patrimoine protégé n'a été recensé au sein de l'aire immédiate.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Le paysage aux abords du site d'implantation est marqué par de douces ondulations, ce qui crée un relief particulier dit de «plaine ondulée». La trame bocagère résiduelle conditionne l'ouverture des vues depuis les axes de communication et l'habitat.

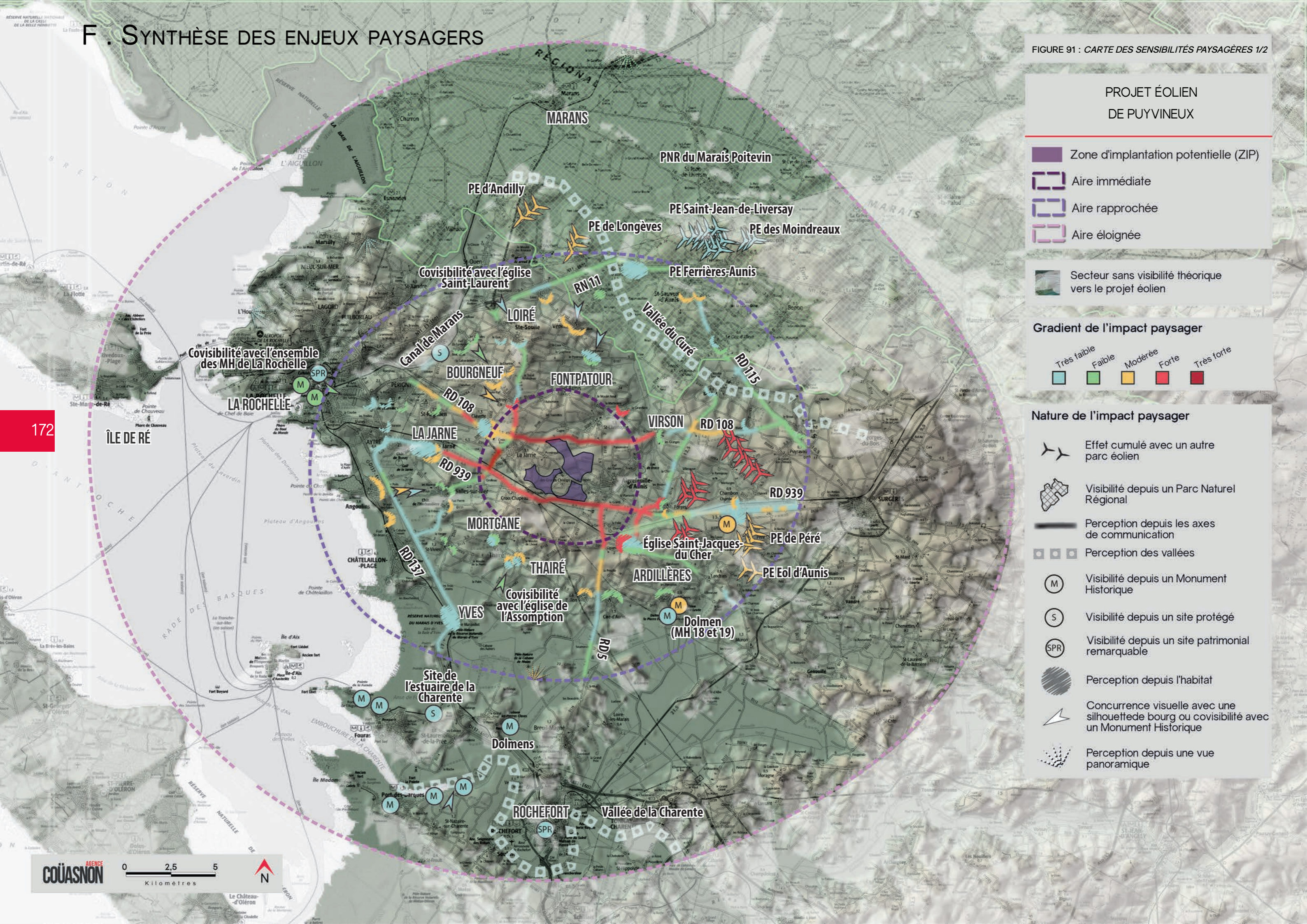
En raison d'un environnement relativement ouvert, la visibilité et la prégnance pressenties du projet peuvent générer des rapports d'échelle défavorables (risque d'effet d'écrasement et/ou de miniaturisation de la trame bâtie) . Des sensibilités importantes ont ainsi été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet, des éléments sont à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet et notamment :

- > une implantation cohérente avec la prise en compte de la géométrie des parcs éoliens voisins ;
- > un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage ;
- > la prise en compte des enjeux importants vis-à-vis de l'habitat.

F. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

FIGURE 91 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/2



PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

- ### Gradient de l'impact paysager
- Très faible
 - Faible
 - Modérée
 - Forte
 - Très forte

- ### Nature de l'impact paysager
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
 - Visibilité depuis un Parc Naturel Régional
 - Perception depuis les axes de communication
 - Perception des vallées
 - Visibilité depuis un Monument Historique
 - Visibilité depuis un site protégé
 - Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
 - Perception depuis l'habitat
 - Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique
 - Perception depuis une vue panoramique

FIGURE 92 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/2

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

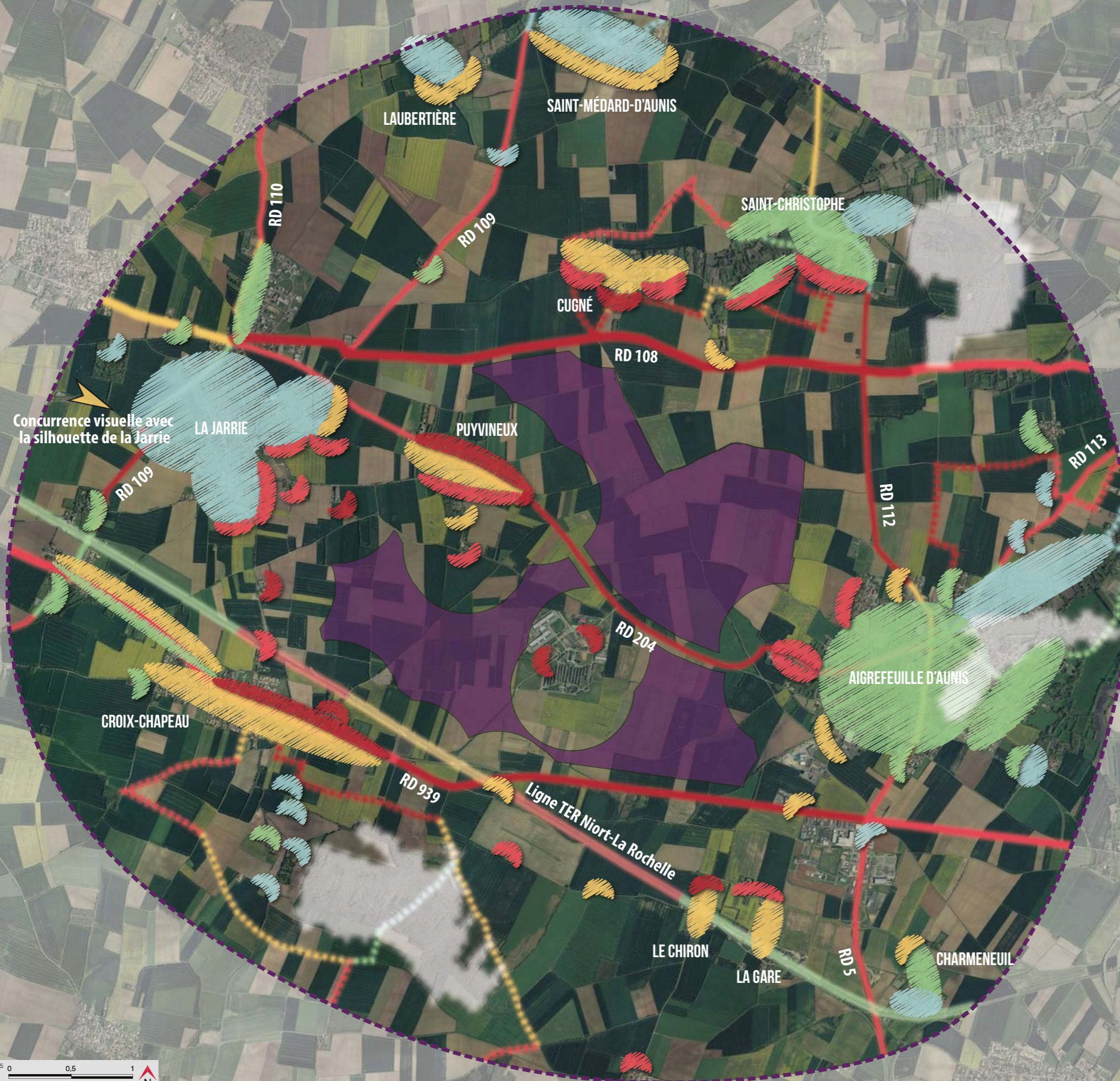
- Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception depuis les axes de communication
- Perception depuis l'habitat
- Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique



VARIANTES PARTIE 2



PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et est le fruit d'une analyse multi-critère.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant entre autre géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principales sensibilités, relevées dans l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES

Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

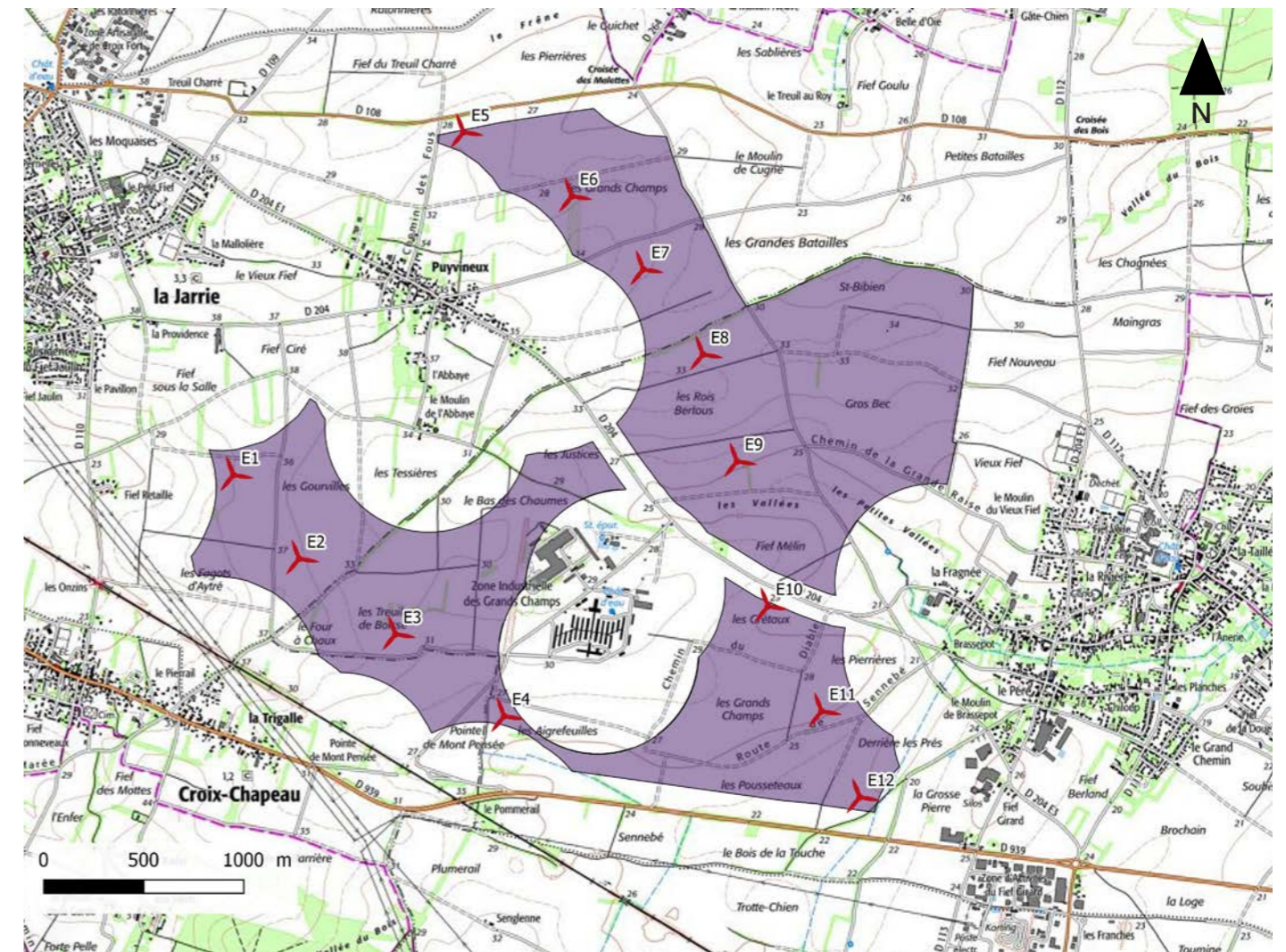
Pour le projet du parc éolien de Puyvineux, les éléments paysagers qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- > le nombre d'éoliennes
- > la cohérence d'implantation vis-à-vis du parc éolien existant (géométrie, hauteur, modèle)
- > le recul vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis les lieux de vie.

La ZIP en elle-même tient compte d'un éloignement de 500m vis-à-vis des habitations, égal au recul réglementaire.

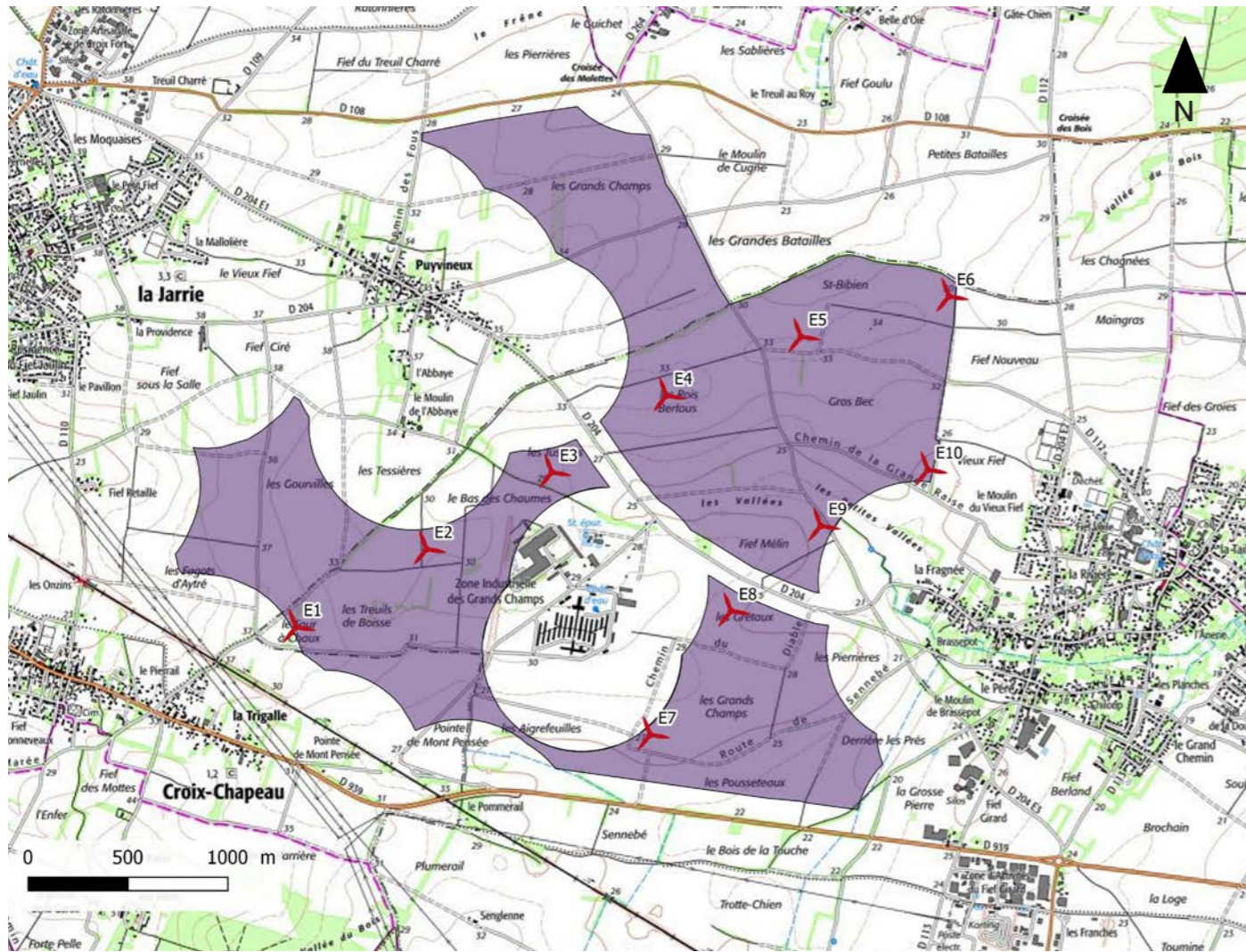
Au final, 3 variantes d'implantation réalistes et réalisables ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

■ VARIANTE 1



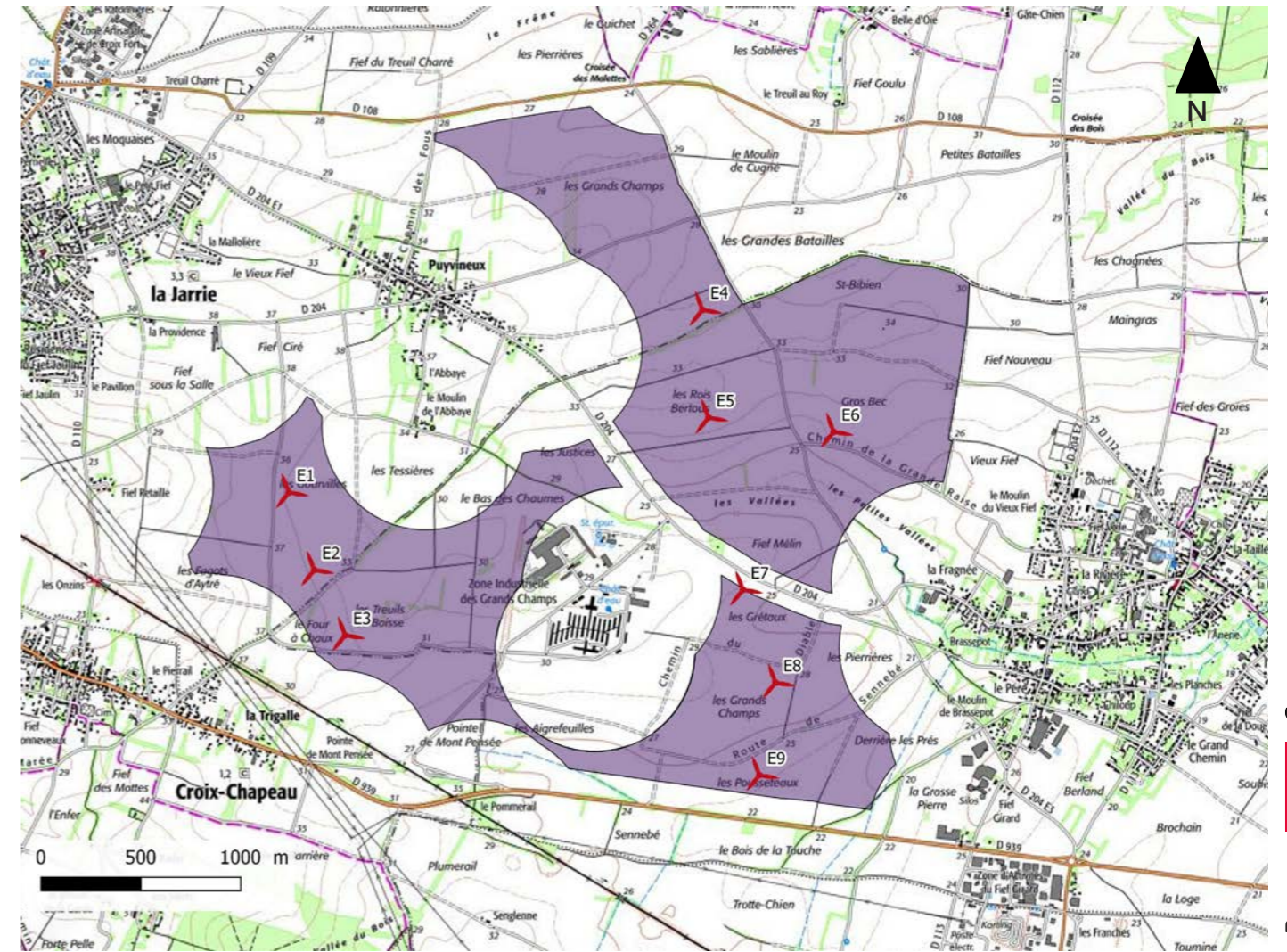
Nombre d'éoliennes	12
Gabarit maximum envisagé (diamètre rotor / haut bout de pale)	138 m / 182 m
Portefeuille de modèle d'éolienne (éolienne simulée sur les photomontages comparatifs)	V 136, N 133, E138 EP3, SG 132
Géométrie entre éoliennes	Deux lignes simples (E1 à E4 et E5 à E12)
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E4 à 536 m
Analyse spatiale	Cette variante présente le plus grand nombre d'éoliennes et occupe la ZIP de manière optimisée sur un axe nord-ouest/sud-est. Bien que l'implantation soit simple et présente des interdistances généreuses et relativement régulières, il y a un risque d'effet d'encerclement et de saturation visuelle depuis le bourg de Puyvineux. De plus, la modification du paysage quotidien pour les autres bourgs (La Jarrie et Aigrefeuille-d'Aunis) demeure néanmoins importante.

■ VARIANTE 2



Nombre d'éoliennes	10
Gabarit maximum envisagé (diamètre rotor/ haut bout de pale)	138 m / 182 m
Portefeuille de modèle d'éolienne (éolienne simulée sur les photomontages comparatifs)	V 136, N 133, E138 EP3, SG 132
Géométrie entre éoliennes	Deux lignes simples parallèles (E1 à E6 et E7 à E10)
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E1 à 529 m
Analyse spatiale	Cette variante optimise la ZIP sur un axe sud-ouest/ nord-est. Les extrémités des ZIP nord et sud-ouest ne présentent pas d'éolienne, ce qui permet de préserver le bourg de Puyvieux. Toutefois, les éoliennes les plus proches d'Aigrefeuille-d'Aunis peuvent générer une modification du paysage quotidien importante. Au vu du nombre et de l'étendue spatiale de ce double alignement, il y a un risque d'effet d'étalement sur l'horizon.

■ VARIANTE 3



Nombre d'éoliennes	9
Gabarit maximum envisagé (diamètre rotor/ haut bout de pale)	138 m / 182 m
Portefeuille de modèle d'éolienne (éolienne simulée sur les photomontages comparatifs)	V 136, N 133, E138 EP3, SG 132
Géométrie entre éoliennes	Différente selon la zone d'implantation : Triangulaire et ligne simple
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E7 à 610 m
Analyse spatiale	Cette variante se développe sous forme de 3 groupes de 3 éoliennes. L'implantation des éoliennes présente un recul plus important depuis les bourgs qui rayonnent autour du projet. Néanmoins, au vu du nombre de machines et aux proportions de celles-ci, il y a toujours un risque de modification du paysage quotidien de ces riverains.

B . COMPARAISON DES VARIANTES

1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 5 photomontages comparatifs ont été réalisés depuis des points de vue représentatifs des sensibilités du territoire :

- 1 - Perception sur le vallon du Virson (photomontage n°12)
- 2 - Perception depuis la frange est de Saint-Vivien (photomontage n°19)
- 3 - Perception depuis la frange sud de Saint-Christophe (photomontage n°31)
- 4 - Perception depuis le sentier pédestre entre Aigrefeuille-d'Aunis et le hameau de Panonnière (photomontage n°32)
- 5 - Perception depuis les abords du hameau Fief Retaille, entre Croix-Chapeau et La Jarrie (photomontage n°45)

LÉGENDE : • ZIP du projet • Parc construit • Parc accordé

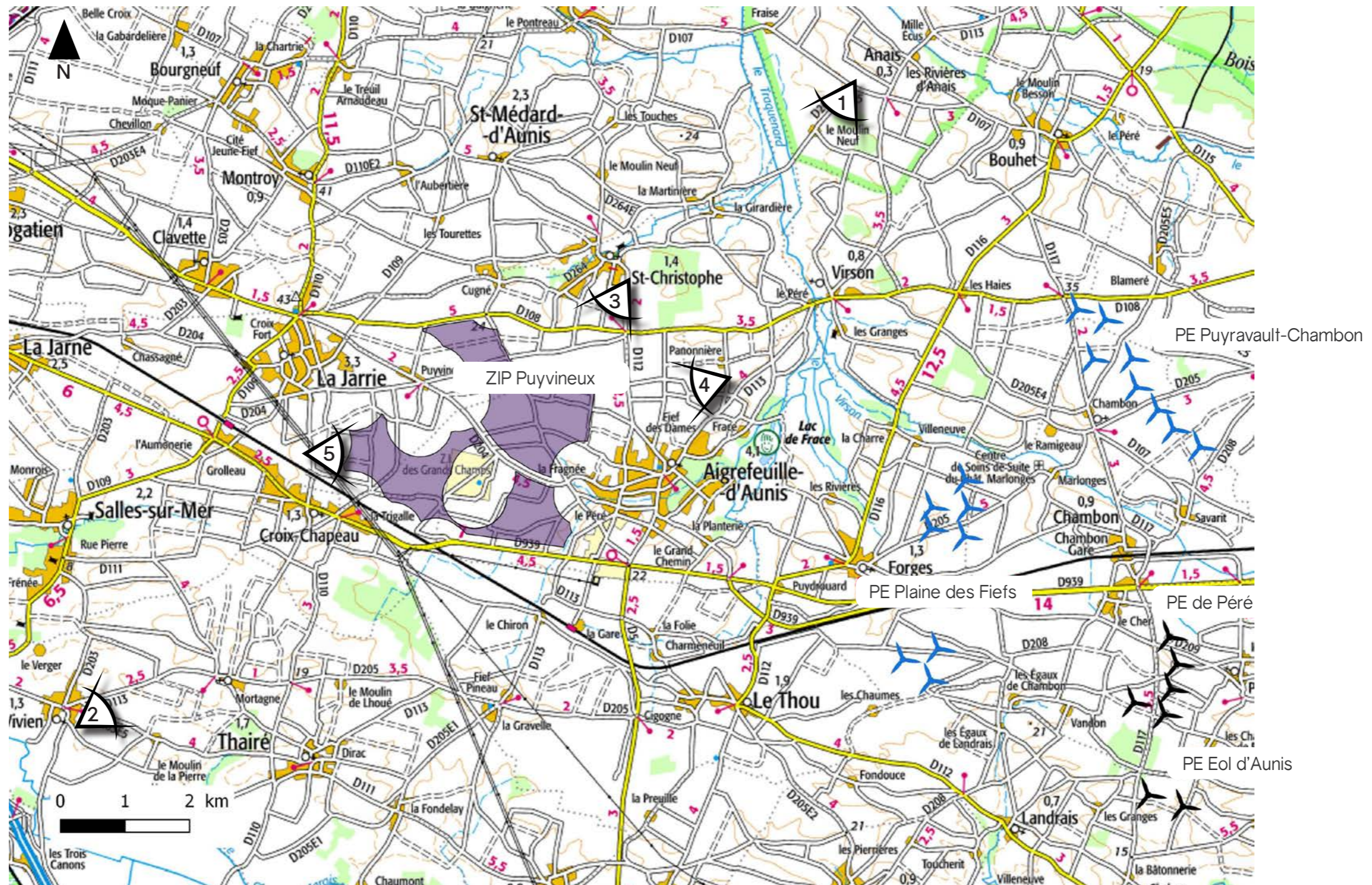


Figure 93 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes

Photomontage comparatif n°1 : Perception sur le vallon du Vrison

Point de vue n°12 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la perception du vallon du Virson

Depuis cette voie le versant du Virson fait face à l'observateur. L'ensemble des variantes se positionne dans l'axe de la voie, dominant ainsi le liseré boisé qui coiffe le versant du Virson.

La variante n°1 présente un étalement sur l'horizon conséquent. De plus, avec un nombre d'éoliennes important (12), de nombreux chevauchements sont observés entre les machines du parc, ce qui altère la lisibilité de l'implantation de ce dernier.

La variante n°2 possède l'emprise horizontale la plus réduite. Cependant, les hauteurs apparentes des éoliennes est très hétéroclite et leur prégnance est plus importante que les deux autres variantes. L'implantation des éoliennes de la variante 2 présente un alignement plus proche de l'observateur.

Enfin, la variante n°3 présente une emprise horizontale intermédiaire, comparativement aux variantes précédentes. La différence de hauteur, bout de pale, des machines n'est pas perceptible depuis ce point de vue. L'implantation des éoliennes est relativement régulière, seul un chevauchement entre deux éoliennes peut être observé (E3-E4). L'alignement simple des éoliennes du parc facilite son insertion paysagère.

Ainsi, la variante n° 3 est la moins impactante depuis ce point de vue.

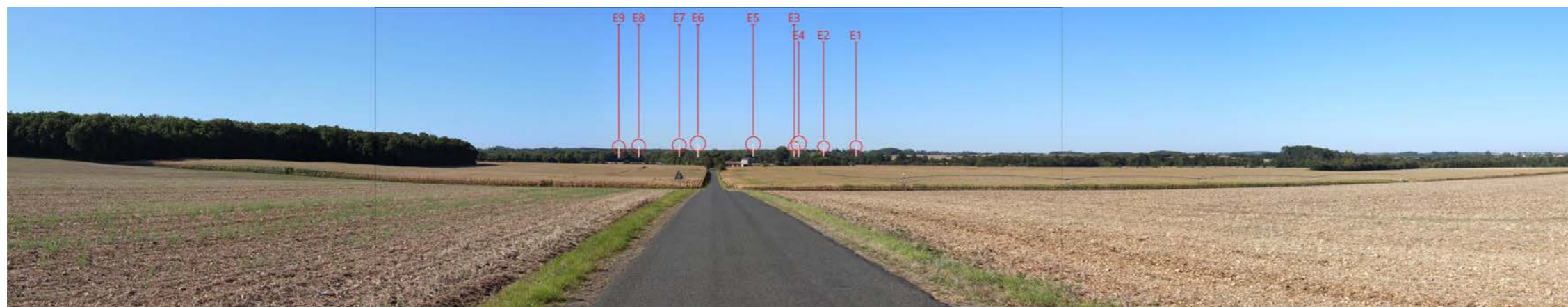
Variante 1



Variante 2



Variante 3



cadre 50°

LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

Photomontage comparatif n°2 : Perception depuis la frange est de Saint-Vivien

Point de vue n°19 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la perception depuis la frange est de Saint-Vivien.

Depuis la frange est de Saint-Vivien les perceptions sont animées par les masses végétales ainsi que des éléments bâti qui se distinguent comme ici un silo. L'ondulation du relief dessine la profondeur de champ.

Chaque variante de projet se positionne à l'horizon, en arrière-plan de bâtiment agricole et de silhouettes de haies champêtre.

Avec le plus grand nombre de machine, la variante n°1 s'étend et occupe ainsi une part importante de l'horizon. La prégnance des éoliennes est disparatée. Quelques chevauchements sont observés, perturbant ainsi la lecture du parc en projet.

La variante n°2 possède l'emprise horizontale la plus restreinte. Cependant, un grand nombre de chevauchement voire de superposition entre des machines peuvent être observés, ce qui engendre des perturbations visuelles trop importantes pour les riverains depuis ce point de vue.

Bien que la variante n°3 présente une emprise horizontale non négligeable, c'est celle qui présente des interdistances plus régulières et une meilleure lisibilité.

Ainsi, la variantes n°3 est la moins impactante depuis ce point de vue.

Variante 1



Variante 2



Variante 3



cadre 50°

LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

Photomontage comparatif n°3 : Perception depuis la frange sud de Saint-Christophe

Point de vue n°31 dans le carnet de photomontages

Pour chaque scénario proposé, toutes les éoliennes projetées sont visibles depuis ce point de vue.

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la perception depuis la frange sud de Saint-Christophe.

Saint-Christophe est implanté au cœur de la plaine d'Aunis. Depuis la frange sud du bourg, la vue est ouverte sur les cultures qui côtoient cet espace habité et à l'horizon le parc en projet se dessine.

L'ensemble de ces variantes occupe la part d'horizon libre avec des proportions différentes.

La variante n°1, avec le plus grand nombre d'éoliennes, présente l'occupation horizontale la plus importante. Toutefois, l'implantation est claire. En effet les deux lignes de machines se distinguent à l'horizon sans créer de perturbations visuelles.

Les variantes n°2 et 3 présentent une emprise horizontale similaire. La variante n°2, plus proche du bourg de Saint-Christophe, possède des éoliennes plus prégnantes et donc plus impactantes pour les riverains.

La variante n°3 présente un recul aux habitations plus important. À noter toutefois que quelques chevauchement entre éoliennes sont observés et peuvent engendrer des perturbations visuelles.

La variante n°3 reste la moins impactante depuis ce point de vue.

Variante 1



Variante 2



Variante 3



cadre 50°

LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

Photomontage comparatif n°4 : Perception depuis le sentier pédestre entre Aigrefeuille-d'Aunis et le hameau de Panonnière

Point de vue n°32 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la perception depuis le sentier balisé entre Aigrefeuille-d'Aunis et le hameau de la Panonnière.

Ce sentier balisé sillonne le territoire au cœur des champs ouverts de la plaine d'Aunis. La vue est dégagée en direction du parc en projet.

Ainsi, pour chacune des variantes, le projet est visible dans son ensemble.

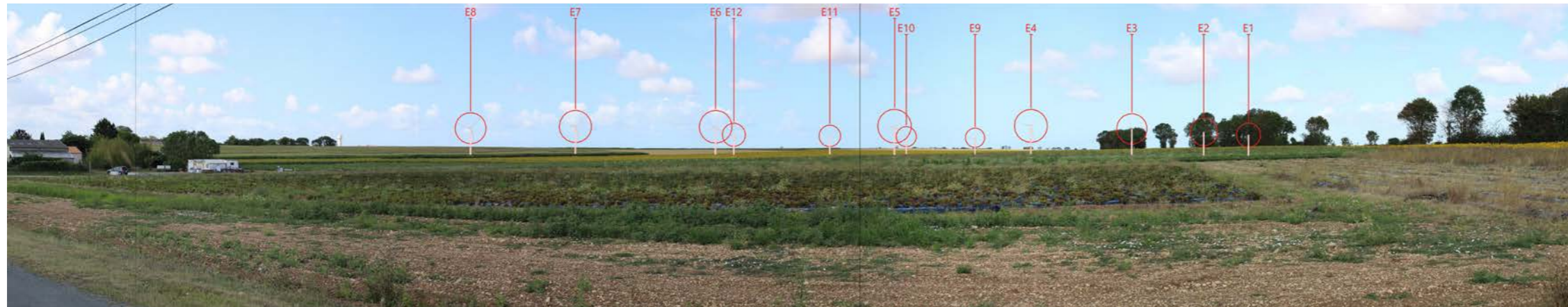
La variante n°1 possède une emprise horizontale très importante. En effet le nombre de machines et les interdistances généreuses entre les éoliennes participent à son étalement sur l'horizon. La lecture de l'implantation de cette variante demeure claire.

La variante n°2 occupe une part d'horizon plus restreinte que les deux autres variantes. Néanmoins, la prégnance des éoliennes est plus importante. L'implantation en deux lignes se dessine au travers de la hauteur apparente décroissante des machines.

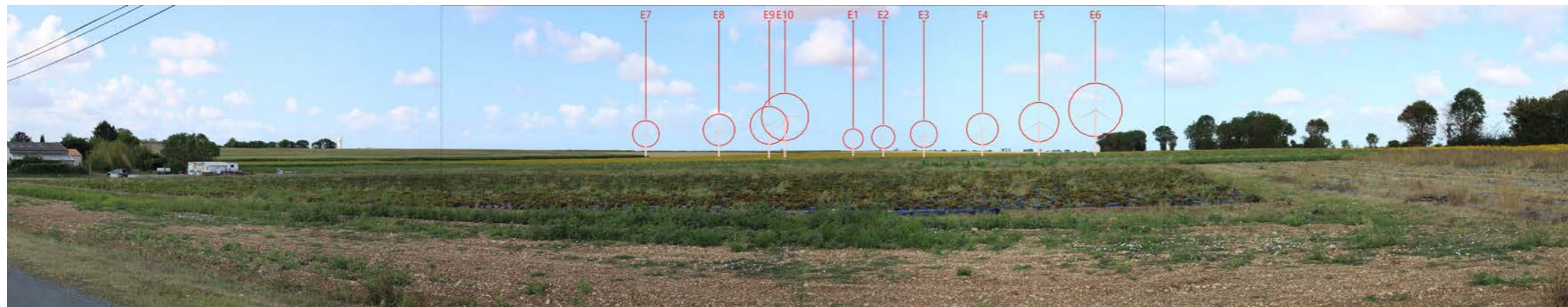
La variante n°3 présente une emprise horizontale intermédiaire, comparativement aux variantes précédentes. L'implantation des éoliennes est plus régulière. Le parc se décline en deux lignes distinctes avec deux hauteurs apparentes différentes seulement, contrairement aux autres variantes qui présentent des hauteurs davantage hétéroclites.

Ainsi, la variante n°3 est la moins impactante depuis ce point de vue.

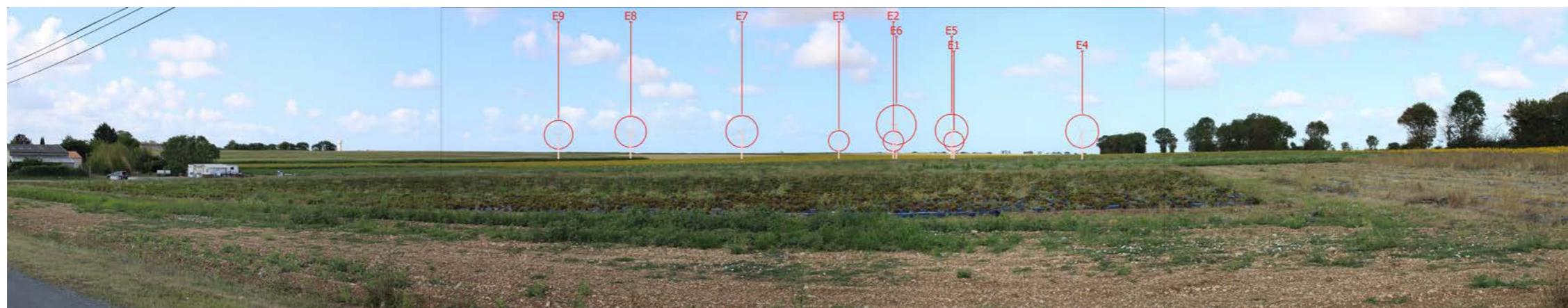
Variante 1



Variante 2



Variante 3



cadre 50°

LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

Photomontage comparatif n°5 : Perception depuis les abords du hameau Fief Retaille, entre Croix-Chapeau et La Jarrie

Point de vue n°45 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :
- la perception depuis le hameau de Fief Retaille.

Depuis ce hameau la vue est dégagée au premier-plan sur les cultures typique de la plaine d'Aunis.

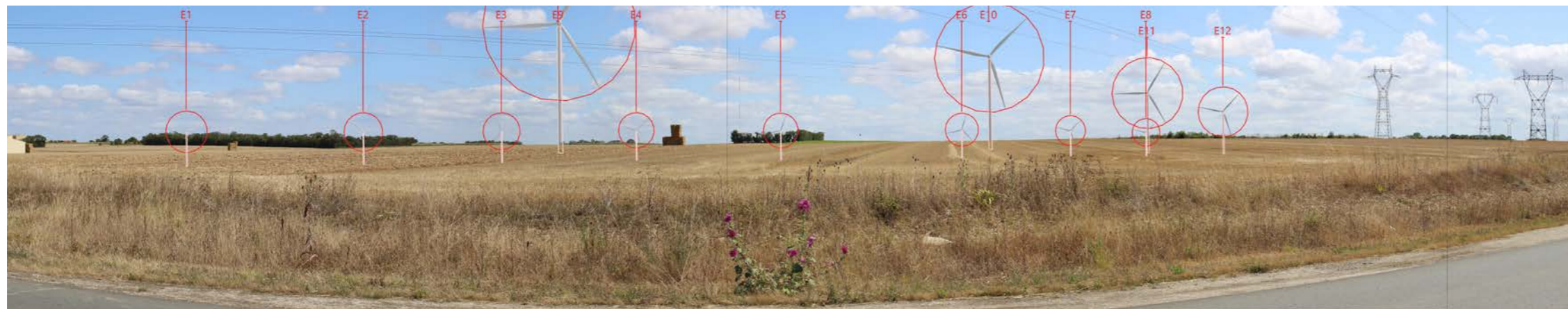
La variante n°1 se dessine en deux lignes avec des hauteurs de machines différentes. La ligne E9 à E12 est prégnante, créant ainsi un effet de domination et/ou de miniaturisation sur les éléments paysagers observés. Avec le plus grand nombre d'éolienne (12), la variante n°1 possède une emprise horizontale très importante.

La variation des hauteurs apparentes des éoliennes au sein de la variante n°2 est la plus importante. Depuis ce point de vu, l'implantation en double ligne est peu perceptible. Des chevauchements de machines peuvent être observés.

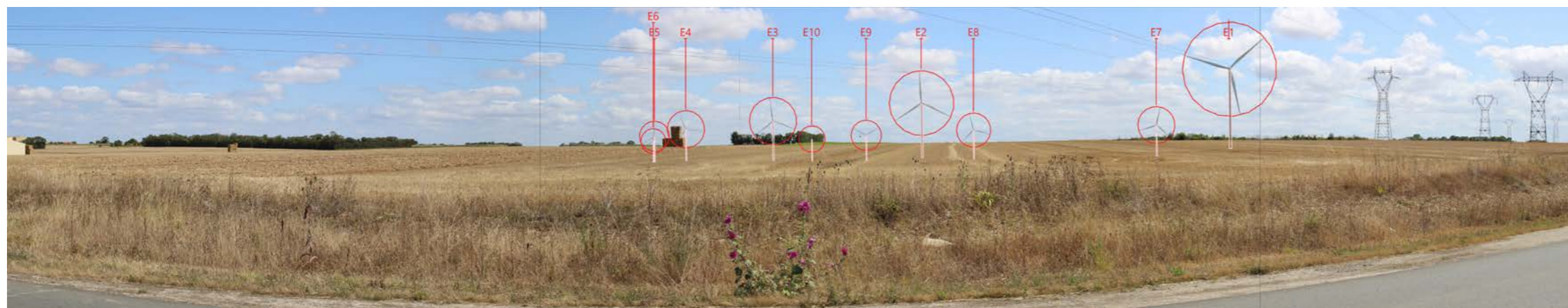
La variante n°3 se dessine aussi en deux lignes avec seulement deux hauteurs apparentes différentes. Bien que les machines E1 à E3 sont prégnantes, l'implantation de cette variante est perçue comme plus régulière que les précédentes depuis ce point de vue.

Ainsi, la variante n°3 est la moins impactante depuis ce point de vue.

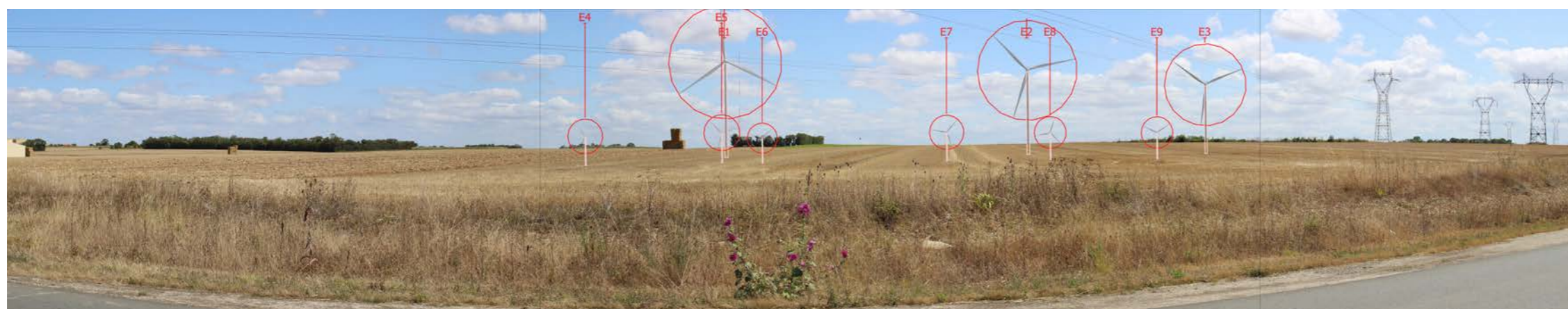
Variante 1



Variante 2



Variante 3



cadre 50°

LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES

	V a r i a n t e s		
	1	2	3
Nombre d'éolienne	12	10	9
Gabarit maximum envisagé (diamètre rotor/ haut bout de pale)	138 m / 182 m	138 m / 182 m	138 m / 182 m
Géométrie entre éoliennes	Deux lignes simples (E1 à E4 et E5 à E12)	Deux lignes simples parallèles (E1 à E6 et E7 à E10)	Différente selon la zone d'implantation : Triangulaire et ligne simple
Interdistances entre les éoliennes	Interdistances relativement régulières	Interdistances relativement régulières	Interdistances relativement régulières
Distance minimale à une habitation	E4 à 536 m	E1 à 529 m	E7 à 610 m
Synthèse de l'analyse spatiale et des photomontages	Bien que régulière, avec un nombre de machine conséquent, l'étalement sur l'horizon est important. De fait, la modification du paysage observé ou quotidien demeure très importante.	Cette variante présente régulièrement des chevauchements entre les machines ou des hauteurs apparentes très différentes. Ces phénomènes engendrent des perturbations visuelles pour l'observateur. La simplicité et la régularité de la géométrie sur plan ne se traduit pas dans l'observation de cette variante depuis les points de vues sélectionnés.	Cette variante demeure la plus régulière. Bien qu'elle ne présente pas l'emprise horizontale la plus faible, cette variante demeure lisible. Elle possède des interdistances généreuses ainsi qu'un nombre de machines réduits comparativement aux autres variantes.

Critère favorable

Critère défavorable

La notion de favorable ou défavorable appliquée aux critères ci-dessus permet une comparaison des différentes variantes sur leur réponse aux recommandations paysagères en fonction de leurs caractéristiques.

Les photomontages et le tableau ci-dessus permettent de comparer les différents paramètres et résultats des trois variantes et de mettre en exergue la solution qui, au regard des hauteurs projetées, de la géométrie des scénarios, de la cohérence paysagère, etc, s'intègre le plus favorablement possible dans le paysage.

Le choix de la variante d'implantation du projet prend en compte non seulement les critères paysagers mais aussi un ensemble de contraintes (techniques, économiques, écologiques, foncières, servitudes...) liées au site d'implantation. Ce choix est donc remis en perspective dans les autres études.

Au final, c'est la variante 3 qui a été retenue au vu de son nombre d'éolienne réduit ainsi qu'une plus grande distance aux habitations vis-à-vis des autres variantes.

IMPACTS PAYSAGERS

PARTIE 3



PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS

A. ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN

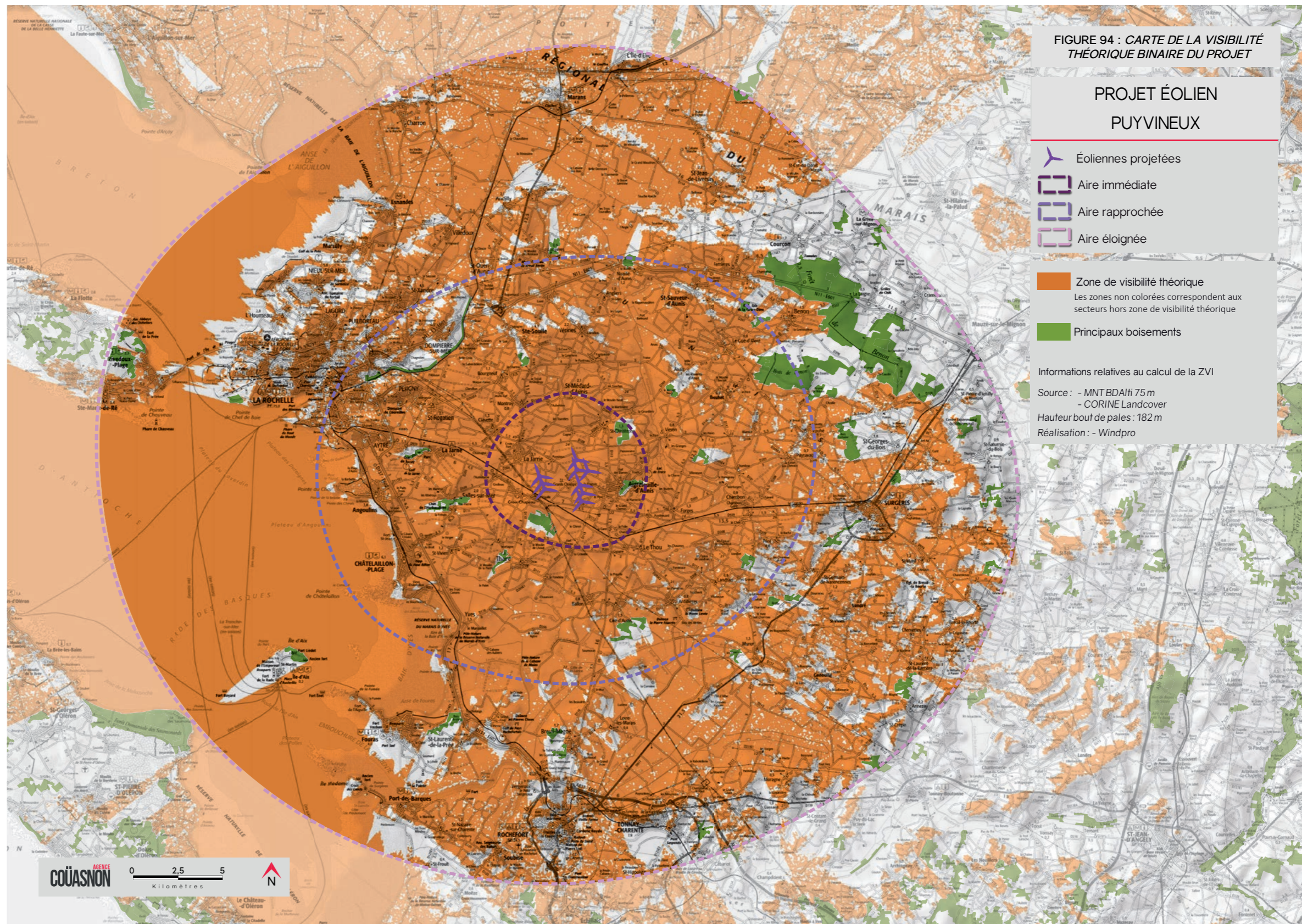
La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

La topographie tabulaire de la partie nord se traduit par une aire de visibilité très peu discriminante tandis que dans la partie sud, l'amplitude du relief créent des secteurs dits «hors ZVI».

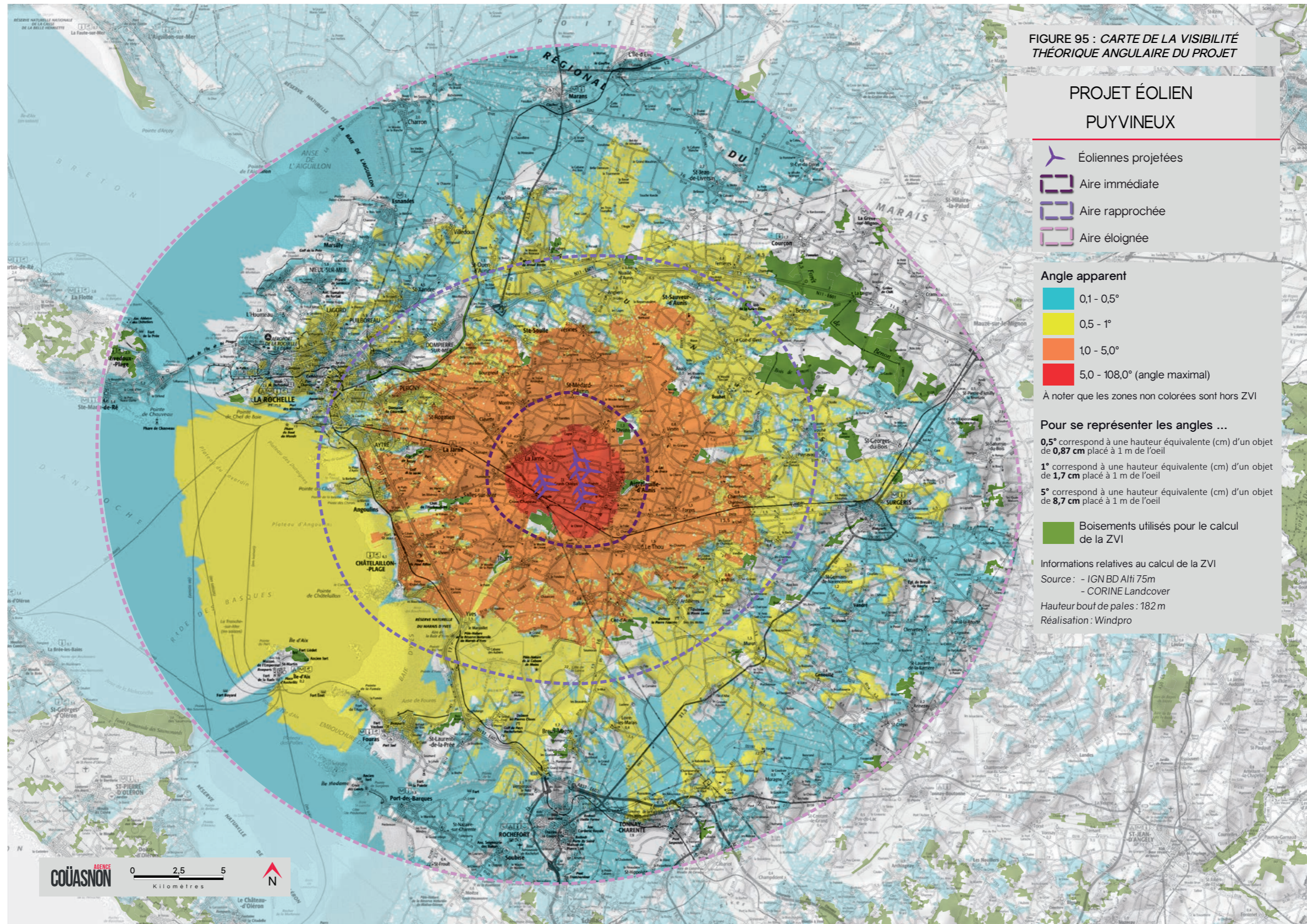
Il faut nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle. Cette carte ne tient pas non plus compte de la prégnance liée à l'éloignement. En effet, au-delà du périmètre de l'aire éloignée, bien qu'elle soit théoriquement visible, la prégnance d'une éolienne est infime.

La carte présentée ci-contre est donc l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur maximum du gabarit envisagé (soit 182 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI (sur cette carte et les suivantes).



Le calcul de l'angle vertical apparent permet de compléter et d'affiner les résultats obtenus sur la carte de la page précédente. Là encore, les facteurs principaux qui influent sur le calcul de l'angle perçu sont le relief, pouvant ici et là soit masquer totalement le projet soit en tronquer une partie, les boisements et également une donnée supplémentaire non prise en compte sur la carte précédente : la distance d'éloignement des éoliennes. Cette donnée permet encore de nuancer la visibilité du projet éolien dans le périmètre d'étude.



B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES

Les prises de vue, le montage et la mise en page des photomontages a été réalisé par Éolise. Le choix des prises de vue et leur analyse ont été réalisés par l'agence Couasnon.

À noter que l'ensemble des parcs développés par la société EOLISE ont été simulés. Il s'agit des parcs éoliens de Nord N11, de Loiré sud et de l'Aubertière. Par ailleurs, les éoliennes simulées sur les photomontages présentent, de manière systématique, un rotor face à l'observateur. Les photomontages présentent donc des simulations maximisantes et majorantes de la présence du motif éolien dans le paysage.

1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES

Suite au repérage des sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial (Partie 1), un ensemble de points de vue soigneusement choisis et représentatifs des enjeux du territoire a été retenu pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet de Puyvineux.

Les sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial ont été regroupés par grande thématique (contexte éolien, déplacements, patrimoine, paysage et habitat) afin de simplifier l'analyse des impacts. Néanmoins, toutes les sensibilités ont été conservées et chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un (ou de plusieurs) enjeu(x) :

- > Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques,
- > Effet cumulé avec un autre parc éolien¹,
- > Perception depuis les axes de communication,
- > Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg,
- > Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé.

Les secteurs ne présentant pas de sensibilités ou de niveau très faible, vis-à-vis du projet éolien, n'ont pas fait l'objet de photomontages. Au contraire, les sensibilités identifiées au stade de l'état initial ont fait l'objet d'un ou plusieurs photomontages.

L'ensemble de ces points de vue a été choisi à l'intérieur de la zone de visibilité théorique, et conformément à l'inventaire des enjeux réalisés dans l'état initial (voir cartes ci-après).

Les tableaux ci-après en donnent le détail, photomontage par photomontage. En tout, 52 photomontages ont été réalisés.

À noter que pour le projet de Puyvineux, parmi les machines envisagées avec une hauteur en bout de pale de 182m, c'est la représentation graphique basée sur un modèle du constructeur Vestas, pour un diamètre de 136 mètres, qui a été choisie pour l'étude des impacts.

¹ Les photomontages ont été réalisés en tenant compte du contexte éolien à prendre en compte réglementairement, c'est-à-dire avec avis MRAE paru, ainsi que les parcs en développement par Éolise, soit octobre 2022.

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire très éloignée						
1	Perception depuis la tour de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Maillezais	Marais Poitevin (PNR)	Parcs éoliens			Ancienne abbaye Saint-Pierre (MH 420)
Aire éloignée						
2	Perception depuis la table d'orientation de l'Île-d'Elle	Marais Poitevin (PNR)	Parcs éoliens			
3	Perception depuis les abords de l'église Saint-Pierre (MH 30) à Breuil-la-Réorte	Vallée de la Gères	Parcs éoliens			Église Saint-Pierre (MH 30)
4	Perception depuis les marais de Rochefort	Marais de Rochefort	Parcs éoliens			
5	Perception depuis l'estuaire de la Charente, à l'ouest de Rochefort	Estuaire de la Charente	Parcs éoliens			Estuaire de la Charente (site classé)
6	Perception depuis le pont de l'île de Ré		Parcs éoliens		Ville de la Rochelle	SPR de la Rochelle
7	Perception depuis la terrasse de la tour de la Lanterne à La Rochelle		Parcs éoliens			Tour de la Lanterne (MH 153) et covisibilité avec un ensemble de MH et de sites inscrits et classés du centre de La Rochelle
8	Perception depuis la terrasse de la tour Saint-Nicolas à La Rochelle		Parcs éoliens			Tour Saint-Nicolas (MH 150) et covisibilité avec un ensemble de MH et de sites inscrits et classés du centre de La Rochelle
Aire rapprochée						
9	Perception depuis la frange nord du hameau les Grandes Rivières				Frange nord du hameau les Grandes Rivières	
10	Perception depuis la frange sud de Sainte-Soulle				Frange sud de Sainte-Soulle	
11	Perception depuis la frange sud-ouest de Fontpatour				Frange sud-ouest de Fontpatour	
12	Perception sur le vallon du Virson	Vallon du Virson				
13	Perception depuis la frange sud du Gué-d'Alléré				Frange sud du Gué-d'Alléré	
14	Perception depuis la RD 116, entre les Forges et Puydrouard			RD 116		
15	Perception en amont de Landrais	Vallon	PE Plaine des Fiefs			
16	Perception depuis la frange nord de Ballon				Frange nord de Ballon	
17	Perception depuis la table d'orientation du marais de Rochefort	Marais de Rochefort				

Figure 96 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 1/3

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
18	Perception depuis la frange est de Thairé				Frange est de Thairé	
19	Perception depuis la frange est de Saint-Vivien				Frange est de Saint-Vivien	
20	Perception depuis la frange nord de Chatelaillon	Marais et côte d'Aunis			Frange nord de Chatelaillon	
21	Perception depuis le croisement de la RD 137 et la RD 202		Parcs éoliens	RD 137 / RD 202		
22	Perception depuis la frange est de La Jarrie		PE Plaine des Fiefs et PE Puyravault		Frange est de La Jarrie	
23	Perception depuis les abords de l'arbre remarquable de Clavette	Arbre remarquable de Clavette	PE Plaine des Fiefs et PE Puyravault			
Aire immédiate						
24	Perception depuis la sortie est de la Clavette			RD 108	Frange est de la Clavette	
25	Perception depuis la RD 110, entre La Jarrie et Montroy		Parcs éoliens	RD 110		
26	Perception depuis le hameau du Bois Léger, le long de la RD 109			RD 109	Hameau du Bois Léger	
27	Perception depuis les abords du hameau des Tourettes		PE Plaine des Fiefs		Hameau des Tourettes	
28	Perception depuis la frange sud de Saint-Médard-d'Aunis				Frange sud de Saint-Médard-d'Aunis	
29	Perception depuis le hameau de la Maison Neuve				Hameau de la Maison Neuve	
30	Perception depuis les abords du hameau du Trueil au Roy			RD 108	Hameau du Trueil au Roy	
31	Perception depuis la frange sud de Saint-Christophe				Frange sud de Saint-Christophe	
32	Perception depuis le sentier pédestre entre Aigrefeuille-d'Aunis et le hameau de Panonnière			Sentier balisé		
33	Perception depuis la frange nord-est d'Aigrefeuille-d'Aunis				Frange nord-est d'Aigrefeuille-d'Aunis	
34	Perception depuis la frange nord-ouest d'Aigrefeuille-d'Aunis				Frange nord-ouest d'Aigrefeuille-d'Aunis	
35	Perception depuis la frange sud d'Aigrefeuille-d'Aunis				Frange sud d'Aigrefeuille-d'Aunis	
36	Perception depuis la RD 939, entre la zone d'activité du Fief Girard et Aigrefeuille-d'Aunis			RD 939		
37	Perception depuis le nord du hameau de Charmeneuil				Hameau de Charmeneuil	
38	Perception au nord du hameau de la Gare				Hameau de la Gare	

Figure 97 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 2/3

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
39	Perception depuis la frange nord du hameau de Chiron				Frange nord du hameau de Chiron	
40	Perception depuis la frange nord du hameau de la Gravelle	Plaine d'Aunis	Parcs éoliens		Frange nord du hameau de la Gravelle	
41	Perception entre les hameaux de Senglenne et de Piquefesse	Plaine d'Aunis	PE Plaine des Fiefs et PE Puyravault			
42	Perception depuis un sentier balisé, en amont de Croix-Chapeau		Parcs éoliens	Sentier balisé	Covisibilité avec Croix-Chapeau	
43	Perception depuis le chemin de la Marée			Chemin de la Marée	Covisibilité avec Croix-Chapeau	
44	Perception depuis la frange nord de Croix-Chapeau				Frange nord de Croix-Chapeau	
45	Perception depuis les abords du hameau Fief Retaille, entre Croix-Chapeau et La Jarrie				Hameau Fief Retaille	
46	Perception depuis la frange sud de La Jarrie				Frange sud de La Jarrie	
47	Perception depuis le hameau de la Minoterie, entre Croix-Chapeau et La Jarrie				Hameau de la Minoterie	
48	Perception depuis la frange est de La Jarrie				Frange est de La Jarrie	
49	Perception depuis le centre de Puyvineux				Centre de Puyvineux	
50	Perception depuis les abords du hameau du Moulin de l'Abbaye				Hameau du Moulin de l'Abbaye	
51	Perception depuis la frange est de Puyvineux		Parcs éoliens		Frange est de Puyvineux	
52	Perception depuis le nord de la zone industrielle des Grands Champs				Zone industrielle des Grands Champs (ancien camp militaro-hospitalier)	

Figure 98 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 3/3

> NOTE SUR LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE LOCAL

Les tableaux ci-après indiquent l'éolienne la plus proche du site ou de l'édifice patrimonial ainsi que sa distance.
Les numéros de photomontages ont aussi été associés au repérage.

> SPR

NOM ET COMMUNE	DÉPARTEMENT	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	RAPPEL : SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (en km)	PHM CONCERNÉS
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Marans	Charente-Maritime	Centre ancien de Marans et périphérie : Marais Poitevin	En ZVI	18,0	Nulle	E4	19,0	-
Surgères	Charente-Maritime	Centre ancien de Surgères et hameaux	Partiellement en ZVI	11,5	Nulle	E6	12,2	-
Rochefort	Charente-Maritime	Centre ancien de Rochefort	Partiellement en ZVI	17,0	Très faible	E9	17,3	-
La Rochelle	Charente-Maritime	Centre ancien de La Rochelle	En ZVI	9,3	Très faible	E1	9,8	n°6, 7 et 8

Figure 99 : Tableau des distances de l'éolienne la plus proche des SPR et notification des photomontages concernés

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	RAPPEL : SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	PHM CONCERNÉS
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Église et abords	Surgères	Charente-Maritime	Classé	15,6	Nulle	E6	15,9	-
Île d'Aix	Île d'Aix	Charente-Maritime	Inscrit	16,0	Nulle	E3	16,4	-
Estuaire de la Charente	--	Charente-Maritime	Classé	8,8	Très faible	E3	9,1	n°5
Abords du vieux port	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,4	Nulle	E1	12,8	n°7 et 8
Domaine de Coureilles	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,2	Nulle	E1	12,7	n°7 et 8
Promenade des tamaris	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,5	Nulle	E1	12,9	n°7 et 8
Vieille ville	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,0	Nulle	E1	12,3	n°7 et 8
Plan d'eau d'échouage du vieux port	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,8	Nulle	E1	13,0	-
Terrains communaux devant les remparts	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	Nulle	E1	13,2	-
Site du mail	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	13,3	Nulle	E1	13,4	-
Immeuble rue de l'Escale	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,7	Nulle	E1	13,3	n°7 et 8
Allée d'arbres (boulevard W.Churchill)	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	14,2	Nulle	E1	14,3	n°7 et 8
Cimetière Saint-Maurice	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	15,0	Nulle	E1	15,4	n°7 et 8
Classement du canton sud	Île de Ré	Charente-Maritime	Classé	20,3	Nulle	E1	20,7	-
Ensemble de l'île de Ré	Île de Ré	Charente-Maritime	Inscrit	20,3	Nulle	E1	20,9	-

Figure 100 : Tableau des distances de l'éolienne la plus proche des sites protégés et notification des photomontages concernés 1/2

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	RAPPEL : SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	PHM CONCERNÉS
Site urbain de Rochefort	Rochefort	Charente-Maritime	Inscrit	17,8	Nulle	E9	17,9	-
La côte de Piedmont	Port-des-Barques	Charente-Maritime	Inscrit	20	Nulle	E3	20,0	-
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Allée des arceaux	Bouhet	Charente-Maritime	Classé	8,2	Nulle	E6	9,0	-
Canal de Marans	--	Charente-Maritime	Inscrit	7,7	Très faible	E1	8,5	-

Figure 101 : Tableau des distances de l'éolienne la plus proche des sites protégés et notification des photomontages concernés 2/2

> MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	RAPPEL : SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	RAPPEL : RISQUE DE COVISIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (en km)	PHM CONCERNÉ
AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE											
420	Ancienne abbaye Saint-Pierre	Maillezais	Vendée	Partiellement classé	31,0	En ZVI	Très faible	Nulle	E4	32,1	n°1
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE											
51	Dolmens	Saint-Laurent-de-la-Prée	Charente-Maritime	Classé	13,0	En ZVI	Très faible	Nulle	E9	13,2	-
54	Fort Lupin	Saint-Nazaire-sur-Charente	Charente-Maritime	Classé	17,1	En ZVI	Très faible	Très faible	E9	17,4	-
55	Fontaine de Lupin	Saint-Nazaire-sur-Charente	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	18,0	En ZVI	Très faible	Nulle	E3	18,3	-
56	Villa les Tourelles	Port-des-Barques	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	19,3	En ZVI	Très faible	Nulle	E3	19,5	-
59	Villa La Jetée	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	15,2	En ZVI	Très faible	Nulle	E3	15,4	-
121	Phare de Chauveau	Rivedoux-Plage	Charente-Maritime	Inscrit	21,3	En ZVI	Nulle	Très faible	E1	21,7	-
123	Abbaye des Châteliers	La Flotte	Charente-Maritime	Partiellement Classé	24,2	En ZVI	Faible	Nulle	E1	24,7	-
143	Eglise Saint-Sauveur	La Rochelle	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	12,5	En ZVI	Nulle	Faible	E1	13,0	n°7 et 8
149	2 Phares (Phare d'alignement, feu ant/pos, avc maison)	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,6	En ZVI	Nulle	Faible	E1	13,0	n°7 et 8
150	Tour Saint-Nicolas	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,6	En ZVI	Faible	Faible	E1	13,1	n°7 et 8
151	Tour de la Chaîne	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	En ZVI	Faible	Faible	E1	13,2	n°7 et 8
158	Clocher Saint-Jean	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,8	En ZVI	Nulle	Faible	E1	13,3	n°7 et 8
177	Porte de la Grosse Horloge	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	En ZVI	Nulle	Faible	E1	13,2	n°7 et 8
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE											
1	Eglise de l'Assomption	Thairé	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	4,1	En ZVI	Nulle	Très faible	E3	4,4	-
3	Château de Cramahé	Salles-sur-Mer	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	5,3	En ZVI	Nulle	Très faible	E1	5,8	-
11	Eglise Saint-Laurent	Sainte-Soulle	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	6,0	En ZVI	Nulle	Très faible	E4	7,3	-
16	Eglise Saint-Jacques du Cher	Chambon	Charente-Maritime	Inscrit	8,0	En ZVI	Faible	Nulle	E9	8,7	-

Figure 102 : Tableau des distances de l'éolienne la plus proche des monuments historiques et notification des photomontages concernés 1/2







N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	RAPPEL : SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	RAPPEL : RISQUE DE COVISIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (en km)	PHM CONCERNÉ
18	Dolmen	Ardillières	Charente-Maritime	Classé	8,0	En ZVI	Très faible	Nulle	E9	8,5	-
19	Dolmen	Ardillières	Charente-Maritime	Classé	7,9	En ZVI	Très faible	Nulle	E9	8,4	-
20	Gare	La Rochelle	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	11,9	En ZVI	Nulle	Faible	E1	12,4	n°7 et 8





Figure 103 : Tableau des distances de l'éolienne la plus proche des monuments historiques et notification des photomontages concernés 2/2

FIGURE 104 : CARTE DES LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGES

PROJET ÉOLIEN
PUYVINEUX

-  Éoliennes projetées
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 182 m

Réalisation : Windpro

-  Points de photomontage

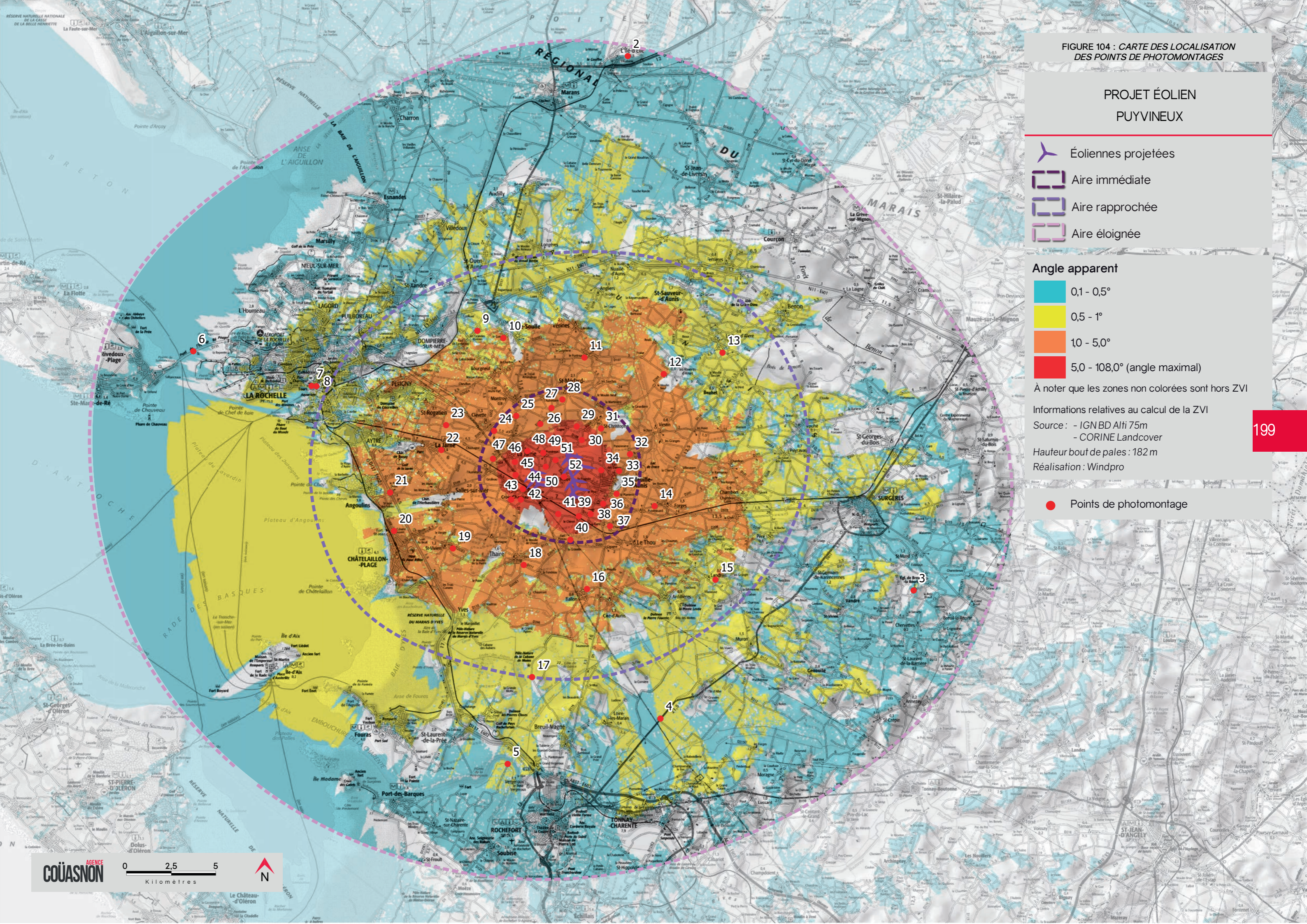



FIGURE 105 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/2

PROJET ÉOLIEN
PUYVINEUX







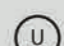





-  Éoliennes projetées
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

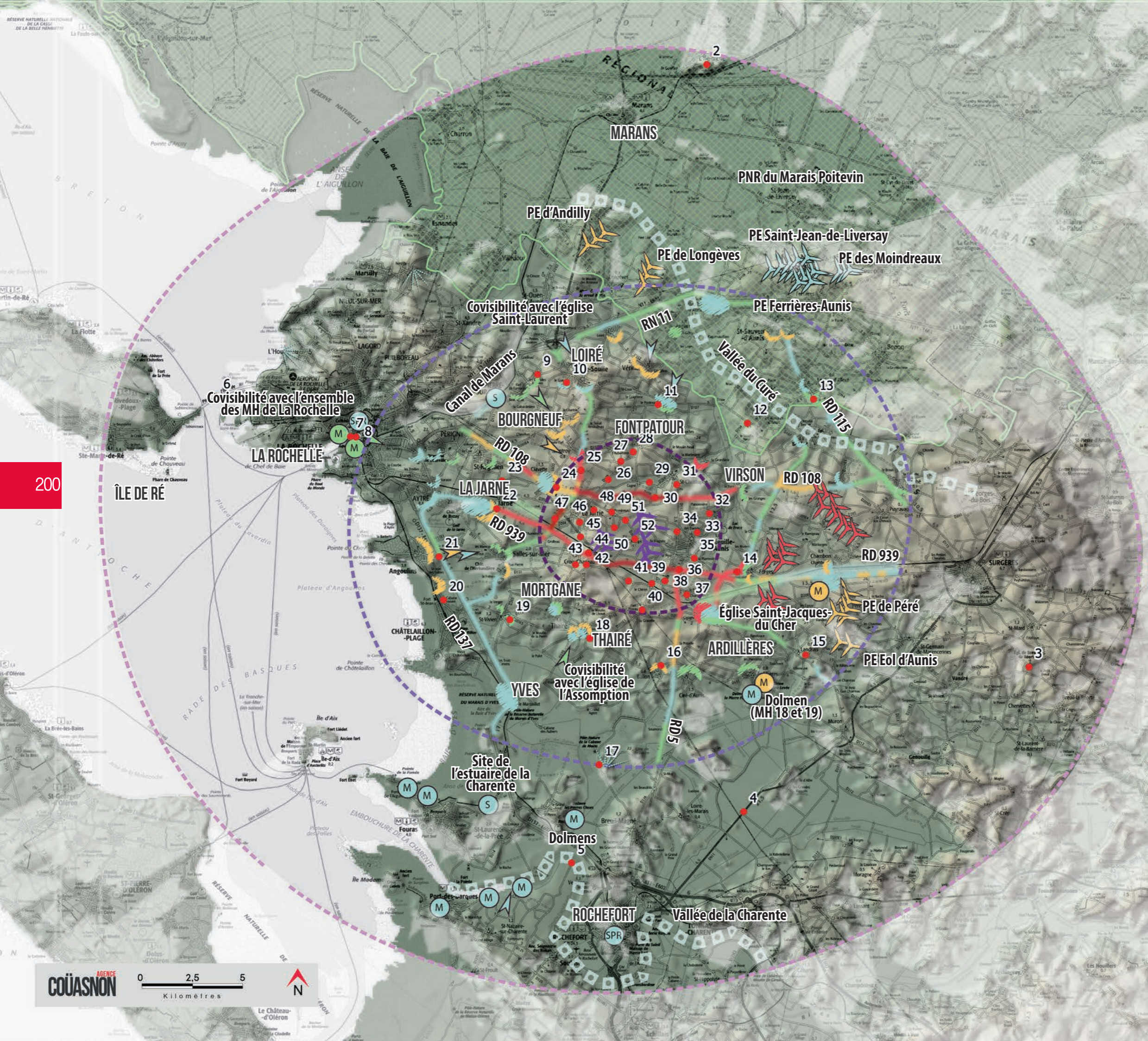
 Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Visibilité depuis un Parc Naturel Régional
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique
-  Perception depuis une vue panoramique
-  Points de photomontage



200